

5th

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

E X P O S É
D E S M O Y E N S
D E M E T T R E E N V A L E U R E T D ' A D M I N I S T R E R
L A G U I A N E .

E X P O S É

D E S M O Y E N S

D E M E T T R E E N V A L E U R E T D ' A D M I N I S T R E R

L A G U I A N E ,

O R N É D ' U N E C A R T E ,

P A R D A N I E L L E S C A L L I E R , *Ancien
Ordonnateur de cette Colonie, et de la Guiane
Hollandaise.*

N O U V E L L E É D I T I O N .



A P A R I S ,

C H E Z D U P O N T , I M P R I M E U R - L I B R A I R E ,
Rue de la Loi, N° 1231.

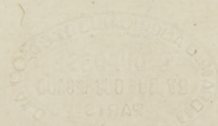
A N V I .

DEPARTEMENT DE LA GUYANE

BIBLIOTHEQUE

A. FRANCONIE

G 2975



I N T R O D U C T I O N.

CET ouvrage n'étoit pas destiné à voir le jour. Des matériaux nombreux ont été rassemblés à la hâte , et sans le loisir et la tranquillité qui eussent été nécessaires pour les placer avec méthode et agrément , et pour en limer le style. Si on y trouve des vues utiles , on voudra bien excuser la forme.

J'ai vu beaucoup de colonies , soit Françaises , soit des autres nations ; j'ai fait de longs voyages et des séjours considérables dans plusieurs de ces établissemens européens ; ce qui m'a mis à même de beaucoup voir et de comparer.

J'ai vu par-tout le désordre naître de l'immoralité , l'abondance et le bonheur reparoître à la suite des bons principes , de l'humanité et de la paix.

Des comptables infidèles ou en retard ; des trésoriers fugitifs avec les fonds qui leur

avoient été confiés ; des curateurs de qui on ne peut rien obtenir ; des procureurs des biens des absens , qui jouissent sans pudeur de la propriété d'autrui , et laissent leurs constituans , des veuves ou des mineurs sans secours ; des acquéreurs à crédit qui ne paient pas ; des habitations entières qui se dépeuplent par la dureté de certains gérans , d'autres ruinées par l'inconduite ou par l'avidité de leurs fournisseurs et des gens d'affaires : voilà ce qu'on ne voit que trop fréquemment dans le tableau mouvant de nos colonies à sucre.

Tels sont les effets multipliés des vices qui ont inondé ces belles contrées. Un beau ciel , un printems perpétuel , un sol fertile , décoré par l'art et la nature de tous les dons les plus précieux ; tous ces avantages en feroient un paradis terrestre , une terre promise , sans cette immoralité multipliée , qui nuit trop fréquemment aux soins et aux travaux des honnêtes-gens. Loin de chercher à remédier au mal , le Gouvernement l'a causé , augmenté , et même encouragé en quelque sorte , en suivant constamment

l'habitude d'envoyer dans les colonies les jeunes sujets vicieux ou dérangés, dont on étoit embarrassé en Europe, donnant même souvent à de pareils hommes de ces emplois de confiance, desquels dépendent la prospérité et l'existence des colons. Un soldat qui avoit fait une faute punissable par la loi, étoit pardonné, à condition de servir un certain nombre d'années dans les colonies : les recrues pour ces pays lointains n'étoient que trop souvent formées d'après des idées semblables.

Les particuliers ont profité de cet usage du Gouvernement, et l'ont imité, en se défaisant de la même manière de tout jeune homme dont on ne savoit que faire en Europe. C'est ainsi que s'est composée une masse considérable de population vagabonde, et la plupart non attachée au sol, qui a toujours causé et causera encore de grands détrimens aux colons stables et cultivateurs, jusqu'à ce qu'une constitution sage ait donné à ceux-ci l'influence qu'ils doivent avoir dans tout bon gouvernement, et plus encore dans celui des colonies que dans tout autre.

Après avoir rempli ma tâche dans les colonies, par douze années de séjour et de travaux, je comptois ne plus penser à ces contrées gâtées par la discorde, lorsque plusieurs personnes sont venues réveiller mon attention, et me dire que je devois à ma patrie de l'éclairer sur le parti intéressant qu'elle peut tirer de la Guiane, ce continent que j'ai été à portée de bien connoître, où nous avons des droits sur une étendue presque égale à celle de la France.

Les Français fréquentent la Guiane depuis près de deux cents ans, et nous n'y avons encore rien qui mérite d'être appelé une colonie, malgré des efforts incroyables et des dépenses énormes. N'aurai-je point l'air d'un donneur de projets insensés et inexécutables, en annonçant que l'on peut faire à présent ce qu'on n'a pas fait en deux siècles d'administration et de dépenses dirigées vers le même but ?

Avant d'exposer mes idées, et pour inspirer quelque confiance, je dois compte à ma Nation des moyens que j'ai eus de connoître les colonies en général, et celle-ci

en particulier , de ce que j'y ai vu , et de ce que j'y ai fait ou tenté , afin que l'on puisse juger si j'ai droit de parler d'une contrée que j'ai habitée six ans , où je n'ai pas le projet de retourner , et où je ne prétends rien , et dont je parlerai par conséquent avec impartialité.

J'ai commencé à faire mon apprentissage des colonies à St-Domingue, en 1764, sous le gouvernement du général d'Estaing. Je débutai par faire un voyage par terre de deux cents lieues , et un séjour de quatre mois dans la partie espagnole de cette île, dont la beauté vierge , ouvrage de la simple nature , dont les sites variés , tapissés de la plus belle verdure , dont la solitude majestueuse et imposante ne sont interrompus qu'à des intervalles très-grands , par quelques pâturages où de nombreux bestiaux sont confiés à une race mêlée d'Européens et d'indigènes , par quelques minces plantations , et quelques peuplades de peu d'importance , si on en excepte le chef-lieu de Santo Domingo. Là , une population plus entièrement espagnole se retrouve , avec le caractère et les

mœurs de cette nation , modifiés des agrémens et de la gaieté qu'inspire naturellement le beau ciel de ces contrées , et la vie aisée et indépendante qu'on y mène.

A mon retour de cet intéressant voyage , je fus destiné à l'administration de l'établissement du mole Saint-Nicolas : c'étoit vers la fin de 1764. Une rade étendue , propre à donner abri à une armée navale , étoit restée absolument déserte , parce que le territoire qui l'entourne jusqu'à 4 lieues de distance ; se refuse à la culture. Nos ennemis avoient profité de ce local pendant les dernières guerres , pour y relâcher avec leurs escadres , pour y venir avec leurs corsaires guetter le passage de nos bâtimens.

On avoit voulu remédier à cet inconvénient , aussi-tôt après la paix de 1763. On avoit fait le projet de peupler ce pays de quelques familles acadiennes , qui avoient été détenues pendant toute la guerre à la nouvelle Angleterre , et qui , depuis plusieurs années , soupiroient pour redevenir Français : on devoit y joindre des Allemands et des Lorrains , ouvriers , pâtres et cultivateurs.

Cette entreprise étoit commencée : à un nombre de ces blancs émigrans , on avoit ajouté un atelier de 150 nègres appartenans alors à l'état , pour aider aux plus forts travaux de défrichemens et de logemens. On avoit entassé tout cela dans le replat bas, alors infecte et marécageux , où est située actuellement la ville du mole Saint-Nicolas.

Cette importante et difficile mission avoit été confiée , dans le principe , à des mains inhabiles ou inactives. Presque rien n'étoit fait ; la maladie et le découragement avoit gagné le plus grand nombre de cette population , qui étoit logée à l'étroit sur la terre humide et mal saine , sous des planches minces assemblées en pignons , ou sous des toiles , abris insuffisans contre l'ardeur du soleil.

Tel étoit l'état du mole Saint - Nicolas , lorsque le général d'Estaing put s'en occuper. Il s'y rendit lui même pour y établir un meilleur ordre , et vint passer plusieurs mois au milieu de la contagion , pour chercher les moyens de la dissiper.

Au spectacle de ce lieu , ce Général dit

qu'il n'avoit vu aucun champ de bataille aussi horrible. Pour ne pas remuer la sensibilité de mes lecteurs, et pour ménager leur temps, je me contenterai de dire qu'on auroit répété au mole Saint-Nicolas les désastres qui arrivèrent à Cayenne dans l'établissement de Kourou, dans le même-temps, si les soins prévoyans et la vigilance de ce Général n'avoient remédié à tant de maux. Il ne partit qu'après avoir vu établir sous ses yeux un meilleur ordre de choses, et en avoir confié la suite et les détails d'exécution à des personnes sur qui il crut pouvoir compter. Je fus un de ceux qu'il honora de sa confiance, quoique très-jeune encore : un homme plus ancien que moi, et très-expérimenté aux opérations coloniales, fut chargé supérieurement de la direction des travaux et du commandement, et moi de tout ce qu'on nomme administration et comptabilité.

Retourné au chef-lieu de son Gouvernement et aux soins de diverses espèces qu'il exigeoit, le gouverneur général ne perdit pas un instant de vue le mole Saint-Nicolas,

et ne cessa pas de l'administrer par une correspondance régulière et suivie , et par de fréquentes visites , pour en reconnoître par lui-même les progrès. Je n'y ai eu que le mérite de suivre exactement et avec zèle ses idées : mais je cite cette circonstance , parce qu'elle a été pour moi une excellente école de choses absolument semblables à ce que l'on peut faire pour établir la Guiane , où il y a plus de moyens et moins de difficulté que nous n'en trouvâmes au mole Saint-Nicolas.

Après deux ans de travaux et d'attention , nous y laissâmes , à la place de forêts et de marécages infects , une ville où chaque famille étoit logée à part et sainement , et munie de tous ses besoins , un grand nombre de bâtimens civils et d'établissemens militaires , des logemens et des plantations de vivres du pays pour les nègres de l'état : cet atelier , instruit et exercé à divers travaux et en très-bon état , plusieurs gens de métiers et industrie établis , une population de 3 ou 4 mille blancs qui commençoit à surmonter les difficultés du climat. Il y

avoit dans l'intérieur du pays des cultures, du bétail, des communications, et deux petites peuplades en train de prospérer et qui ont en effet réussi.

De retour de cette mission en France, et après un intervalle de douze années employées dans l'administration de la marine, j'ai revu les colonies en 1780. J'ai servi aux Antilles, et sur-tout à la Grenade, où j'ai fait un séjour de deux ans. J'y ai admiré l'industrie Anglaise, qui, entée sur la nôtre, avoit déjà alors, dans cette belle île (qui n'a que 9 lieues de longueur sur deux ou trois de largeur) trente mille nègres exploitant 150 sucreries, et un nombre d'autres habitations. J'y ai étudié le bien et le mal du Gouvernement Français dans les colonies, comparé avec celui des Anglais, les lois, les usages et les habitudes différentes des deux nations, pour parvenir au même but. Les Anglais avoient eu jadis beaucoup de nègres marons dans cette île : un mulâtre, nommé *Louis la Grenade*, a été décoré d'une médaille et honoré d'un diplôme, pour avoir montré un zèle intrépide

à poursuivre ces fugitifs et les faire rentrer dans le devoir : service digne sans doute de cette récompense ; mais dont le mérite est surpassé par celui des législateurs et des administrateurs , qui , par des dispositions prévoyantes , ont su sous ce régime , ôter aux nègres jusqu'à l'idée de fuir leurs maîtres. Les colons de la Grenade ont senti l'utilité de ces dispositions : leur assemblée a fait depuis des lois en faveur des esclaves , pour les protéger , veiller à ce qu'ils eussent un traitement humain , régler leur nourriture , leur habillement , encourager leurs mariages et favoriser l'augmentation de leur population. Si toutes les colonies Françaises et Anglaises eussent imité un si bel exemple , on auroit vu accroître sensiblement la prospérité de toutes nos colonies , et on les auroit préparées sans choc à l'abolition devenue nécessaire de l'esclavage.

En 1782 , après un séjour de quelques mois à la Martinique , je passai aux colonies de Demerary , Berbice et Esséquébo , dans la Guiane hollandaise , que Kersaint ,

capitaine de vaisseau , commandant une petite expédition , avoit reprises sans coup férir sur les Anglais , qui les avoient enlevées l'année d'aparavant aux Hollandois , également sans brûler une amorce.

Cette destination dura deux ans , c'est-à-dire , jusqu'au moment où le pays fut remis aux Etats-Généraux , après la paix. Nous y avons fait , durant ce séjour , des établissemens considérables de défense et de fortifications , un commencement de ville , un gouvernement , un hôpital , des casernes et autres bâtimens. Nous y avons fait quelques institutions , que les Hollandais ont trouvé dignes d'être suivies et imitées , quoique ce peuple soit un de ceux qui savent le mieux faire prospérer ses colonies et son commerce.

Du nombre de ces institutions ont été celle d'une règle pour la reprise des nègres marons , une caisse pour ceux suppliciés , une loi qui protégeoit les esclaves ; et cette dernière n'a pas été la moins approuvée d'une nation pensante et amie de l'ordre ,
et

et qui n'avoit besoin que d'être mise sur la voie , pour suivre avec empressement les leçons impérieuses de l'humanité.

Ces dispositions, utiles sous tous les rapports, étoient plus nécessaires là qu'ailleurs. Un continent presque illimité offre des retraites assurées aux esclaves maltraités par leurs maîtres. La loi de la nécessité auroit dû prescrire dans cette région une modération que l'humanité seule devoit inspirer partout.

On n'avoit cependant établi aucune règle fixe à cet égard : l'esclavage, dans la Guiane hollandaise, étoit pur et simple : le maître avoit droit de vie et de mort sur son esclave, sinon légitimement, du moins par le fait. C'est à ce défaut de loix pour la protection des esclaves qu'on doit attribuer, plus qu'à aucune autre cause, les évènements désastreux qu'ont essayés en divers temps les différentes colonies de la Guiane hollandaise. Surinam a perdu par marronage des milliers d'esclaves, qui étoient devenus un fléau redoutable, jusqu'au moment où on a été obligé de leur accorder la paix, la li-

berté et des conditions pour sauver le reste. D'autres nègres fugitifs, indépendans de ces traités, se sont encore échappés depuis, en nombres redoutables, et ont souvent porté le ravage et la terreur dans les habitations hollandaises. La colonie de Berbice fut mise à feu et à sang, en 1764, par la totalité de ses esclaves révoltés; et ce ne fut que par la plus grande sévérité, aidée des circonstances, que l'on parvint à y ramener l'ordre, après une boucherie, horrible à raconter, que la justice fit des esclaves soulevés.

Démérari et Esséquébo ont eu aussi des révoltes d'esclaves, qui, quoique moins désastreuses, n'ont pas laissé que de leur faire beaucoup de tort et de retarder leurs progrès.

Ce n'est pas que je pense qu'on doive rejeter ces évènements sur le caractère hollandais. Leur amour de l'ordre, leur tranquillité, leur méthode, leur industrie, leur soumission aux loix et à l'autorité établie, leur exactitude religieuse à payer les impôts, ont mérité de notre part les éloges les plus distingués, et pourroient servir de modèle,

Ce manque de loix pour éclairer les propriétaires en général, sur le traitement dû aux esclaves, et pour réprimer les écarts particuliers, doit être attribué à la différence de leur position. Il sera intéressant pour l'humanité d'en faire l'exposé.

Ce n'est pas le souverain des Provinces-Unies, ce ne sont pas les Etats-Généraux qui gouvernent les colonies hollandaises de la Guiane. Plusieurs compagnies particulières ont obtenu de leur mère-patrie de vastes territoires dans ce continent, en toute souveraineté. Ces compagnies ont vendu et subdivisé ces territoires en concessions, à divers particuliers qui les ont mis en valeur. Les colons remplissant leurs conditions envers la compagnie, n'étoient point dans le cas de recevoir d'elle des loix sur le régime intérieur de leurs propriétés respectives : la compagnie, de son côté, n'avoit pas cette prétention. L'exercice de sa souveraineté se bornoit à percevoir ses revenus et à faire très-mincement les dépenses urgentes pour la police intérieure et la défense. Des conseils, composés d'habitans, exer-

çoient dans chacune de ces colonies la justice et la police.

Les Etats - Généraux ne s'en mêloient presque aucunement ; ils n'avoient pas même le droit, d'après leurs octrois à ces compagnies, de s'en mêler autrement que pour la forme.

Il n'en étoit pas de même sous le Gouvernement français : quoiqu'il n'ait duré que deux ans, sa différence a pu se faire remarquer avec satisfaction , même d'un peuple qui n'est pas porté naturellement pour le gouvernement monarchique qui nous régissoit alors, et qui ne pouvoit l'être pour un joug étranger. Le roi de France avoit toute la plénitude de la souveraineté sur ces contrées. Chef et protecteur suprême de ces peuples devenus ses sujets, il leur devoit défense, sûreté et tranquillité. Ses mandataires ont pu alors , et ont dû s'occuper de tous les moyens qui pouvoient opérer le bien-être et la prospérité des habitans et de leurs propriétés ; et certainement un de ces moyens est de s'occuper principalement du sort des esclaves, et de

prévenir leurs désertions et leurs révoltes.

C'est peut-être en grande partie à la conduite généreuse et protectrice du Gouvernement français, comparée avec celle d'une compagnie occupée uniquement de faire valoir ses revenus et de gagner, que les colons de Démérari ont dû des réflexions qui leur ont fait désirer vivement, quand nous les avons quittés, d'être administrés par l'autorité directe des Etats-Généraux.

J'ai eu occasion de voir dans cette contrée, par quels moyens l'industrie hollandaise a su tirer de dessous les eaux les terres les plus fertiles connues des colonies, et leur faire produire d'immenses revenus. Heureux colons, lorsqu'ils savent se libérer avec les comptoirs de Hollande, et lorsqu'ils observent de ne pas égaler (ou même surpasser quelquefois) leurs dépenses aux produits de leurs terres ! Heureux lorsqu'ils sont gouvernés avec sagesse et désintéressement, et lorsque, gouvernant eux-mêmes leurs ateliers avec attention, ils leur inspirent du zèle et de l'attachement ! J'ai contribué de mon mieux à leur bonheur pen-

dant le temps que j'ai habité parmi eux : je les ai regrettés sincèrement en les quittant, et je me flatte d'avoir emporté leur estime.

A mon retour de la Guiane hollandaise, j'étonnai le ministère par le rapport que je fis des produits d'une contrée dont on connoissoit à peine le nom. Je dis et je prouvai que ces colonies suffisoient, par leurs impositions, à leurs propres dépenses, et qu'elles donnoient pour seize millions de denrées; tandis que notre Guiane, beaucoup plus anciennement établie, n'en faisoit alors que pour 600 mille livres, et ne contribuoit pas à la dixième partie des dépenses qu'elle occasionnoit.

Aussi quelle différence n'apperçoit-on pas entre les établissemens, les mœurs, les habitudes et la composition de la population de la Guiane hollandaise et de la Guiane française? Démérari, Berbice et Esséquébo faisoient pour seize millions de revenus avant d'avoir un bourg, aucun établissement public (pour ainsi dire) de défense ou de souveraineté. — Cayenne avoit une ville, des fortifications en règle, un état,

major ; le trésor public dépensoit pour elle des millions, sans en rien retirer.

Les Hollandais de la Guiane sont tous cultivateurs et habitent leurs terres. — Le plus grand nombre des gens qui habitoient Cayenne étoit à la solde de l'Etat, et résidens à la ville. Pendant que le Hollandais tient des livres, écrit ses comptes, ses connoissemens et sa correspondance, l'autre compose des satyres, suscite des procès, ou écrit contre le gouvernement.

Cette manière d'être, peu faite pour mon caractère, et le peu d'attention qui fut donné par le ministère à cette contrée, dont l'administration m'a été confiée pendant quatre ans, me décidèrent en 1788 à la quitter, dans l'espoir d'inspirer au gouvernement l'intérêt qu'elle mérite, et de faire adopter des vues qui peuvent être d'une vaste utilité.

Puisse la nécessité d'établir un ordre convenable par-tout, être favorable à cette colonie ! Le Directoire exécutif prendra sans doute en considération l'avancement de ce grand pays, pour améliorer le sort de ses

habitans , en leur donnant les moyens de s'aggrandir , d'augmenter leur nombre par des rassemblemens de leurs amis et parens de l'intérieur et de divers autres aventuriers. On pourra espérer alors d'attirer par de précieuses denrées , un commerce actif et prospère.

EXPOSÉ

E X P O S É

DES MOYENS

De mettre en valeur et d'administrer

LA GUIANE.

PRÉAMBULE.

TANDIS que le Directoire exécutif porte ses regards sur tous les intérêts de la France, et sur chacun des objets qui peuvent concourir à la prospérité de la République; il écoutera sans doute favorablement l'exposé, que je lui présente, des moyens de mettre en valeur et d'administrer, pour le plus grand avantage de la Nation, une Colonie, nulle jusqu'à présent, ruineuse pour l'Etat, que j'ai été à portée de bien connoître. Les dépositaires de l'autorité exécutive du gouvernement, si constamment occupés de toutes les améliorations possibles à opérer, ne négligeront pas une ressource étendue qui, en faisant le bien-être

A

d'un nombre de nos concitoyens, pourra doubler dans peu d'années notre existence coloniale, augmenter notre commerce, et contribuer au rétablissement de la tranquillité et de la prospérité de nos autres colonies.

ÉTENDUE DE LA GUIANE FRANÇAISE.

Nous possédons un vaste continent baigné de la mer, sur 140 lieues de côtes, qui a une surface presque égale à celle de la France entière; un pays arrosé de dix grandes rivières, et d'un grand nombre de petites, et de ruisseaux y affluens. Cette contrée est mal ou point du tout connue en France, même des agens qui auroient pu dans divers temps travailler à son avancement en cultures et en population. Je veux parler de la GUIANE, qui fut jadis décorée du magnifique nom de *France équinoxiale*, dans l'Amérique du Sud. Il faut voir la carte qui est à la fin de ce volume.

SA DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE.

Je dois, avant toutes choses, en faire succinctement une description géographique, secondé par la carte qui est jointe à ce mémoire.

Cette carte montre la totalité de la Guiane,

qui est partagée entre les Portugais , les Espagnols , les Hollandais et nous : on y a marqué par des lignes ponctuées les limites de nos possessions , (ou pour mieux dire de nos prétentions) sur ce continent ; on y a distingué plus particulièrement sur la côte qui nous appartient , les rivières qui s'y déchargent , et les parties que nous fréquentons , ou que quelques géographes ont anciennement fréquentées , et que nous connoissons un peu.

BORNES AVEC LES PORTUGAIS.

Les bornes de la Guiane française , réglées par le traité d'Utrecht , sont , du côté du Sud , ou avec la Guiane portugaise , la rivière de *Vincent Pinçon* , appelée aussi dans ce traité rivière d'*Yapoc* , à 2 degrés de latitude Nord , et à la distance de quinze lieues de l'embouchure du fleuve des Amazones : dans l'intérieur des terres nous devons aller jusqu'à Rio Negro , rivière qui , du fleuve de l'Orénoque , dont elle tire ses eaux et dont elle n'est proprement qu'une branche , va se jeter dans le fleuve des Amazones , à plus de 250 lieues loin de la mer , et forme ainsi de la Guiane une isle immense , de forme alongée , dont les côtés du Nord et de l'Est sont bornés par

l'Océan, et les autres côtés par les fleuves et rivières précités.

Par ce traité, les bornes semblent parfaitement établies entre nous et les Portugais vers le bord de la mer, et dans la partie la plus intérieure du pays. La France abandonne au Portugal la navigation exclusive du fleuve des Amazones, et la possession de ses deux bords tant le septentrional que le méridional, de même que celle des terres du Cap de Nord, qui sont des îles noyées, situées au nord de l'embouchure de ce grand fleuve, et s'étendent jusqu'au 2^e. degré de latitude nord; mais dans ce traité il n'est nullement expliqué à quelle distance de la rive gauche ou septentrionale de ce fleuve, ainsi abandonnée par la France, les Portugais auroient droit de s'avancer, de faire des établissemens, et de regarder comme étant sous leur protection ou dépendance les nations et peuplades indigènes éparses sur ces vastes contrées.

Le ministère français, désirant lever toute incertitude à cet égard, avoit ordonné aux administrateurs de la Guiane de faire dresser une carte dans laquelle ces limites intérieures seroient fixées, laissant au Portugal la libre possession des terres le long du bord de l'Amazone, à la même distance par-tout de 15

lieues du rivage , comme nous en étions reculés vers son embouchure , ou au bord de la mer : cette ligne (étoit-il dit) devra courir à 15 lieues de distance de la rive gauche de cette rivière , à partir de l'embouchure de Vincent-Pinçon ; mais les ingénieurs chargés de cette opération devront s'écarter de la parallèle prescrite , par-tout où ils pourront lui substituer des points plus remarquables , tels que des chaînes de montagnes , des lacs , des ruisseaux , etc.

Cette opération n'a jamais été exécutée , et jamais rien n'a été réglé ; et quoique le traité d'Utrecht eût ainsi fixé notre position , seulement sur le bord de la mer , depuis l'année 1713 , ce ne fut qu'en 1781 que le gouvernement français plaça un poste militaire en cette partie pour assurer ces limites , dans une contrée absolument sauvage et sans établissemens européens de part ni d'autre. Ce poste fut établi au lieu désigné sur la carte ci-jointe , et y a subsisté sans opposition : une mission nommée de *Macary* , qui existoit dans le voisinage , avec une peuplade indienne de plus de 300 individus , étoit sans difficulté appartenante au territoire français ; mais en 1791 , poussé sans doute par sa cour , et par

l'esprit de vertige qui entraînoit alors l'immense coalition de tous les despotes contre la France, le gouverneur portugais du Para s'avisait d'élever quelques prétentions, et fit même des incursions, prétendant étendre le domaine portugais jusqu'à la rivière d'Oyapoc.

Pour réfuter cette prétention, il suffit de dire que le traité d'Utrecht a fixé nos bornes à 2 degrés nord, et à 15 lieues de la rivière des Amazones, et que l'embouchure de l'Oyapoc nous rejeteroit à 70 lieues de l'Amazone et par 4 degrés et demi de latitude nord.

Il est vrai que le traité d'Utrecht nomme une fois la rivière d'Yapoc ou de Vincent Pinçon; mais une autre fois il ne dit que la rivière de Vincent Pinçon (1) : or, dans le fait ni l'un ni l'autre de ces noms ne sont le véritable nom de la rivière dont il est question dans le traité. Il y a, entre les terres du cap de nord et le continent, un bras de mer qui forme une espèce de baie, et où il y a mouillage. Cet endroit, où on prétend qu'un

(1) Une demande préliminaire, et antérieure d'une année au traité, faite de la part du Roi de Portugal à la France, sous le nom de *Postulata specifica*, propose pour nouvelles limites la rivière de Vincent Pinçon, sans y ajouter d'autre dénomination.

voyageur nommé Vincent Pinçon , qui avoit accompagné Christophe Colomb dans son premier voyage , aborda en l'année 1500 , a retenu chez quelques auteurs le nom de *baie de Vincent Pinçon* ; mais ce nom n'est pas connu dans le pays ; il est même très-vraisemblable que Vincent Pinçon , dans son voyage pour la découverte des côtes septentrionales du Brésil , n'a pas abordé sur cette côte en deça de l'équateur ni de l'embouchure de l'Amazone.

Il y a une autre rivière du nom d'Oyapoc , à quelques lieues plus au sud , qu'on aura probablement confondue de nom avec celle où on avoit fait le projet de reculer nos limites en-delà du cap de Nord.

La rivière principale qui afflue dans cette prétendue baie de Vincent Pinçon , qui est une espèce de bras de mer , se nomme dans le pays *Carapa-pouri*.

Au reste , ces terres étant noyées et sujettes à de fréquentes inondations et débordemens extraordinaires , à des ras de marée , il arrive souvent dans les gisemens des terres , dans les branches et les embouchures de ces rivières , des changemens ; les noms connus dans le pays des peuples sauvages qui l'habitent , sont

mal prononcés par les Européens , et peuvent même varier , ou avoir été mal indiqués ; et il ne peut y avoir de désignation qui puisse déranger celle aussi précisément fixée de la latitude du lieu , et de sa distance de l'embouchure du fleuve des Amazones.

D'après cela , nos bornes en nous reculant en-deçà du cap de Nord , à deux degrés de latitude nord , suivant le traité d'Utrecht , qui nous a déjà enlevé des possessions précieuses , n'ont pu qu'être établies au bord de la mer au point désigné sur la carte ; mais il reste à fixer la ligne parallèle au cours des Amazones , que le ministère français avoit proposé de laisser par-tout à la distance de 15 lieues.

Pour apprécier la modération du gouvernement français en cette affaire , il faut savoir qu'avant le traité d'Utrecht qui est de 1713 , les possessions françaises dans la Guiane s'étendoient jusqu'au fleuve des Amazones , qui leur servoit de bornes dans la partie du sud ; qu'en vertu d'un traité antérieur , conclu à Lisbonne le 4 mars 1700 , les Portugais avoient été obligés de démolir les Forts qu'ils avoient construits à la rive gauche de ce fleuve.

La France ayant cédé la navigation exclu-

sive et les deux bords de ce fleuve; ayant cédé positivement les terres du cap de Nord, et fixé les limites réciproques à l'embouchure de la rivière de Vincent Pinçon, il est clair qu'elle n'a pas cédé autre chose que ce qui est nommé dans le traité; que tout ce qui n'y est point désigné de ses précédentes possessions et prétentions ne doit pas cesser de lui appartenir. Par conséquent, toutes les terres de l'intérieur de la Guiane (sauf la libre navigation des Amazones et le rivage septentrional de ce fleuve, cédés au Portugal) continuent bien d'être notre propriété, jusqu'à Rio Negro: c'étoit donc par une condescendance au-delà du but contenu dans le traité, que l'on proposoit d'abandonner ainsi une lisière de quinze lieues de largeur sur deux cent cinquante lieues de développement. C'est dans la supposition de cet abandon que les limites sont fixées, par une ligne ponctuée laissant à 15 lieues le bord de l'Amazone, dans la carte jointe à cet ouvrage.

Avec quelle surprise n'a-t-on pas dû voir, dans un traité, heureusement resté sans effet, les négociateurs portugais, surprendre par une singulière astuce la bonne foi des nôtres, assimiler au nom de Vincent Pinçon

celui de *Carsuene*, qui n'existe pas dans les précédens traités, qui est celui d'une rivière très-distincte et bien connue pour n'avoir rien de commun avec celle de Vincent Pinçon ? ils fixoient ainsi pour limites de la Guiane française le bord de la rivière de Carsuene ou de Vincent Pinçon, et reculoient nos possessions jusqu'à 2 degrés et demi de latitude ; et ensuite ils nous bornoient dans l'intérieur à Rio Branco au lieu de Rio Negro, suivant une ligne AB tirée de la rivière de Carsuene à l'ouest, ce qui nous auroit enlevé au moins les trois quarts de notre légitime territoire.

Espérons que le gouvernement français, éclairé sur cette question, et sur l'importance de cette contrée, reprendra pour bornes celle naturelle du cours du fleuve et sa navigation, qui n'auroient jamais dû nous être enlevées.

BORNES AVEC LA RÉPUBLIQUE BATAVE.

Nos limites du côté du nord-ouest, ou avec la Guiane hollandaise, et la colonie de Surinam, sont la rivière de *Maroni* dans tout son cours. L'intérieur ne nous est connu que d'après les articles des traités, ou par des rapports très-vagues de quelques indiens ou autres

voyageurs, la plupart peu éclairés. Tout ce qui est un peu à notre portée de cette vaste contrée peut être regardé comme un désert, couvert presque par-tout de forêts impénétrables, et sans communications, excepté çà et là, où il existe des nations indiennes, dont la plupart nous sont peu connues.

Il sera à propos pour fixer nos bornes dans l'intérieur, du côté des colonies bataves, de remonter à la source du Maroni, et de-là courir à l'ouest ou à-peu-près, par des bornes naturelles, jusqu'à la rencontre de Rio Negro.

DESCRIPTION DES CÔTES.

Je passerai à la description des côtes ou des parties qui avoisinent la mer, connues presque uniquement par le cours des fleuves ou rivières qui ont leur embouchure à l'Océan. Je commencerai par la partie la plus méridionale qui avoisine l'embouchure du fleuve des Amazones.

CAP DE NORD.

A douze lieues au nord-ouest de l'embouchure du fleuve des Amazones, et à environ 2 degrés de latitude septentrionale, on trouve le cap de Nord, ensuite l'île du cap de Nord,

et en-dedans d'elle la rivière de *Carapa-pouri* qui afflue à la mer dans un bras de mer qu'on appelle *baie de Vincent Pinçon*. Un nombre de rivières, entr'autres celles de *Manaye* et de *Namapouti*, arrosent ce pays ; et dans tout cet espace, il y a, au voisinage de la mer, un grand nombre d'étangs très-poissonneux. On y trouve plusieurs peuplades indiennes, dont une à *Macary* contenoit plus de 300 individus déjà bien civilisés et disposés à l'industrie par les soins de l'administration.

Ils commençoient à porter à Cayenne des salaisons de lamentein et autres poissons, des tortues en vie, du manioc, du tabac en carottes : ils s'y pourvoyoient de toiles, outils et autres marchandises ; le tout encore en bien petite quantité, il est vrai ; mais ces commencemens de civilisation et d'industrie commerciale sont précieux chez un peuple neuf. Ils soignoient du bétail. Ils avoient de mon temps reçu de l'intérieur une émigration de 50 et quelques individus. Ceux qui m'ont succédé dans l'administration de ce pays n'ont pas pensé de même sur les Indiens, et n'ont pas mis le même intérêt aux progrès de cette peuplade et des autres du même genre dont je parlerai.

Les missionnaires destinés à cette partie ayant été retirés sans être remplacés par des agens civils; les Portugais ont fait des incursions et des enlèvemens d'Indiens; il est fort à craindre que ces espérances n'aient été perdues, et que ces peuples ne se dispersent, étant fort enclins à la vie errante.

Après la rivière de Carapa-pouri, on trouve, en suivant la côte et tirant vers le nord, les rivières de *Mayacaré*, de *Carsuène* et de *Conani*: sur les bords de cette dernière, dont le cours est considérable, une peuplade de près de deux cents Indiens donnoit les mêmes espérances que ceux du Macary.

CASSIPOUR. — CAP D'ORANGE.

On trouve ensuite le capet la rivière de *Cassipour*, et après elle le *cap d'Orange*, à 4 degrés 8 ou 10 minutes de latitude nord.

C O U R I P I.

La rivière de *Couripi*, qui reçoit celles d'*Ouassa*, de *Rocaoua* et de *Tipoc*, se décharge dans la mer, ainsi que le fleuve d'*Oyapoc*, à l'ouest du cap d'Orange, dans une grande baie qu'on appelle baie d'Oyapoc.

Cette partie et les hauts de la rivière d'Oyapoc sont très-peuplés de nations Indiennes, avec lesquelles nous n'avons presque aucune fréquentation.

J'avois commencé d'encourager l'établissement de la rivière d'*Ouassa*, contrée abondante en beaux pâturages, en beaux bois et bons terrains. Le citoyen Pomme avoit par moi été chargé de promouvoir ce projet, et de contribuer à la civilisation des Indiens de cette partie. Sa nomination au corps législatif, en 1792, lui a fait quitter ce projet, qui n'a pas été suivi sans doute après son départ.

O Y A P O C.

Ce n'est qu'à Oyapoc qu'il commence à y avoir quelques Français établis ; mais ils y sont en si petit nombre (au plus 50 de tout âge et de tout sexe), ils y ont si peu de propriétés, qu'on auroit pu compter à cet égard ce quartier-là pour rien, sans l'établissement appartenant alors à la compagnie du Sénégal, qui avoit de vastes concessions vers les bords de la rivière d'*Ouanari*, deux habitations et d'excellentes terres. Quoique avec beaucoup de moyens d'y faire de très-beaux revenus, cette

compagnie n'avoit encore fait que des dépenses et essuyé des pertes , par les vices de la gestion qu'elle a toujours eue sur ses habitations, par les changemens fréquens de géreurs et de systèmes. En 1787 , il y avoit 324 cultivateurs sur ces habitations ; elle y en avoit ajouté 60 par le moyen de la traite au Sénégal ; et il n'en restoit en 1790 que 226. Elle n'avoit fait aucuns progrès dans ses cultures , ainsi qu'il est aisé de le juger par une perte aussi rapide dans ses ateliers.

Je dois dire , cependant , que le premier article des instructions de cette compagnie au directeur de ses établissemens dans la Guiane , étoit de traiter ses nègres avec humanité ; il paroît que c'est celui qui a été le plus mal observé.

Il y a sur la rive gauche d'Oyapoc , un ancien poste appartenant à la nation , composé de plusieurs beaux logemens. Ce poste , entièrement abandonné , excepté l'église qui servoit de paroisse à ce quartier , aura depuis probablement dé péri.

A P R O U A G U E .

A quinze lieues plus à l'ouest que l'Oyapoc ,

on trouve la rivière d'*Aprouague*, capable de recevoir des navires tirant jusqu'à 13 pieds d'eau.

Toutes les terres qui sont le long des côtes dont je viens de parler, sont basses et noyées, de même que les deux rives de toutes les rivières, à 2, 3 et jusqu'à 4 lieues en dedans : elles sont toutes très-propres à la culture des denrées coloniales les plus précieuses, entre autres le coton, le café et le sucre.

Quinze habitations de terres basses commencées à *Aprouague* en 1783, paroissent y avoir fort mal réussi jusqu'à présent, de même qu'une habitation de sucrerie établie par les ordres du ministère, qui la destinoit alors à faire des fonds à la mission et au collège. Les nègres ont diminué en nombre, les plantations ont été négligées, les fossés et les digues mal soignés, les terres ont été inondées et ravagées. On ne doit pas se livrer à de pareilles entreprises, si on n'a pas les talens et la constance des Hollandais, avec les capitaux nécessaires pour arriver au but.

K A W et M A H U R I.

La rivière de *Kaw*, beaucoup plus petite, est à trois lieues plus à l'ouest que celle d'*Aprouague*. Les terres qui sont entre les deux sont de même

même nature , mais absolument incultes et sans habitans.

Dans les hauts de la rivière d'Aprouague et de la rivière de Kaw , il y a quelques peuplades d'Indiens : je les ai visitées , et j'y ai reconnu un chef très-intéressant nommé *Custode* , qui cultivoit du café et du coton , et avoit une excellente moralité.

M A H U R I .

Depuis la rivière de Kaw jusqu'à celle de *Mahuri* , qui forme un côté de l'île de Cayenne , c'est une étendue de 7 à 8 lieues de l'est à l'ouest , et de 3 ou 4 lieues de profondeur du nord au sud jusqu'au pied des montagnes , toute formée de terres basses , la plus grande partie en savanes noyées par-tout dans la saison des pluies. On prétend que ces parties ont été dégarnies de bois par d'anciens incendies. Il paroît , d'après plusieurs rapports auxquels on peut avoir quelque confiance , que ces terres sont très-propres aux grandes cultures.

P L A I N E S D E K A W .

Il y avoit eu un grand projet pour mettre en valeur cette plaine de terres basses : on

avoit dressé un plan de concessions, où tous les noms de l'ancienne Cour avoient trouvé place : mais ce projet, comme tant d'autres, est resté sans exécution, et il n'existe pas un habitant dans toute son étendue.

Cette plaine est bordée dans l'intérieur par une longue chaîne de montagnes, dont une partie est très-propre aux cultures : du côté de la rivière de Kaw, on trouve quelques plantations de café, et du côté de Mahuri, l'habitation appelée *la Gabrielle*, où on a fait, par les soins de l'administration, des plantations d'arbres à épicerie, sur-tout de gérofliers, qui y ont très-bien réussi ; ils ont déjà donné du fruit trouvé égal en qualité à celui de l'Inde.

I L E D E C A Y E N N E.

Depuis la rivière de Mahuri jusqu'à celle de *Cayenne*, pendant une distance de plus de 3 lieues, on trouve l'île de Cayenne formée par ces deux rivières à l'est et à l'ouest, au sud par un bras de rivière qui joint les deux, et au nord par la mer. Cette île a 4 ou 5 lieues de longueur du nord au sud, ou vers l'intérieur des terres.

La côte de l'île de Cayenne n'est nulle part basse et noyée du côté de la mer, mais elle est formée de petits monticules, très-propres à la culture de toutes les denrées coloniales. L'intérieur de cette île, qui est entrecoupé d'une manière singulière, de terres basses et de petits monticules, est inculte dans sa plus grande étendue, quoique ce soit la partie la plus peuplée de toute la colonie.

C A Y E N N E.

A l'extrémité occidentale de cette île, du côté de la mer et de l'embouchure de la rivière dite *Cayenne*, a été bâti le seul bourg qui soit dans la colonie : c'est un amas de barraques entassées sans ordre et sans goût, entouré de fortifications, qui ne font d'autre office que d'intercepter le passage de l'air, si nécessaire dans ces contrées. La meilleure moitié de ce bourg, auquel on a donné le nom de ville, est en-dehors de ces fortifications.

Le port ne peut recevoir que des navires tirant au plus 13 pieds d'eau. Il en reçoit annuellement une vingtaine venant de France, et autant de petites barques des Antilles ou de l'Amérique Unie. C'est à quoi se borne

tout le commerce de la colonie, concentré dans le seul chef-lieu de Cayenne.

K O U R O U .

De Cayenne à la rivière de *Kourou*, il y a dix lieues; et dans cet intervalle, on trouve le quartier et paroisse de *Macouria*, dans lequel il y a en tout 63 habitations, la plupart petites et faisant très-peu de revenus.

Le quartier de Kourou, qui ne commence qu'à la rive gauche de la rivière de ce nom, n'a qu'un espace de 3 lieues jusqu'à la crique de *Carouabo*. Il n'a en tout que 22 chétives habitations.

On ne peut sans frémir prononcer le nom de Kourou, de ce lieu où périrent en 1763 13000 victimes d'un projet, praticable peut-être s'il eût été pris avec modération et précautions, où l'état enfouit 30 millions de dépense, sans autre effet que de perdre pour long-temps la réputation de cette infortunée colonie, sur le climat de laquelle on rejeta ce qui n'étoit que la faute du gouvernement et d'une combinaison insensée.

I L E S D U S A L U T.

A trois lieues au large de l'embouchure de Kourou, qui peut à peine recevoir les plus petites barques de mer, sont les trois îles ci-devant appelées *îles au Diable*, à présent *îles du Salut*. Entre ces trois îles, qui sont des monticules assez élevés, la nature a formé un port capable de recevoir les plus gros vaisseaux : c'est le seul local de toute la côte de la Guiane qui ait cet avantage. Il y a eu en divers temps des projets de faire de grands établissemens dans ces îles, à raison de ce port. Les dépenses considérables qu'on y feroit, seroient sans utilité pour cette colonie ; et quant aux vues relatives aux autres colonies des Antilles, a-t-on besoin d'un pareil port, quand on a ceux de la Martinique et de Sainte-Lucie ?

S I N A M A R I.

De Carouabo à la rivière de *Sinamari*, il y a 9 lieues de côtes et de pays, dans lequel quelques familles s'adonnent à la culture des vivres et du coton, et à l'éducation des bestiaux, dans de vastes savannes que la nature a formées dans ces cantons.

Entre la rivière de Sinamari et celle d'Iracoubo, il y a un espace de 8 lieues, dans lequel il y avoit de mon temps une cinquantaine de blancs de tout âge et de tout sexe, et un bien petit nombre de noirs.

Dans les hauts de la rivière de Sinamari et dans ce voisinage, il y a quelques peuplades d'Indiens.

Entre Sinamari et Iracoubo, on trouve la rivière de Conanama.

Toute cette étendue de pays, depuis Kourou jusqu'à Sinamari, et de Sinamari à Iracoubo, qui est d'environ 20 lieues, est terminée du côté de la mer par une lisière de paletuviers, et par des plages de sable presque par-tout : en dedans de cette lisière de paletuviers qui a plus ou moins d'épaisseur, quelquefois jusqu'à une lieue ; il y a des savannes naturelles en plaines, qui ne sont interrompues que çà et là par quelques bouquets de bois, par quelques rivières et ruisseaux à d'assez grandes distances : du côté de l'intérieur des terres, à deux ou trois lieues, elles finissent aux grands bois peuplés de toutes les espèces d'arbres dont ce pays abonde.

Dans ces savannes à perte de vue, on a toujours multiplié avec succès les bestiaux ; mais

une mauvaise administration , ou le manque de prévoyance , en a fait beaucoup diminuer le nombre depuis quelques années. Les cochons y avoient prodigieusement multiplié ; ils étoient dans le cas d'offrir un objet de spéculation pour les îles du vent.

Cette partie de la Guiane a toujours été regardée comme très-saine , et présentant plus de ressources aux petits habitans et aux commençans ; le gibier de toute espèce y abonde , la mer est fort poissonneuse , ainsi que les rivières. Les volailles y réussissent ; on y cultive avec succès les vivres du pays et le coton.

Les matériaux à bâtir , c'est-à-dire dans cette contrée , les bois et les palmistes , y sont très à portée par-tout.

La pêche de la tortue se fait avec grand succès le long de ces grandes anses de sable qui bordent la côte entre Kourou , Sinamari et Iracoubo : cette pêche dure cinq mois de chaque année , depuis avril jusqu'en septembre. Cet article de subsistance très-salubre et intéressant pour ces quartiers , est aussi un objet d'exportation et de commerce pour Cayenne et pour les Antilles.

La plus grande salubrité , généralement reconnue à cette partie de la Guiane par tous

ceux qui l'ont fréquentée , a une cause selon moi bien apparente dans ces vastes plaines , qui ne sont plantées par la nature que d'herbes , et où l'air circule librement sans être imprégné de vapeurs. De plus , les Indiens et autres habitans de ces contrées , ont coutume presque toutes les années , dans la saison la plus sèche , de mettre le feu aux herbes ; ce feu , poussé par les vents régnans de l'est à l'ouest , dans toutes ces sayannes , n'est ordinairement arrêté dans ses ravages que par les bouquets de bois qui interrompent la continuité des savannes , par les lisières de paletuviers du côté de la mer , et par les grands bois du côté de l'intérieur.

Les habitans prétendent que cette habitude de brûler les savannes est utile à la reproduction des pâturages , ce que j'ai peine à me persuader ; mais , quoiqu'il en soit , il est hors de doute que cette pratique ne peut que contribuer à assainir l'air , en détruisant des milliers d'insectes nuisibles et chagrinans , et autres objets putrides.

De toute cette étendue de pays , la partie comprise entre la rivière de Sinamari et celle d'Iracoubo est la plus convenable pour faire des établissemens profitables et à peu de frais ,

soit par la bonne qualité des terres , soit à cause de la situation de la côte ; il n'y a aucun abri pour les bâtimens de mer le long de cette côte , jusqu'à la rivière d'Iracoubo , où peuvent entrer les bateaux et goëlettes , et où par conséquent on peut vivifier un certain commerce.

Sur tout le reste de la côte , depuis Cayenne , les vaisseaux sont obligés de se tenir , plus ou moins , à deux ou trois lieues de large , à cause du peu de fond : ils y mouillent sans danger ; mais le transport des effets et marchandises de terre à bord , et du bord à terre , y est très-pénible , lent et coûteux. Il y avoit déjà de mon temps un nombre épars de petits habitans dans toute cette partie , soit sur le bord de la côte , soit dans les savannes ; les uns y cultivoient le coton et les vivres du pays , d'autres y élevoient des bestiaux ; la chasse et la pêche fournissoient aux uns des ressources pécuniaires et une subsistance abondante.

Le pays seroit tout aussi propre que les autres aux grands établissemens , mais pour cela , il faudroit abattre les grands bois et s'enfoncer dans les terres ; ce qui exige de plus grandes mises dehors que les objets que l'on a cités.

Le poste de Sinamari , sur la rive droite de cette rivière , pour le logement d'un officier commandant , d'un petit détachement de soldats , d'un chirurgien , avec un hôpital et un magasin , est éloigné de l'embouchure d'environ une lieue : cela forme une petite peuplade bâtie en bois , avec quelques petites habitations à l'entour.

I R A C O U B O .

Iracoubo commençoit de mon temps à s'établir avec succès , par la raison de la facilité de l'abord des bâtimens dans cette rivière , c'est-là qu'il convient d'appeler de préférence la population , et de bâtir un bourg , car dans la rivière de Sinamari , quoique d'un assez grand volume d'eau et d'un long cours , il ne peut entrer à son embouchure que des petites barques ou des pirogues.

D'IRACOUBO A MARONY , NOS LIMITES.

La rivière d'Iracoubo est à l'extrémité de la partie fréquentée par les Français. De-là jusqu'aux limites de la colonie avec celle Batave de Surinam , c'est-à-dire , de-là à la rivière de *Maroni* , il y a quatorze lieues de pays , où il

n'habite pas un seul blanc. A trois lieues en deçà du Maroni , est la rivière de *Mana* ou d'*Amanabo* , dont le cours est étendu. On trouve dans ce local , à de grandes distances les unes des autres , quelques minces peuplades d'Indiens. Dans les hauts de Maroni , dans des lieux presque inaccessibles , il y avoit autrefois environ 560 nègres marons , émigrés de chez les Hollandais , qui avoient formé , depuis plus de quinze ans , des établissemens où ils étoient réfugiés.

J'avois le projet de fixer cette population malheureuse et furtive , et de l'attacher au gouvernement français , en leur concédant des terrains en-deçà du Maroni. On les auroit assujétis à des loix sous le régime de la liberté , et en dissipant leurs craintes , on auroit tranquillisé sur leur voisinage une partie de la colonie. J'avois déjà obtenu leur confiance , par divers émissaires que je leur avois envoyés , entr'autres des missionnaires qui avoient résidé parmi eux ; au point que leur grand chef m'avoit fait une députation à Cayenne , pour traiter des conditions de leur soumission au gouvernement français ; et même il m'avoit confié deux de ses enfans pendant plusieurs mois.

Ainsi, d'une population usurpatrice, déréglée et dangereuse, j'en aurois fait une colonie intéressante, industrielle et amie, qui se seroit augmentée rapidement par l'influence d'un régime bienfaisant, par des alliances et mélanges avec les indigènes et autres, et encore par l'adjonction des Caraïbes noirs de St-Vincent, que je voulois établir dans ce même canton.

Mais, d'une part, le ministère ne répondit jamais à ce projet, et de l'autre, après mon départ, les ardens partisans de l'esclavage, qui croyoient que sans lui il n'y a point de salut pour les colonies, déconcertèrent ces vues philanthropiques; et un gouverneur subséquent attaqua à force ouverte ces réfugiés de Surinam, et les détruisit ou dispersa; ôtant ainsi tout espoir de ravoïr jamais leur confiance.

R É S U M É.

Dans cette étendue de 140 lieues de côtes que je viens de décrire (depuis la rivière d'Araouari, près le fleuve des Amazones, jusqu'à la rivière de Maroni) nous n'occupons donc que l'espace compris entre la rivière d'Oyapoc, et celle d'Iracoubo, c'est-à-dire, 60 lieues; si

on peut dire qu'on occupe un pays lorsqu'on y est en aussi petit nombre et aussi dispersés ; il n'y a plus en tout que 8 à 900 Blancs actuellement dans toute la Colonie , et encore le plus grand nombre habite le chef-lieu ou ville de Cayenne.

On peut donc regarder cette vaste étendue comme un vrai désert , couvert presque partout de forêts impénétrables , ou abandonné à la nature.

OBJECTIONS CONTRE LA GUIANE.

Que d'objections s'élèvent le plus souvent contre tous les projets qui se présentent pour établir et mettre en valeur cette grande contrée ? — Il y a cent ans qu'on n'en fait rien. — Le gouvernement y a fait sans succès des tentatives et des dépenses : — son climat est malsain et mal sain , ses terres froides et stériles (nous dit-on).

R É P O N S E.

Sans entamer là-dessus une trop longue discussion , il me suffira peut-être d'assurer , d'après une expérience de six ans dans la Guiane hollandaise et dans la nôtre , que la Guiane

est celle des colonies de l'Amérique , la moins nuisible à la santé des Européens.

S O N C L I M A T.

La chaleur est moindre dans ce continent (quoique au voisinage de la ligne) que dans nos autres colonies de la zône torride. J'y ai observé pendant trois ans le thermomètre , et l'ai vu se soutenir entre le 19^e. et le 25^e. degré : cette température peu ardente est mitigée par la fraîcheur que répandent dans l'air , et l'influence des vents alisés du grand Océan , auxquels cette partie de la Guiane est merveilleusement exposée , et la multitude des rivières , et les fleuves qui l'arrosent de toutes parts , et les forêts dont le pays est couvert presque dans toutes ses parties.

On objecte quelquefois contre la salubrité du pays ces forêts , et ce qu'on appelle des marécages ; mais c'est à tort : l'expérience a démontré qu'ils n'ont aucun effet funeste , ni les uns ni les autres. Le séjour des forêts n'y est point mal sain ; j'y ai fait des courses considérables , accompagné d'un nombre d'Européens et autres ; nous avons couché plusieurs nuits de suite dans les bois , sans que personne en ait été incommodé. Les espaces qu'on ap-

pelle *marécages* n'y ont aucune mauvaise influence : d'ailleurs on ne peut appeler proprement marécages de grandes étendues, semblables à des inondations, où les eaux ne sont ni stagnantes ni croupissantes, et se renouvellent sans cesse, soit par les marées deux fois par jour, soit par les pluies abondantes dans une partie de l'année. Il est connu que la saison pluvieuse est la plus saine, et que le voisinage des côtes, où tout est terres basses et noyées, dont je ferai ci-après la description, est au moins aussi salubre que les parties intérieures.

Ce que j'ai dit des degrés de chaleur a rapport au climat des côtes et au voisinage de la mer. Quand on s'éloigne des bords de la mer et des pays bas, à 10 ou 15 lieues de distance, il y a toujours deux degrés de moins de chaleur.

On voit fréquemment des Européens passer dans la Guiane, y séjourner plusieurs années, sans éprouver aucune de ces maladies fâcheuses auxquelles ils sont sujets dans presque tous les autres pays de la zone torride, et comme un changement de climat aussi marqué peut naturellement le faire craindre. Les Européens résistent sur-tout à ce climat, lorsqu'ils savent adopter une manière de vivre frugale, plus

analogue aux pays chauds ; lorsqu'ils ont soigné d'éviter , dans les commencemens , de s'exposer trop long-temps de suite aux rayons directs du soleil. S'il meurt des émigrans , c'est presque toujours le libertinage et l'usage des liqueurs fortes qui les emportent ; ce n'est pas la faute du climat.

QUALITÉ DES TERRES.

Après avoir rassuré sur la prétendue insalubrité du pays , il faut établir que ses terres sont propres à donner des produits. Je ne crains pas d'assurer que la Guiane offre de superbes et fertiles terrains à cultiver , et beaucoup de moyens de commerce , d'industrie et de travail. Outre les grandes cultures de denrées coloniales , dans lesquelles la Guiane peut un jour surpasser non-seulement Surinam , mais encore Saint-Domingue , outre les épiceries de l'Inde , qui y prospèrent comme dans leur sol natal des Moluques et de Ceylan , on y trouve plusieurs moyens de prospérité qui sont étrangers aux autres colonies.

Pour commencer par l'objet qui intéresse le plus lorsqu'on parle des colonies , celui de la culture des denrées coloniales , il suffiroit peut-être , pour prouver que la Guiane a des terres

terres de la première fertilité, de citer les colonies voisines, du même continent, Surinam, Berbice, Démérari, et Esséquébo, où l'industrie hollandaise s'est si bien exercée; ces colonies qui, quoiqu'elles soient beaucoup plus nouvellement établies que notre Guiane, font déjà cependant pour 100 millions de revenus annuels, tandis que la Guiane française n'en a fait, dans ses temps les plus brillans, que pour 7 à 800 mille livres au plus; ces colonies qui suffisent amplement à leurs propres dépenses, et donnent des profits, tandis que la nôtre, sur 750 mille livres qu'elle coûte annuellement au trésor public, ne donne que 50 à 60 mille livres de recettes en déduction.

Mais pour rassurer complètement et asseoir nos idées sur un pays tant dénigré et si mal connu, je crois utile d'entrer en détail sur la nature, la qualité et la distinction des terres.

On distingue dans la Guiane les terres hautes, et les terres basses : je commencerai par la définition et description des terres basses.

T E R R E S B A S S E S .

Les côtes de la Guiane sont bordées presque par-tout de terres basses et noyées : ce

sont de grandes plaines formées par des alluvions ou laisses de la mer, dont plusieurs sont récentes et d'autres existent depuis des siècles. Ces espèces de plaines sont recouvertes alternativement, à chaque marée montante, d'un pied, 18 pouces ou deux pieds d'eau, plus ou moins : elles sont par-tout boisées de paletuviers, ou de quelques autres grands végétaux, qui en font des forêts impénétrables, sur un fond vaseux, où on ne peut marcher sans s'enfoncer au moins jusqu'aux genoux. Telle est la nature du pays sur toutes les côtes de la mer, à 3 et 4 lieues de profondeur, plus ou moins, et le long des rives des principales rivières. Ce sont des dépôts de vase molle, absolument de niveau, que la mer a apportés, et sur lesquels croissent en abondance ces arbres nommés *paletuviers* ou *mangliers*, qui parvenus à une certaine élévation, jettent de leurs branches supérieures des jets vers la terre, qui y prennent racine, et forment ainsi des forêts non-interrompues de plusieurs lieues.

On voit souvent ces bancs de vase, apportés par la mer à la côte de la Guiane, faire des progrès très-rapides, et les paletuviers y croître à proportion : il se forme aussi de la

même manière des îles, par les dépôts de vase, et par les paletuviers qui s'en emparent tout de suite, aux embouchures des rivières, et même au-dessus, pendant plusieurs lieues de leur cours, dans les endroits où parvient la marée.

Il est à remarquer qu'il y a une espèce de paletuvier, différente de cette première, qui ne croît que sur les vases des bords des rivières dans l'intérieur, où l'eau salée n'arrive pas; tandis que la première espèce de paletuviers ne croît que le pied dans l'eau salée. La première espèce se nomme paletuvier du bord de mer, ou paletuvier rouge, et la seconde paletuvier d'eau douce, ou paletuvier blanc.

Ces bancs de vase font des progrès jusqu'à ce que (par une vicissitude, à laquelle on ne peut fixer aucune période, ni aucun espace) la mer, au lieu d'apporter des vases, amène sur la côte, et dépose du sable ou des débris de coquillages : alors, il se forme des bancs de sable, ou des espèces de longues dunes peu élevées; les paletuviers à qui l'eau salée vient à manquer périssent successivement, excepté ceux qui subsistent dans quelques flaques d'eau salée, séparées dès-lors de la mer par ces étendues de sable.

Ces travaux successifs de la mer caractérisent et font connoître la situation et la nature de toutes les côtes de la Guiane : elles sont par-tout remarquables par les vases qui se prolongent avec très-peu de fond à plusieurs lieues au large. Jereviendrai sur cet objet.

Ces terres basses et noyées , voisines des côtes , où l'homme ne peut habiter sans forcer la nature et maîtriser l'Océan , ces terres sont sans contredit les plus fertiles de la colonie ; mais il y a un choix à faire entr'elles ; elles ne sont pas toutes à beaucoup près de la première qualité ; quelques-unes sont d'un mauvais rapport.

En général les laïsses de la mer un peu anciennes (et ce sont les meilleures) sont partout couvertes de bois , soit paletuviers , soit mahots , bois-pagayes , ou autres arbres , palmistes , lataniers de la grande et de la petite espèce (ces derniers nommés dans le pays *pinots*) , soit encore roseaux , lianes et arbrisseaux de diverses espèces , dont ces terrains sont extrêmement fourrés.

Quelques personnes ont voulu fixer la qualité de la terre par l'espèce des arbres ou autres productions que la nature y a fait croître ; d'autres par leur situation relativement à la

mer, ou à leur distance de cet élément ; on pourroit se tromper en s'en rapportant sans exception à toute règle aussi générale, parce qu'on y trouve une variété singulière.

Il y a cependant une marque certaine et incontestable, convenue entre tous, pour reconnoître les meilleures terres basses ; c'est lorsque (sous un terreau noir, ou d'un brun foncé, formé de débris de végétaux et semblable à un fumier, ou à un bon engrais, faisant une couche de 16 à 18 pouces) on trouve à peu de profondeur une vase d'un gris bleuâtre un peu foncé, par-tout homogène, et dans laquelle la pelle entre comme dans du beurre. On y peut également enfoncer un bâton avec la main sans beaucoup d'efforts, fût-il de 20 ou 30 pieds de longueur.

Lorsqu'avec cette indication se réunit le voisinage de la mer, dont l'air contribue beaucoup à vivifier les plantations et à en assainir le séjour, ou du moins si l'on n'est pas à plus de deux lieues en-dedans des embouchures de rivières, on peut être assuré du succès, si on travaille convenablement.

SITUATIONS A PRÉFÉRER.

Comme les vents dans cette contrée soufflent assez régulièrement toute l'année de la partie de l'est, les situations les plus exposées à ce vent alizé ou à cette brise, sont les plus favorables, tant pour la fertilité que pour la santé des cultivateurs : ainsi la rive occidentale d'une rivière, ou les côtes maritimes sont préférables. Si on travaille les rives orientales, il faut commencer en-dehors des embouchures, de manière à être exposé à la brise ; et à mesure qu'un défriché est fait, et que les bois sont abattus dans cette première concession vers la mer, le voisin qui vient ensuite s'établir au-dessus, participe à la brise, dont le passage n'est plus intercepté par les bois. Ces circonstances sont sur tout nécessaires et essentielles au coton, qui demande pour mûrir d'être assisté de l'influence du vent.

En conseillant d'établir de préférence les côtes de la mer et leur voisinage sur les rives des grandes rivières, j'observerai qu'il est à propos aussi de s'assurer de la stabilité du sol qu'on veut défricher, et de son ancienneté à un certain point, ce qui se connoît évidem-

ment par la grandeur des arbres, par l'épaisseur de la couche de terreau formée des débris des végétaux. Les vases nouvellement laissées par la mer sont trop molles ; on les reconnoît par la jeunesse des paletuyiers qui y croissent.

Les meilleures terres ont, au-dessous du terreau et à peu de profondeur, une vase d'un gris bleuâtre foncé, et qui par sa substance est semblable à du beurre, qui se broie facilement entre les doigts, est douce au toucher, et se délaye dans l'eau comme feroit une pâte savonneuse. Les terres peuvent être encore bonnes à cultiver, lorsque cette vase, d'un gris tirant sur le roux, est par-tout homogène ; et même un mélange de sable y est quelquefois avantageux, en ce qu'il la rend plus meuble, plus facile à dessécher, et plus perméable aux eaux de pluie fécondantes, et aux racines tendres des plantes et arbrisseaux qu'on veut y élever.

Le terreau qui recouvre ces terres basses jusqu'à une épaisseur de 20 pouces, s'affaisse de plus de moitié par l'action de l'air et du soleil, et par le desséchement ; ce terreau est un avantage ; mais c'est plus proprement la vase qui est au-dessous qui a la plus grande

qualité végétative, et cette permanence, qui assurent les revenus des habitations qu'on y forme, lorsqu'elles sont dirigées avec l'industrie que cette sorte de culture exige.

TERRES BASSES DE QUALITÉ INFÉRIEURE.

Après avoir montré les marques et les circonstances par lesquelles on peut s'assurer de la bonté de la terre qu'on veut cultiver, il est à propos de donner les principaux indices auxquels on reconnoît les terres basses de qualité inférieure.

La situation trop éloignée des bords de la mer, comme trop humide et trop exposée aux pluies, n'est cependant pas toujours un indice assuré de la mauvaise qualité des terres basses : il se trouve à cet égard quelques exceptions, de même que dans la nature des arbres et des plantes que la terre y produit spontanément. Mais un indice certain de la qualité inférieure de ces terres, c'est le manque d'homogénéité de leurs vases, lorsqu'en les tranchant avec la pelle à une certaine profondeur, et les coupant verticalement, on y voit un mélange de diverses couleurs, soit rousse, verdâtre, et autres, et sur-tout lorsqu'on y trouve une substance entremêlée, qu'on appelle dans le

pays *tourbe*. Cette substance, dispersée dans ces vases par mottes irrégulières et informes d'une couleur grise noirâtre, paroît être en l'examinant de près, un tissu filandreux et court, de branches d'arbres et de feuilles, qui forme des masses dures et presque imperméables, et qui semblent dénuées de sels et de vertus végétales. Cette dernière sorte de terre est la moindre de toutes ; cependant quelque mélange de marne, de sable, de menus coquillages, et un labour parfait qui subdiviseroit bien ces terres, mettroit probablement le cultivateur à même d'en tirer un assez bon parti. Mais, dans une colonie qui commence, il ne faut proposer aux spéculateurs que les cultures les plus faciles, les moins dispendieuses, et les plus productives.

MOYENS EMPLOYÉS PAR LES HOLLANDAIS POUR
LA CULTURE DES TERRES BASSES.

Les Hollandais qui ont tiré un si grand parti des terres pareilles qu'ils ont dans leurs colonies et rivières de Surinam, de Berbice, de Démérari et d'Esséquébo, n'ont pas été à beaucoup près aussi favorisés de leur souverain que nos colons, à qui notre gouvernement a

fait diverses avances, les soulageant du plus grand nombre des dépenses publiques. Les Hollandais, au contraire, ont acheté le plus souvent leurs terres ; ils sont obligés de fournir aux frais de défense et de souveraineté ; on leur fait payer des droits considérables, et toutes les expéditions de bureaux sont pour eux autant d'occasions de dépenses.

Mais ils ont trouvé de grands crédits dans leurs comptoirs et associations de Hollande et de Zélande, ce qui les a poussés vivement dans leurs commencemens d'entreprises : il est vrai de dire cependant, que cette ressource a été souvent le principe de la ruine des habitans et des propriétaires qui ont fait valoir les concessions dans le pays, soit par les forts intérêts et les conditions dures de ces engagemens avec les comptoirs, soit que cette facilité d'obtenir des fonds les ait portés à vivre avec luxe, ou à faire un faux emploi de leurs moyens, soit enfin que quelques malheurs et des événemens imprévus les ayant empêché d'être exacts à leurs payemens envers leurs bailleurs de fonds, il en résulte pour eux, ou pour leurs héritiers après leur mort, d'être dépossédés d'après la loi de la saisie-réelle, qui est en vigueur dans ces colonies. Il arrive

ainsi que la plupart ne jouissent pas eux-mêmes du fruit de leurs travaux , quoique les colonies de cette nation sur ce continent , et sur-tout celle de Démérari , aient pris un très-rapide accroissement.

Lorsque notre Guiane reprendra faveur , lorsque la confiance s'établira sur la possibilité d'y réussir , et que des spéculateurs enhardis à y porter leurs fonds et leur industrie , engageront le gouvernement à tirer sérieusement parti de cette immense ressource ; les Français dépourvus de ce crédit qu'ont eu les Hollandais dans leurs colonies de la Guiane , iront moins vite , mais plus sûrement ; ce qu'ils établiront sera bien à eux , et ils espéreront d'en jouir eux-mêmes.

Un crédit trop facile , avantageux en apparence , a un inconvénient pour ceux qui en profitent avec peu de ménagement et de prudence. J'en ai vu , à l'appât de ces facilités , se procurer , dans le temps que la traite des nègres étoit en vigueur , un nombre de nègres nouveaux à la fois , sans avoir de cases prêtes pour les loger , de familles créoles établies pour les recevoir , pour les accoutumer aux usages de l'habitation ; souvent même (et c'est le pire de tous les inconvéniens) sans

avoir de vivres pour les nourrir, ni de moyens pour les traiter dans les maladies si fréquentes parmi ces arrivans : ils ont voulu les mettre au travail sans délai, pour en tirer avantage ; ces nègres ont péri en grands nombres , et l'habitant s'est trouvé surchargé de dettes auxquelles il n'a eu aucuns moyens, ni espoir de satisfaire.

FONDS NÉCESSAIRES POUR LA CULTURE DES
TERRES BASSES.

Les terres basses, sur lesquelles on doit jeter les yeux de préférence pour les grandes cultures coloniales, exigent plus de dépenses premières que les terres hautes, parce qu'il faut les tirer de dessous les eaux. On ne peut entreprendre de pareils travaux et les amener à bien, à moins d'avoir des fonds assez considérables ; et je ne conseillerai jamais à aucun concessionnaire de s'y livrer, à moins d'avoir au moins 100 mille livres de fonds à y mettre. Ce n'est pas qu'on ne puisse commencer avec beaucoup moins ; mais il y a bien plus d'avantages à faire une grande entreprise qu'une médiocre, par plusieurs raisons aisées à comprendre : les frais de régie, les premiers

établissmens de logemens, de manufactures, etc., le nombre de bras à détourner pour les usages domestiques, et autres objets généraux, sont les mêmes pour une petite habitation que pour une grande : les revenus sont par conséquent moindres en proportion de la mise dehors dans la petite ; et il est même un degré dans celle-ci, où tout seroit dépense, sans pouvoir espérer d'en être dédommagé de long-temps. Cela est si clair, que je ne m'étendrai pas davantage là-dessus.

J'exigerai encore que le spéculateur soit assuré d'avoir la constance et le caractère, et les connoissances nécessaires pour conduire lui-même ses établissemens : à défaut de pouvoir gérer soi-même, il devra avoir un régisseur de la plus grande confiance, zélé et actif pour les intérêts de son constituant ; ce dont il est très-difficile de s'assurer, et ce qui est, dans tous les cas, coûteux.

La nature des travaux à faire à ces terres pour les tirer de dessous l'empire des eaux, et les mettre en état d'être plantées, est une autre raison pour commencer avec des forces suffisantes. J'en donnerai une idée succincte.

C'est lorsque la saison des pluies finit (c'est-à-dire, au mois de juillet) qu'il faut s'occu-

per des desséchemens : la saison sèche, favorable à ces travaux, cesse au mois de décembre.

On doit d'abord jeter à bas une partie des arbres de sa concession, débarrasser l'espace qu'on veut mettre en culture de ces bois et autres végétaux qui couvrent toute la surface de la terre, éclaircir sur une certaine largeur assez de terrain, tout autour de ce qu'on veut d'abord mettre en valeur, pour y faire des fossés et des digues qui doivent l'entourer et le garantir des eaux. Ces digues se forment avec la terre ou vase qu'on retire des fossés : elles ont rarement plus de trois pieds d'élévation, parce qu'il n'est pas ordinaire qu'on choisisse un terrain submergé de plus de deux pieds pour y établir une plantation. Il y a un détail d'exécution et de perfection de ces digues, qu'il faut connoître et observer soigneusement, autrement on travailleroit en vain. A cet égard, un voyage dans la Guiane hollandaise, ne peut être que fort utile.

On commence toujours par la façade sur la rivière, ou sur la côte de la mer, afin d'y pouvoir dégorger les eaux qui, dans l'état naturel, surmontent le terrain. Pour cet effet, à un des angles, ou au milieu de la façade

du terrain, on établit en terre, et au niveau convenable, un long tuyau d'écoulement en bois, formant écluse, entièrement ouvert du côté de la plantation : il est taillé de l'autre obliquement, et garni d'une porte ou écluse en soupape, que l'impulsion des eaux intérieures force à s'ouvrir pour les laisser sortir, lorsque la marée baisse, et qui retombe ensuite par son propre poids et par celui des eaux extérieures, lorsque la marée remonte : de cette manière les eaux intérieures peuvent en sortir, et celles extérieures ne peuvent jamais y entrer.

Dans l'intérieur de la digue sont divers fossés et rigoles tracés parallèlement, pour faire écouler les eaux de toutes les parties du terrain : toutes aboutissent à un fossé principal qui entoure la plantation à côté de la digue.

Les travaux d'un an (c'est-à-dire, des six mois de la saison sèche) doivent suffire, lorsqu'ils sont bien conduits, pour envelopper de digues le terrain qu'on veut travailler et cultiver. Il est défriché, éclairci et nivelé dans la seconde année : on peut commencer à le planter dans la troisième, et y récolter même déjà du coton, denrée par laquelle on commence ordinairement, comme étant d'un plus prompt rapport.

Le cañier réussit parfaitement dans ces terrains, et s'y conserve long-temps, lorsqu'ils sont bien desséchés ; mais sa récolte se fait attendre quatre ou cinq ans ; ce sont autant d'années de travaux, de peines et d'assiduités : si on ne surveille pas à chaque heure l'état des digues et des écluses, on risque de perdre en un instant le travail de plusieurs années. Tant de soins et de constance sont peu analogues au caractère français : aussi très-peu de nos colons ont encore réussi à ce genre de culture.

Le sucre réussit très-bien dans ces terres basses : on y fait des moulins qui tournent avec la marée perdante ; et dans des positions favorables et exposées à la brise, on y fait des moulins à vent. Mais les établissemens d'une sucrerie sont infiniment plus coûteux, et exigent un plus grand nombre de bras.

On conçoit aisément par cet exposé rapide, qu'il faut un travail considérable et une grande intelligence pour amener ces digues, ces fossés, et ces plantations à leur perfection ; mais l'abondance des récoltes dédommage amplement de ces peines, des dépenses qu'elles occasionnent, et des retards qu'on y éprouve.

Pour prouver combien il est intéressant de

ne

ne pas commencer des travaux pareils trop en petit, je propose au spéculateur de comparer par un calcul simple et facile, ce qu'il faut pour entourer et préparer deux terrains dont l'un sera double de l'autre en surface.

Par exemple, nous supposerons qu'un habitant abatte les bois sur toute la longueur ou façade de sa concession, qui sera de 300 toises; s'il porte son entourage de digues et fossés à 250 toises dans la profondeur, il entourera un terrain en forme de parallélogramme, qui ayant deux côtés de 300 toises, et deux de 250 (faisant en total 1100 toises), contiendra 30 carrés de terre, mesure de Cayenne. Si, dans une autre supposition, il n'entoureroit qu'une profondeur de 125 toises avec la même façade, il auroit pour le développement des quatre côtés de son parallélogramme 850 toises, et il n'auroit que 15 carrés de terre de préparés. Ainsi on voit qu'avec une dépense en journées, représentée par le nombre 22, dans le premier cas, il préparera deux fois autant de terrain à être planté, qu'avec une dépense représentée par le nombre 17, dans le second cas : chaque carré de terre mis en état de culture dans la plus grande entreprise, lui coûteroit comme 11, lorsque,

dans la plus petite , le carré lui coûteroit comme 17. Cette différence est énorme , et elle sera certainement portée jusqu'au double, si on considère qu'il ne faut pas plus de dépense pour l'écluse dans le plus grand terrain que dans le plus petit , que les établissemens généraux sont les mêmes pour l'un comme pour l'autre , etc.

T E R R E S H A U T E S .

Après avoir parlé des terres basses de la Guiane (celles qui offrent de plus grands profits aux cultivateurs) il ne faut pas néanmoins négliger de parler des terres hautes, qui forment la plus vaste étendue, et dont les autres ne sont que comme la lisière.

Les terres hautes ou montagneuses sont celles où l'on peut en tout temps marcher à pied sec , étant élevées au-dessus du niveau des grandes eaux : elles sont plus ou moins inégales dans leurs sites , et d'une grande variété dans leur sol. Les unes sont sablonneuses, et ne produisant que de l'herbe sur de grandes étendues; elles obtiennent le nom de *savannes* : la plupart cependant sont couvertes de grands arbres , parmi lesquels on trouve de ces bois

qu'on appelle *incorruptibles*, et d'autres des couleurs les plus recherchées.

D'autres de ces terres ont un mélange de sable et d'une glaise ou argile blanchâtre et de peu de substance. D'autres sont entremêlées de sable noir, plein de parties ferrugineuses. Les unes sont sans pierres, d'autres en sont parsemées, d'autres enfin sont entièrement recouvertes de rochers. De ces pierres et rochers, les uns sont ferrugineux, les autres sont des granits ou grisons : les terres qui les contiennent, ou par masses ou par parties détachées, ont un sol, tantôt noirâtre, gris, jaunâtre, ou tirant sur le rouge, avec une variété de mélanges et de nuances.

Quoique de grands Ecrivains aient, en parlant de la Guiane, voulu proscrire généralement la culture des terres hautes comme froides et stériles, on ne sauroit consentir à cette proscription et à cette exclusion totale, que toutes ne méritent pas, à beaucoup près. Ce n'est pas la seule circonstance où on osera n'être pas du même avis que les principaux Auteurs qui ont traité de la GUIANE, ou que les Administrateurs qui en ont parlé.

Il y a quelques habitations dans les terres hautes de la Guiane, qui ont réussi au gré de

leurs propriétaires ; c'est dans les terres hautes que l'état possède une grande et belle plantation de gérofliers , qui y a réussi complètement : je pourrois citer un nombre d'exemples à l'appui de cette assertion. Cependant , il est vrai de dire que le plus grand nombre de ces terres hautes sont peu propres aux grandes cultures coloniales qui exigent un sol gras et riches , et que la plupart des terres basses méritent la préférence.

Mais en convenant que les meilleures terres hautes sont moins productives que les meilleures terres basses (car il y a du choix dans ces dernières) ; en revanche , elles offrent quelques avantages. On les trouve plus faciles à mettre en valeur ; les établissemens y sont plutôt faits , et beaucoup moins dispendieux , et elles donnent leur revenu beaucoup plutôt. On y trouve des bois de meilleures qualités , des pierres à bâtir , des situations agréables , et des pentes favorables à certains objets de manufactures , des eaux vives et courantes. On ne conseilleroit cependant qu'à des personnes ayant peu de fonds , de faire leurs établissemens dans une partie choisie des terres hautes ; on peut faire réussir plus sûrement des entreprises bornées. On leur conseillera dans ce

cas de bien s'assurer de la qualité et du choix de leur terrain.

Ces terres hautes ont l'avantage d'être plus propres à la culture du manioc , qui fait la principale nourriture des ouvriers , des cultivateurs et des peuples indigènes. D'ailleurs , telle partie de terres qui a été crue stérile , auroit peut-être produit , si on y avoit employé l'industrie convenable ; mais on n'a jamais connu dans cette colonie l'art de donner des travaux à la terre , sur-tout dans les anciennes habitations : on n'y a jamais fait que ce qu'on appelle des abattis à *la Caraïbe* , où on laisse subsister les troncs des arbres éteudus sur le sol , les racines et leurs souches encore en terre : on n'y a presque jamais cultivé qu'en grattant la terre avec la houe pour planter , et jamais on n'a su ce que c'étoit que de retourner le sol , comme on le fait en France ou dans les colonies plus avancées.

HATTES OU MÉNAGERIES DE GROS BÉTAIL.

On peut établir avec succès des *hattes* ou ménageries de gros bétail , dans les parties de terres hautes qui sont en savannes : on y pourroit , avec les soins convenables , faire réussir

des haras. Lorsque ces savannes sont entremêlées de bouquets de grands bois , qui peuvent fournir des matériaux pour la construction des cases et des parcs , le terrain sur lequel on coupe ces bois , étant de meilleure qualité , peut se défricher et se cultiver en manioc et en coton.

M I N E S D E F E R .

La Guiane Française a encore , dans divers cantons, des montagnes entières de minéral de fer d'excellente qualité , propre à tous les ouvrages , même à la fabrication des canons. Ce minéral est riche et abondant ; il rend depuis 45 jusqu'à 80 pour cent. Les endroits où se trouve le minéral sont couverts de bois ; ce qui facilitera beaucoup l'exploitation de ces mines. On a creusé dans le pays un nombre de puits pour vérifier l'épaisseur du minéral , qui a depuis 6 pieds jusqu'à 27 pieds d'épaisseur à la surface de la terre. Des eaux courantes dans les mêmes montagnes faciliteroient l'établissement des usines et martinets nécessaires ; et ce seroit un grand moyen de spéculation , comme de travail et d'industrie , pour la partie indigente de la nation.

BOIS POUR LA MARINE.

Si on vouloit réserver à la marine seulement un canton inoccupé de ce pays, elle pourroit s'y approvisionner, à des prix au-dessous de ceux d'Europe, de bois d'une durée quintuple au moins des nôtres. On épargneroit des sommes à l'Etat dans cette branche d'administration ; on économiseroit au moins toutes celles qui passent à l'étranger pour avoir de mauvais bois. Je développerai cette idée, qui est de la plus grande importance.

Plusieurs espèces des bois qui croissent entre les tropiques, sont très-propres à la construction des vaisseaux, et beaucoup plus durables que les nôtres. L'emploi utile que font de ces bois diverses nations des Indes, et les Espagnols à la Havane, à Manille, etc., auroit dû plutôt nous engager à suivre leur exemple. Aucun pays ne produit de ces bois en plus grande abondance que la Guiane. Je puis en parler avec quelque assurance.

On peut distinguer en général trois principales espèces de bois dans ces pays chauds, quant à leur substance, et à l'usage qu'on en peut faire dans les travaux de charpente, de construction, etc.

Les uns, connus sous la dénomination de *bois mous* ou de *bois blancs*, doivent être entièrement rejetés : ils sont légers et de peu de durée. Dans cette classe sont le *mapa*, le *pekeïa*, le *bois banane*, etc.

Les autres, d'une nature absolument opposée à celle des précédens, sont durs, compactes et pesans, de couleur brune ou foncée pour la plupart, quelquefois rouges ou d'un jaune vif : ils résistent aux outils et à la scie ; leur grain est lisse et fin, et ils sont susceptibles du plus beau poli. C'est ceux-là qui ont mérité à juste titre le nom de *bois incorruptibles*, expression par laquelle on ne doit cependant pas entendre littéralement qu'ils ne se pourrissent jamais, mais qu'ils se conservent beaucoup plus que les meilleurs des nôtres, peut-être comme de 10 ans à 50.

On en trouve plusieurs sortes dans les plus belles dimensions qu'exige la construction des vaisseaux. Dans cette classe sont le bois de *courbari*, le *bagasse*, l'*acoma*, le *balata*, le *couratari*, le *bois d'agouti*, le *bois macaque*, le *narinari*, le *pacouri*, l'*ouacapou*, le *panacoco*, l'*ébène verte*, le *gâïac* vrai et faux, l'*ouapa*, le *bois de fer*, le *cœur-dehors*, le *mencouar*, le *bois de lettres*, le

Bois satiné, le *tendre-à-caillou*, le *bois de Saint-Martin*, le *bois de rose mâle*, le *sirobabali*, le *moura* et plusieurs autres.

Le poids du pied cube de cette classe de bois, varie depuis 80 jusqu'à 93 livres, poids de marc; et par conséquent, étant spécifiquement plus pesants que leur pareil volume d'eau, ils ne flottent pas. Ils sont propres à faire des pièces de quille, de contre-quille, de brion, étambot, contre-étambot, courbe d'étambot, varangues, demi-varangues, fourcats, demi-fourcats, genous de fond et de revers, premières et deuxièmes alonges des couples, carlingues, marsouins, guirlandes de la cale, varangues et genous de porques, carlingues de mâts majeurs, épontilles de la cale, faux baux, vaigres de fond, et bordages de l'œuvre vive.

Une autre classe de ces bois, d'une nature intermédiaire entre la première qui n'est bonne à rien, et l'autre qui est d'une grande dureté, se présente avec beaucoup d'avantages pour les travaux, en ce qu'étant bonne et durable, elle est moins difficile à travailler, et d'une bien moindre pesanteur.

Dans cette classe je rangerai l'*acajou*, le *carapa*, le *bois violet* ou *d'amarante*, le

cèdre noir et le *cèdre jaune* , le *saouari* , le *bois de rose femelle* , le *sassafras* , le *cypre* , le *grignon* , le *bourgoni* , le *marie-montagne* , le *mahaut* , etc. Ils pèsent depuis 40 jusqu'à 66 livres le pied cube : ils flottent par conséquent.

Cette classe est propre aux divers usages de la marine. On peut sur-tout l'employer aux 3^{e.} , 4^{e.} et 5^{e.} alonges , aux baux , bordages , hiloires des ponts , bauquières , serre-bauquières et gouttières , aux lisses d'hourdi , barres d'arcasses , cornières , préceintes de l'œuvre morte , des gaillards et de la dunette , aux cloisons et ouvrages de menuiserie , etc , aux affûts.

Parmi ces divers bois , il y en a qui ont une qualité amère ou aromatique , qui en chasse les insectes et les vers de mer , si funestes aux vaisseaux. Il y en a d'autres qui se pétrifient dans l'eau et ne s'y pourrissent jamais. On voit dans ces forêts des arbres qui , ayant été très-anciennement renversés par vétusté ou par quelque coup de vent , ont essuyé pendant un nombre d'années les injures du temps , et l'humidité presque continuelle , sans être pour cela gâtés , autrement que dans leur aubier.

Quoiqu'il y ait , comme je viens de le dé-

montrer, des différences totales entre ces bois, (puisque les uns sont incomparables et les autres ne sont propres à rien); on a le plus souvent fait contre eux tous, sans distinction et sans un examen suffisant, diverses objections qui ont fait rejeter trop légèrement leur usage. Il ne me sera pas difficile de repousser ces objections.

La première de ces objections est leur grande pesanteur.

Cette objection ne peut être faite avec réflexion, par des personnes connoissant les principes de la construction et de la stabilité des vaisseaux. Si ces bois sont plus lourds, le constructeur calculera leur pesanteur spécifique : formant des bois les plus lourds les parties submergées, et fabriquant les hauts avec les bois plus légers que le même pays fournit, il abaissera d'autant le centre de gravité de son vaisseau, et diminuera considérablement la quantité de lest dont on est obligé d'écraser nos vaisseaux.

Un calcul très-simple, mais dont je n'ennuyera pas mon lecteur, démontre qu'on peut augmenter, par l'emploi de tels bois lourds, le poids du vaisseau au-dessous de la flottaison, d'une quantité qui ne seroit pas moindre de

200 tonneaux ; et par conséquent , ce seroit 20 barquées de lest dont on le soulageroit. On gagneroit à cela un espace de 3080 pieds cubes dans la cale , si on suppose le lest en gravier , et de 500 pieds cubes quand on le supposeroit tout en fer. Or , on pourroit embarquer dans un pareil vaisseau deux mois et demi de vivres de plus , ou une augmentation proportionnée de munitions et d'effets.

Il est clair aussi que ce poids excédant , tenant lieu d'une partie du lest du vaisseau , et ne faisant qu'un avec sa coque , le rendroit beaucoup plus solide et plus durable , et le feroit se comporter mieux à la mer.

Quelle stabilité ne procureroit-on pas à des vaisseaux dans lesquels on employeroit par gradations des bois de diverses pesanteurs spécifiques , depuis 93 liv. le pied cube à la quille et aux parties les plus basses , jusqu'à ceux de 40 liv. le pied cube , dont on formeroit les parties les plus élevées ? De tels vaisseaux pourroient naviguer sans lest : ils auroient une durée et une solidité incomparables.

Une seconde objection qu'on fait contre ces bois , est leur trop grande dureté.

Cette objection , qui prouve leur bonté , a quelque fondement , en ce que la main-d'œuvre

de charpente des vaisseaux en seroit augmentée ; mais on en seroit bien dédommagé par leur plus grande durée , et par les radoubs qu'on seroit dispensé de leur faire.

Une troisième objection se tire de la difficulté de l'exploitation et des frais de transport de ces bois : on prétend qu'ils nous reviendroient trop chers. C'est cette objection qu'il convient essentiellement de lever : je le ferai en exposant les moyens de faire une exploitation de ces bois dans la Guiane , et donnant le calcul des frais nécessaires.

PROJET D'UNE EXPLOITATION DE BOIS POUR LA MARINE.

Je proposerois , pour parvenir à ce but désirable , que l'on affectât aux usages de la marine pour les approvisionnemens de bois , tout le pays compris entre le fleuve d'Oyapoc , et la rivière de Conani , les deux rives de chacun comprises , jusqu'où l'extraction des bois pourroit s'étendre , ainsi que les rivières et ruisseaux y affluens. Cette contrée a à-peu-près la forme d'un triangle , dont le cours de la rivière de Conani fait la base au sud , la mer à l'est et le fleuve d'Oyapoc à l'ouest , forment

les deux autres côtés , et le cap d'Orange forme l'angle aigu , ou sommet , au nord.

La rivière d'Oyapoc aboutit à une baie où il y a un mouillage pour les navires : cette rivière en reçoit plusieurs autres , et tout le pays intérieur est parfaitement bien garni de bois de haute futaie et des plus précieuses espèces. Dans les hauts , il y a plusieurs nations Indiennes , chez lesquelles on peut trouver des ressources pour des subsistances , des chasseurs et des pêcheurs. Cette même baie reçoit une rivière nommée *Couripi* , qui porte à la mer les eaux de plusieurs autres. Non loin de là sont celles de Cassipour et de Conani , toutes parcourant des pays étendus , fournis des meilleurs bois. Il y a certainement dans cette étendue de pays de quoi approvisionner toute la marine de France , pendant des siècles , de bois d'excellentes qualités , durables et à bon marché , ainsi que je vais le prouver d'après des calculs détaillés , comprenant au taux le plus élevé , toutes les dépenses possibles d'exécution d'une pareille entreprise ; je ferai ce calcul en portant tous les articles au taux le plus élevé , et en ne négligeant aucun des inconvéniens possibles , ni des difficultés à prévoir.

Il y a sur la rive gauche d'Oyapoc un poste déjà établi, absolument abandonné, mais très-propre, comme propriété nationale, à être réservé pour la marine, afin de servir de lieu de dépôt et de logement aux individus qui seront destinés à cette exploitation; ce qui éviteroit de grands frais, et feroit épargner beaucoup de temps.

Voici de qui je présume que cette exploitation devra être composée; je viendrai ensuite au calcul de la dépense.

Premièrement, pour diriger les opérations en chef, un officier d'administration de la marine, qui devra être chargé de répondre directement au ministre de sa mission, et n'aura rien de commun avec l'établissement de la colonie de Cayenne. Ce directeur d'exploitation pourra être chargé en même-temps d'encourager l'établissement du reste de la colonie, depuis Conani jusqu'aux limites extrêmes vers les Portugais, et de la civilisation des Indiens.

Secondement, un sous-ingénieur bien entendus dans la partie des bois, deux maîtres charpentiers, six seconds maîtres, et vingt charpentiers de choix.

Troisièmement, il faudra joindre à ces ou-

vriers blancs, des Noirs travailleurs et ouvriers, auxquels on pourra joindre quelques Indiens : il est facile de se procurer d'eux du travail, à des taux fort modérés.

Une pareille entreprise exige nécessairement des préparatifs coûteux. Un essai en petit n'offriroit que des dépenses, sans aucun résultat satisfaisant : c'est pourquoi on calculera sur un nombre de cent travailleurs Nègres ou Indiens ajoutés aux ouvriers blancs ci-dessus.

La première opération à faire, sera d'armer une corvette ou gabarre, pour transporter à Oyapoc les employés et les ouvriers, avec les vivres nécessaires pour huit mois, et les outils et ustensiles qu'exige l'exploitation.

Arrivés dans le pays, ils prendront possession du terrain réservé à la marine, suivant les bornes et indications ci-dessus : ils s'établiront dans le poste d'Oyapoc, centre commun des opérations. Ils se subdiviseront ensuite en cinq ateliers, composés chacun de 25 ouvriers, dont cinq Européens. Chaque atelier, établi dans un endroit favorable à l'exploitation, et auprès d'une rivière, se construira un acon ou longue barque pour le transport des bois, de même que les pirogues nécessaires :

saïres : quant à ce dernier article , on trouvera à les acheter toutes faites , à bon marché , des Indiens.

Outre les cent travailleurs pris dans le pays , il faudroit avoir un atelier d'environ vingt-cinq personnes travaillantes , la plupart femmes , pour servir , faire la cuisine , blanchir et cultiver une plantation de vivres qui puisse bientôt nourrir tout ce monde , afin d'épargner la dépense considérable des achats de subsistances.

Les bestiaux qu'on élèvera dans le pays , la pêche très-abondante en mer et dans les rivières , la chasse du grand gibier , aideront à faire subsister cette peuplade à peu de frais.

Ayant embarqué , avec le premier envoi , huit mois de vivres pour toute cette peuplade , et les ustensiles nécessaires pendant trois ans , il faudra qu'avant les huit mois révolus , comptés depuis le débarquement dans le pays , il leur arrive un nouveau secours de vivres , qui pourra n'être calculé que pour les Européens , parce que les autres seront alors facilement nourris par la plantation de vivres , la pêche , la chasse , les bestiaux et les volailles qu'ils auront élevés dans le pays.

A cette époque, il se trouveroit au moins soixante mille pieds cubes de bois prêts à embarquer : on en mettroit ce qu'on pourroit sur le bâtiment approvisionneur ; et il faudroit dès ce moment prendre des arrangemens pour le transport de ces bois dans les ports de France.

Une exploitation composée de ce nombre d'hommes, exigeroit huit flûtes ou gabarres de cinq cents tonneaux chacune, faisant continuellement les voyages de la colonie en France, et les retours, et ne séjournant que le temps nécessaire pour embarquer et débarquer les bois.

Calcul de la dépense et du produit d'une exploitation de bois pour la Marine, d'après le plan ci-dessus, supposée pendant trois ans.

Appointemens du directeur de l'exploitation pendant trois ans, à 10000 liv.	30000 liv.
<i>Idem</i> , d'un sous-ingénieur, à 4500 liv.....	13500
<i>Idem</i> , de deux maîtres charpentiers à 1500 liv.....	9000

<i>Idem</i> , de six seconds maîtres, à 1200 liv.	21600
<i>Idem</i> , de vingt charpentiers, à 720 liv.	43200
<i>Idem</i> , d'un secrétaire-garde-magasin, et d'un chirurgien, à 3000 liv. chacun.	18000
Dépense de 43000 rations pour les blancs ci-dessus, le vin compris, à 17 sols la ration, pour les trois ans.	36550
Dépense de 50000 rations pour les nègres, pendant les 8 premiers mois, à 10 sols la ration.	15000
Frais de passage des ouvriers et employés, et transport des vivres et effets	15000
Nourriture et habillement des 125 individus dans le reste du temps	15000
Valeur des outils, ustensiles, palans, cordages, clous, fers et grapins, pour servir pendant les trois ans.	12000
Dépense de médicamens et d'infirmierie pour ces trois ans.	10000

Dépense de l'armement de 8 flûtes ou gabarres , pendant trois ans , à 25000 liv. chacune par an 600000

Gratification ou prime d'encouragement à accorder aux employés, ouvriers et nègres , à raison de 4 sous par pied cube des bois qu'ils exploiteront , calculés devoir monter au bout des trois ans , à 400000 pieds cubes 80000

TOTAL..... 918850 liv.

D'après des calculs fondés sur l'expérience et sur le taux ordinaire du travail dans ces pays, on a lieu de croire que le produit doit être chaque jour de six pieds cubes de bois par homme : on ne le comptera qu'à quatre pieds cubes ; on défalquera un 10^e. pour les maladies, les temps perdus et divers inconvéniens ; et on trouvera encore que cette exploitation doit donner, au bout de trois ans, plus de 400000 pieds cubes de bois de construction. Ainsi, il est très-certain que ces bois, bien meilleurs et plus durables que les

nôtres, ne coûteront pas, rendus dans nos ports, 45 sous le pied cube.

Un autre moyen d'exécution qui seroit encore plus économique, seroit de faire construire dans le pays de grosses flûtes ou gabarres, à gros ventre et à fond plat, que l'on armeroit en partie de nègres et d'Indiens, et qu'on enverroit en France remplies de bois taillés pour des vaisseaux. On trouveroit, dans les mines de fer du pays, de quoi fabriquer les ferrures nécessaires.

AVANTAGES GÉNÉRAUX QUE PEUT PROCURER LA GUIANE.

Je n'ai encore parlé que des côtes et du voisinage de la mer, en décrivant le climat de la Guiane, sa température, les divers moyens de culture, de prospérité et d'industrie que ces contrées présentent.

Les épiceries de l'Inde, et tous les fruits les plus délicieux des pays chauds, se naturalisent dans la Guiane, et y ont réussi aussi parfaitement qu'aux Moluques ou à Ceylan.

Toutes les denrées coloniales y croissent avec le plus grand succès, et la qualité de presque toutes y est décidément supérieure

à celle des autres colonies. Il est reconnu que le café de la Guiane est le meilleur, après celui de Moka : le coton de la Guiane est d'une qualité supérieure à tous les autres, et vaut toujours dans le commerce 40 ou 50 liv. par quintal de plus que ceux des îles.

Le sucre y a un grain plus gros et mieux cristallisé ; le tabac y vient égal en qualité à ceux si renommés, du Brésil et de Saint-Vincent.

La terre y est propre à la culture de toutes les espèces de vivres des pays chauds, et à celle du riz.

Des savannes immenses offrent, dans divers cantons de ce vaste pays, de la pâture à tel nombre de bestiaux qu'on voudra y faire multiplier : ils y réussissent très-bien.

Le pays abonde en gibier de toute espèce, et en poissons d'eau douce excellens : une mer poissonneuse présente le long des côtes, des moyens de subsistance aux colons et aux ouvriers et cultivateurs ; on y trouve même des articles d'échange et de commerce, par les abondantes salaisons qui peuvent se faire de lamenteins et autres poissons. Les tortues viennent dans la saison augmenter annuellement ces ressources.

Les forêts produisent de superbes bois de couleur et d'ébénisterie ; des bois de construction pour la marine, d'autres pour les bâtisses, les habitations et les moulins.

On pourroit encore espérer d'y récolter de la soie, espèce de production à laquelle paroît se prêter singulièrement un climat égal et peu ardent, exempt de ces ouragans qui portent ailleurs le ravage et la destruction.

De ce voisinage de la mer, dans lequel, par tous ces moyens d'industrie, on peut faire des revenus égaux à ceux de toutes les autres colonies prises ensemble, si on passe à la description du pays intérieur, il jouit d'une température bien plus agréable, d'un climat plus sain, et de bien des avantages.

J'ai été moi-même à 30 et 40 lieues loin de la mer, dans diverses parties, tant de la Guiane hollandaise, que de la Guiane française ; j'ai fait des voyages de plusieurs jours par terre, à travers les bois et les montagnes ; j'ai éprouvé à cette distance une différence agréable de température. J'ai couché, ainsi que tous ceux qui me suivoient, en plein air, plusieurs nuits de suite, sous des abris qu'on se fait avec des branches et des feuilles de palmistes : personne n'en a été incommodé.

Ces forêts et ces pays intérieurs produisent outre les bois, la vanille, la salsepareille, la gomme élastique, la gomme copale, et plusieurs autres; diverses sortes d'épices naturelles au pays, entr'autres le bois de crabe, et le *puchiri*, espèce de muscade, le baume de copahu, le baume du Pérou, appelé dans le pays *racoussini*, la casse, le simarouba, l'ipécacuanha, la pareira brava, une cire végétale appelée *guinguiamadou*, de la cire noire connue ailleurs sous le nom de cire de la Guadeloupe, d'excellent miel, une substance appelée *nid de fourmis* (1), qui a une qualité supérieure au meilleur agaric connu pour arrêter les hémorragies, des bois propres aux teintures, et tant d'autres productions dont plusieurs nous sont encore inconnues: tout cela feroit des occupations pour les Indiens de l'intérieur, des moyens d'échange pour leur procurer des marchandises d'Europe, donne-

(1) J'ai reconnu depuis que cette substance que les fourmis rassemblent en masse pour former leurs logemens dans les forêts de la Guiane, n'est autre chose qu'un duvet tendre, de couleur jaunâtre, qui se trouve sur les jeunes feuilles naissantes, dans le cœur des lataniers.

roit des débouchés à nos manufactures , et de l'activité à notre commerce.

Dans cet intérieur , à de grandes distances , on trouve le cacaoyer croissant naturellement en forêts.

Il paroît certain (par les rapports qui m'ont été fait des parties les plus intérieures , que nous ne connoissons ni ne fréquentons) que lorsqu'on pénètre bien avant dans les terres , comme à 80 ou 100 lieues de la mer , on trouve un pays excellent , fertile , et plus agréable pour le séjour que celui des côtes et du voisinage de la mer. On y est moins accablé de ces pluies si abondantes , qui font , pendant une saison de l'année , un grand inconvénient dans le pays d'en-bas , au point de retarder beaucoup les travaux de culture , de gêner et diminuer les récoltes , etc.

Plus on s'éloigne des côtes , plus le pays est salubre , exempt d'insectes et d'animaux vénimeux , plus aussi il est peuplé de nations indiennes , dont plusieurs sont actives et industrielles.

Ces parties intérieures ont des mines de ce beau crystal de roche , que l'on retrouve roulé , sur les bords de la côte et de quelques rivières ,

dans ce qu'on appelle *pierres de Cayenne*.

Il est probable qu'on y trouvera, en le recherchant, et l'examinant de plus près, un nombre de minéraux et de végétaux précieux, qui ne nous sont pas encore connus, desquels on retireroit de grands avantages pour les arts et la médecine.

POPULATION ACTUELLE DE LA GUIANE.

On ne peut, sans un grand étonnement, apprendre qu'avec tous ces moyens de réussite et de prospérité, une aussi belle et aussi immense propriété nationale n'est encore rien.

Sur 140 lieues de côtes, il y en a 80 où il n'existe pas un seul blanc : dans la partie du pays où on trouve çà et là quelques tristes habitations, il n'existe en totalité que 8 ou 900 blancs dispersés, la plupart pauvres et malheureux ; excepté ceux qui subsistent, dans le chef-lieu de Cayenne, d'emplois, d'appointemens et de rations à la charge du trésor public, ou ceux que le mouvement de consommation nécessité par la garnison et par l'établissement national, aide à faire vivre : et ceux-là forment le plus grand nombre. On auroit peine

à citer 75 propriétaires d'habitations , vivant et subsistant du revenu de la terre ; plusieurs sont à de très-grandes distances du chef-lieu.

Le reste de la population de la Guiane , (après les blancs et la garnison) consiste seulement en 4 ou 500 gens de couleur , et 9000 noirs , dont le plus grand nombre n'est pas attaché à la culture , ou y est employé sans activité ni industrie. La colonie , telle qu'elle est , n'a jamais produit plus de 7 à 800 mille liv. de denrées ; ce qui est à présent bien diminué.

I N D I E N S .

Mais ce qui méritera sans doute la sollicitude du Directoire , c'est un nombre d'Indiens naturels de la Guiane , dispersés en plusieurs peuplades ; hommes doux et hospitaliers , formant un nombre de nations diverses et distinctes par leur langage et par quelques-unes de leurs habitudes. Ces peuples , pour la plupart , ont fui le voisinage des blancs , qui les ont négligés ou maltraités.

Le moment est venu sans doute de réparer les torts de l'ancien gouvernement , qui par ses préjugés ou son insouciance a causé l'éloignement , l'extinction même d'une partie

de ces indigènes, par l'effet des corvées ou des vexations sourdes, pires souvent que des actes décidés de barbarie.

On a vu des administrateurs (d'autant plus entiers dans leurs sentimens, et plus prompts à décider, qu'ils avoient moins d'expérience), dire qu'ils regardoient les Indiens comme des automates, auxquels ils refusoient la faculté de penser, même l'instinct que nous accordons aux animaux. Je n'exagère pas; et ces administrateurs, qui, d'un mot, condamnoient à un oubli éternel des nations entières et toute leur postérité, qui vouoient ainsi au néant un continent tout entier, n'avoient seulement pas visité ces Indiens.

Pour moi, je les ai visités, dans diverses parties de ce vaste continent, j'ai vécu avec eux; j'ai parcouru leurs villages, leurs établissemens, leurs plantations, je les ai encouragés à les continuer et à les améliorer; je les ai employés; j'ai voyagé avec eux, j'ai été conduit par eux en pirogue à travers les sauts et les passages difficiles des rivières. Ce n'est qu'après avoir observé ces peuples sur les lieux, dans diverses positions et dans un grand nombre de circonstances, que je me permettrai de parler d'eux.

J'appuyeraï mon opinion sur ces indigènes du témoignage de quelques voyageurs honnêtes, qui les ont examinés et étudiés, et encore de l'exemple et des progrès d'une jeune fille indienne, que j'avois amenée en France, en 1788, et que je fis élever, dans le dessein de détruire l'opinion atroce, injuste et impolitique qui a été donnée de ces peuples, et qui n'a que trop influé sur les décisions des ministres précédens. Elle savoit déjà, dans trois ans de temps, lire fort couramment, et écrire passablement ; on lui a trouvé toutes les dispositions qu'on pouvoit désirer pour tous les genres de travaux et d'ouvrages qui font l'occupation la plus intéressante des femmes ; elle avoit sur-tout beaucoup de douceur et de sensibilité, de la reconnoissance pour ce qu'on faisoit pour elle ; on a observé qu'elle mettoit beaucoup d'ordre et d'attention à tout ce qu'elle faisoit.

Les sauvages indiens qui habitent dans le voisinage de nos établissemens, sont en quelque sorte civilisés par les rapports fréquens qu'ils ont avec les Européens. Plusieurs peuplades assez nombreuses ont été rassemblées anciennement par les Jésuites, dans des missions, au haut de la rivière d'Oyapoc. D'au-

tres ont été formées par les missionnaires séculiers qui ont succédé aux Jésuites : mais le ministère ou le gouvernement ayant mis peu d'intérêt et peu de suite à ces peuplades , elles ne sont pas devenues aussi intéressantes qu'on auroit pu l'espérer , leur prospérité n'a été que passagère : plusieurs sont abandonnées , ou négligées ; d'autres se sont dispersées et éteintes.

Les Indiens de l'intérieur , qui n'ont que peu ou point de fréquentation avec les blancs , conservent plus parfaitement leurs caractères et leurs usages primitifs. On les distingue en un grand nombre de nations diverses , dont l'existence ne tient point à une partie du sol de ce pays , mais qui , changeant de domicile sans se confondre , se retrouvent à des distances très-éloignées. La principale de ces nations , celle dont le langage est le plus universellement entendu de toutes les autres , est celle des *Galibis*. On compte parmi les autres , les *Arouaques* , les *Acoquas* , les *Aramichaux* , les *Armancoutous* , les *Pourpourouis* , les *Pirious* , les *Mayés* , les *Palicours* , les *Puchicours* , les *Maraones* , les *Oroukoyennes* , les *Macoussis* , les *Nouragues* , les *Emérillons* , les *Tayaras* , les

Quins, les *Calicouchiennes*, les *Coussaris*, les *Tocoyennes*, les *Maourious*, les *Mayecas*, les *Itoutanes*, les *Calipournes*, etc.

Cette énumération des noms divers de ces peuples, qui n'est même pas complète, suffit pour montrer que le nombre doit en être fort étendu.

Je m'étois procuré, par le moyen des missionnaires ou des commandans de quartiers, des dénombremens d'environ 1500, de ceux qui la plupart étoient rangés sous l'autorité du gouvernement, par l'entremise des missionnaires ou des commandans de quartiers, ou qui ont quelque commerce direct et constant avec les blancs.

Ceux qui sont encore dans leur état primitif, ont, dans tout ce continent, divers traits généraux qui les caractérisent, et qui font connoître que c'est par-tout la même race d'hommes.

Leur gouvernement est confié à un chef, que nous appelons *Capitaine*. Cette autorité n'est donnée, ni précisément à l'élection, ni à l'hérédité. Lorsqu'un chef est âgé, et que sa fin est prévue, l'opinion générale a déjà désigné celui de ses proches parens, qui est

le plus propre à lui succéder, soit par son âge, son caractère, sa plus grande liaison avec le chef, qui le traitoit d'avance comme son suppléant et comme un successeur. Il le remplace sans difficulté et sans discorde.

L'autorité de ces chefs est plutôt paternelle que rigoureuse : ils ne connoissent même ni récompenses, ni châtimens. Ce qui vient peut-être de ce que leurs besoins en général bornés, et leurs désirs peu étendus, ne produisent que rarement chez eux les occasions de louer ou de blâmer.

La polygamie est usitée chez ceux à qui les prêtres chrétiens n'ont pas persuadé que c'étoit un crime : c'est sur-tout les chefs qui usent le plus de cette faculté, parce qu'ils ont plus de moyens d'entretenir plus d'une femme.

Les moyens du chef consistent en ce qu'il a une plus grande étendue de propriétés, plus de cultures, parce qu'il a plus de bras pour les faire valoir, soit dans sa famille plus nombreuse, soit dans tous les autres individus de la peuplade, qui travaillent pour lui, sans difficulté, à de certaines époques, ou toutes les fois qu'il l'exige ; et il est obéi, parce qu'il n'est pas exigeant.

Pour

Pour compenser ces avantages, il a des charges qui consistent aux soins du gouvernement et à la sûreté de la peuplade, à la charge et entretien des veuves et des orphelins, etc.

Quoique ces peuples vivent en général de chasse et de pêche, et en partie des productions spontanées de leurs forêts, ils ont cependant quelques cultures, qui se bornent à du manioc et du maïs, pour fournir une partie de leur nourriture, à du tabac pour leur usage, à quelques pieds de l'arbre qui produit le rocou, dont ils se servent pour se peindre le visage et le corps en rouge, à quelques arbustes de coton, dont ils se fabriquent des cordes et des lignes, du fil, des hamacs, et quelquefois des toiles grossières.

Les hommes abattent les arbres et éclaircissent le terrain, les femmes grattent la terre, sèment et recueillent. Elles ont en général toute la peine du ménage et des travaux casaniers : les hommes font les gros travaux, les courses, la chasse et la pêche, pour procurer leur subsistance. Reviennent-ils de la chasse où ils ont tué une biche, ou un cochon maron ? ils reviennent au carbet (1), ils se

(1) *Carbet* signifie case ou maison à leur manière,

couchent , indiquent à leurs femmes le lieu où est la bête qu'ils ont tuée : c'est à elles à l'aller chercher , à l'apporter et la préparer.

Ce sont les femmes qui vont chercher le bois à brûler , qui allument le feu , qui préparent les boissons enivrantes avec du manioc fermenté , etc.

Il paroît y avoir en général beaucoup d'union et de tranquillité dans leurs familles. Les femmes sont laborieuses , douces , attentives et soumises ; les hommes sont attachés à leurs femmes. On dit même qu'ils sont très jaloux ; mais cette passion n'est mise en jeu que par l'indiscrétion de quelque Européen , dont la vie ne seroit souvent pas alors en sûreté , sans une espèce de respect et d'égard qu'ils ont pour les Blancs , et peut-être plutôt sans la crainte du gouvernement , qui influe davantage sur ceux qui sont nos voisins.

L'hospitalité est fort en usage chez les Indiens : ils se visitent quelquefois entre peuplades et nations voisines , en grands nombres , et restent plusieurs jours ensemble , qui sont autant de fêtes. Les hommes vont à la chasse et à la pêche , et les femmes préparent la nourriture et les boissons. Comme ces boissons sont enivrantes , il arrive rarement que ces

fêtes se terminent sans un enivrement général , et même sans querelles.

Au lieu de travailler à corriger les Indiens de ce défaut , les Blancs ont souvent concouru à l'enraciner davantage par l'appât du taffia , avec lequel ils vont chez eux les séduire à faire quelque travail , ou à leur donner quelque objet d'échange qu'ils désirent.

J'ai été cependant à portée d'éprouver que ce vice de l'ivrognerie n'étoit pas difficile à corriger parmi ces peuples , et qu'ils s'y livrent plutôt par l'exemple et par l'occasion , que par une habitude constante.

Une marque évidente de l'inclination de toutes ces nations vers l'hospitalité et la sociabilité , c'est que dans chaque peuplade , sans exception , il y a une grande halle ou logement destiné à la réception des étrangers. C'est une charpente de forme ovale , en bois ronds , ingénieusement assemblés et attachés avec des lianes , avec un toit en feuilles de palmistes. Ces logemens n'ont ni portes , ni fenêtres : le toit tombe tout autour jusqu'à la distance d'environ 3 pieds de terre , excepté à l'endroit de l'entrée , qui est plus relevé. L'air et le jour entrent ainsi de par-tout , sans pouvoir incommoder : on y est parfaitement à l'abri de la

pluie , du vent et du soleil. On y couche en tendant les hamacs d'un pilier à l'autre. Dans les nations que j'ai visitées , ce logement commun se nomme *Tapouï*.

Les logemens particuliers de chaque famille sont construits de diverses manières chez différentes nations : en général , ce sont des bâtimens oblongs , en bois ronds , supportant un toit à pignon , recouvert en feuilles de palmier. Le plus souvent , à la hauteur de 6 ou 7 pieds au-dessus de terre , est un plancher destiné à l'habitation des individus : ce plancher est fait avec des troncs fendus et étroits de palmistes , laissant entr'eux des jours ou intervalles , de façon que ni la malpropreté ni l'humidité n'y séjournent , et que l'air y circule par en bas , ainsi que par les côtés : car le toit n'arrive pas jusqu'au plancher.

Dans l'enfoncement est un endroit plus retiré , fermé d'une cloison pour le logement des femmes , et pour passer la nuit.

Les meubles et ustensiles de ces logemens modestes et sains , sont analogues à la simplicité de ces peuples. Ce sont des sièges creusés d'une seule pièce de bois , des espèces de tables formées de même , des hamacs tissés en cordon , ou en cordage de pite , des pots de

terre noire, dont quelques-uns sont d'une grandeur énorme, des paniers appelés *pagaras*, de diverses grandeurs, et formes, et à divers usages, tissus proprement et artistement avec les écorces jaunes et noires d'une espèce de roseau, des *couleuvres* et *grages* à cassave, etc.

On peut juger déjà (de ces logemens, construits avec simplicité et intelligence, salubres et adaptés au climat, de ces ustensiles, quelque peu fastueux qu'ils soient) que les Indiens ne sont pas tout-à-fait apathiques, comme quelques-uns et même la plupart des blancs voudroient nous le faire croire, parce que l'industrie de ces peuples est bornée comme leurs besoins et leur ambition, et parce qu'ils ne s'occupent de rien qui soit utile à l'avidité européenne.

Quelques-uns de leurs hamacs sont très-finement et adroitement tissus, et fort recherchés des colons, ce qui annonce une industrie déjà assez avancée, et susceptible de faire des progrès, si elle étoit excitée et encouragée. Leurs paniers et autres ustensiles ne sont pas faits sans art, non plus que leurs arcs et leurs flèches. Ceux qui n'ont pas de fer pour les armer, qu'ils n'ont que par la voie des Européens, les garnissent avec des os ou des dents de poissons.

La manière dont ils fabriquent leur poterie et la vernissent , n'est pas dénuée d'art : ils font des pots d'une grandeur énorme , en ajustant sur un fonds des bandes de terre glaise , qu'ils amincissent et soudent successivement les unes aux autres. Ils y pratiquent quelques desseins et figures avec une terre d'une couleur différente : ils les font cuire ensuite ; puis y appliquent extérieurement une espèce de vernis très-solide , fait avec une gomme appelée *simiri* : ils en frottent ces vases sortant du feu , et les polissent avant leur refroidissement. On voit de ces pots (destinés à cuire les viandes ou à préparer les boissons en quantité pour les jours de fêtes) qui ont jusqu'à trois pieds de diamètre. Ils font de la même matière d'énormes plaques rondes destinées à torréfier la cassave.

Les nations de l'intérieur des terres n'étant pas à portée de se procurer du sel par le moyen de l'eau de mer , ont imaginé d'en extraire en lessivant la cendre d'un palmiste nommé *pinot* , qui croit dans les pays noyés.

Quoique les Indiens qui ne sont pas convertis au christianisme par les soins des missionnaires , ne paroissent avoir aucun culte extérieur , il est cependant hors de doute qu'ils

ont une idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'ame. On peut juger de ce dernier article de leur croyance , par les cérémonies funébres qu'ils observent , par le soin avec lequel ils conservent les restes de leurs principaux personnages , par les ustensiles et les provisions dont ils les entourent , et par le logement qu'ils leur fabriquent , fermé de toutes parts et inaccessible au vulgaire.

La plupart ont une espèce de manichéisme , comme beaucoup d'autres peuples rapprochés comme ceux-ci de l'état de nature ; ils ont de même leurs devins ou sorciers , qui sont en même-temps les prêtres et les médecins de la nation.

Les Indiens comptent le temps par la révolution de la lune et celle des pléiades : en sorte que leur mois est précisément le laps de temps qui s'écoule d'un renouveau à l'autre , et leur année commence au lever héliaque des pléiades. Outre cette partie de signes célestes , ils distinguent encore plusieurs constellations. Habitant la sphère droite , ils remarquent peu la déclinaison du soleil.

Tous les indigènes de la Guiane sont dans l'usage de se procurer du feu par le frottement précipité de deux morceaux de bois sec : dans

l'un de ces petits morceaux de bois , qu'ils mettent à terre , ils font un trou de deux lignes de diamètre ; ils arrangent le bout de l'autre bois de manière qu'il frotte exactement en le mettant dans le trou : ils tournent ensuite rapidement avec les deux mains , jusqu'à ce que le feu se développe.

Malgré toute la rigueur avec laquelle on a jugé ces peuples , presque toujours sans les connoître , on ne peut leur refuser des qualités morales , de la douceur , de l'hospitalité et de la franchise. Ils ont sur les Européens des avantages bien précieux , d'être dès leur enfance accoutumés à supporter avec patience l'ardeur du soleil , la faim , la soif , et toutes les fatigues d'une vie presqu'errante , l'agilité à la chasse et à la pêche , une adresse rare dans la navigation des rivières , à travers les sauts et les rochers , même celle en mer dans des pirogues ouvertes , parmi les courans et les changemens de marée , la pratique des routes de l'intérieur , la connoissance des forêts et de leurs productions nombreuses et précieuses.

Jaloux de leur liberté , et cependant doux et traitables , ils fuyent la gêne et les vexations : lorsqu'on commet envers eux des in-

justices , il est rare qu'ils se vengent , mais ils s'éloignent irrévocablement.

Dans les commencemens de l'établissement des Français dans la Guiane , on réduisoit les Indiens à l'esclavage , et on en faisoit trafic : le gouvernement ayant défendu cet abus , dès qu'on en eut connoissance en France , on se rejeta sur les Indiens sortant des pays du même continent , qui appartiennent à d'autres nations européennes ; et lorsqu'enfin cette ressource dernière fût ôtée par des défenses sévères , les blancs se permirent en tout temps , abusant du caractère confiant des Indiens , et de leur penchant pour les boissons fortes , de les attirer , moitié de gré , moitié de force , à des travaux et à des corvées , dont ils les payoient arbitrairement , c'est-à-dire , fort mal.

Quand on avoit de la difficulté à persuader ces Indiens , ou à les entraîner , on se permettoit souvent de supposer des ordres du gouvernement , ou des commandans de quartier , pour les obliger à venir travailler aux défrichemens et abattis qu'on vouloit faire pendant la belle saison. La récompense qu'ils obtenoient , selon l'usage qui étoit passé comme une loi , étoit , pour un mois de travail , environ

une aune et demie de toile rousse grossière, qu'on leur comptoit comme 6 liv.

Les Gouverneurs obligeoient le choix des hommes de cette intéressante population à de longues et pénibles corvées , à faire la chasse ou la pêche , pour l'agrément particuliers des chefs de la colonie.

Il arriroit de-là que ces malheureux , qui auroient eu besoin eux-mêmes de profiter de cette belle saison pour leur subsistance , en cultivant des vivres , retournoient chez eux dans la saison où ils ne pouvoient plus se livrer à ces travaux d'indispensable nécessité. Ils y trouvoient souvent leurs familles mourantes de faim , ou diminuées de moitié. Le désespoir , la misère et la mauvaise nourriture , qui n'étoit alors souvent que celle qu'ils dispuoient aux animaux des bois , achevoient de les enlever.

Une conduite aussi abusive , étoit fondée sur la fausse idée où étoient la plupart des blancs , que les Indiens sont une race d'hommes au-dessous d'eux , et faite pour leur obéir : cette idée est révoltante ; elle est contraire au droit naturel , puisqu'ils sont les premiers possesseurs de cette terre ; elle est contraire aux ordres que le gouvernement a

toujours donnés concernant ces peuples, les déclarant libres et égaux des blancs ; et jamais les habitans les plus aisés n'ont eu aucun préjugé contre l'alliance avec des femmes indiennes, et contre les enfans provenant de ces alliances, qu'on ne distingue aucunement des blancs.

Un gouvernement coupable, et souvent complice, dans le pays, de cette tyrannie, fermoit les yeux sur ces abus multipliés, et a causé insensiblement la perte ou l'éloignement d'un grand nombre d'Indiens. Tous les quartiers voisins de nos établissemens, où il y en avoit autrefois de grands nombres, en sont presque entièrement dépeuplés,

Lorsqu'enfin, après un nombre d'années d'une telle conduite, dont les effets étoient et sont presque irréparables, une administration plus attentive au sort et à la conservation de ces indigènes a fait ses efforts pour les rétablir dans leurs droits, et faire cesser des vexations que la loi n'avoit jamais tolérées ; les petits blancs, sans industrie et sans talens, qui vivoient des travaux de ces peuples, s'en sont plaint comme d'un abus d'autorité, ou d'une injustice, en disant : *Que deviendrons-nous si on nous ôte nos Indiens ?* Comme

si ces hommes ne fussent nés que pour les servir. Mais j'abrégèrai le tableau de tant d'horreurs.

Les Indiens de la Guiane sont d'une couleur rouge cuivrée : ils ont les cheveux fort noirs et très-lisses : leurs traits sont peu différens de ceux des Européens : leur taille est moyenne, et les femmes sont en général petites et moins bien faites que les hommes. Le mélange de cette race avec celle des blancs, produit, à la première génération, des hommes qui ne se distinguent presque pas d'avec les blancs.

Ils portent peu d'habillemens : ceux des hommes se bornent à une ceinture de toile qui leur enveloppe le milieu du corps, quelquefois à la manière d'un cotillon court, formé d'un morceau de toile oblong, dont ils s'entourent : ils font beaucoup usage pour cela des toiles de coton bleues, dites *Guinées* ou *Salempoures*.

Quelques-uns ont de plus une pareille toile, dont ils se couvrent les épaules. Ils ne portent rien sur la tête ; leurs cheveux, coupés courts par derrière et retombant sur le front, les font ressembler pour la tête aux anciens Grecs ou Romains.

Chez les nations plus intérieures, ils ont

cependant quelquefois des espèces de bonnets de plumes de diverses couleurs , dont ils se parent , sur-tout les jours de fêtes : chez ces mêmes nations , ils font usage de différentes parties d'habillemens faits en plume d'une manière ingénieuse , des colliers de plumes , des pièces d'estomac de même , des ceintures.

Comme le luxe et l'ornement du corps sont du goût des nations les moins cultivées , on les retrouve dans ce continent. Ils aiment à se garnir les bras , les poignets , les jambes , de colliers de grains de verre , de rassades ; et à cet égard , chaque nation a adopté sa couleur favorite , à laquelle elle est constante : les uns veulent de la verroterie blanche , d'autres bleue , jaune , verte , etc.

Il y a des peuples intérieurs qui , faute d'avoir communication avec les Européens , et de pouvoir se procurer de ces verroteries , ont l'art de se fabriquer des grains pour des colliers , avec une sorte de bois noir et très-dur , qu'ils tournent et polissent , et qu'ils percent d'une manière fort industrielle ; ils en font des colliers qui ressemblent à du jayet : ils en font commerce.

Les femmes font , avec des grains de verre

de diverses couleurs, des tissus de forme carrée, et de la grandeur au plus des deux mains : ces tissus, dont le coton est toujours l'intermédiaire, sont des espèces de tabliers fort succincts, qui, attachés à leur ceinture, et pendant en avant, font tout l'habillement de la plupart, avec quelques colliers, des bracelets, et des tours pareils aux jambes.

Chez quelques-unes de ces nations, on voit les femmes se garnir le bas des jambes d'un tissu de coton, qui (fabriqué sur la jambe même, et dans leur jeunesse, jusqu'à la hauteur du gras de jambe) en gêne la croissance sans les incommoder cependant, et porte toute la force et la substance en haut ; de manière que leurs jambes ressemblent assez à des balustres. Ce ridicule usage n'est pas général.

Il en est de même de celui du *rocou*, couleur rouge naturelle au pays, dont la plupart des nations se peignent le visage et tout le corps, même les cheveux, de manière que tout ce qu'ils touchent, tout ce qui est à leur usage, prend cette teinte rouge.

Deux motifs peuvent avoir fait adopter cette mode, qui paroît si étrange aux Européens ; l'un, de donner à leur corps et à leur peau

une couleur peu discordante d'avec leur couleur naturelle, et qui leur paroît la renforcer, l'embellir et lui donner de l'uniformité et du luisant ; l'autre motif est celui d'écarter, par la nature huileuse et l'odeur assez forte de cette couleur, les moustiques et autres insectes, dont ils seroient souvent incommodés sans ce secours, étant tout nus, sur-tout ceux qui habitent au voisinage des côtes, et dans certains parages où ces insectes inquiétans abondent davantage.

Plusieurs nations ne font pas usage du rocou, et on trouvera probablement que c'est celles des pays plus intérieurs, où on n'a pas cette incommodité de moustiques, margouins, etc.

On remarque chez les Indiens, plus que chez nous, un rapport direct entre leur éducation et leur façon de vivre, entre leurs principes et leurs actions ; et c'est peut-être, dans leur état naturel, le peuple le plus heureux de la terre, comme le plus libre.

Les tirer de cet état pour les civiliser et les amener à vivre en société avec nous, suivant nos mœurs et nos usages, ne sera-ce point faire leur malheur ? Je réponds hardiment que non, sous un gouvernement juste,

et qui , en les rassemblant , ne les asservira pas sous l'administration française , mais leur donnera part à la souveraineté , d'après la constitution : ce qui est d'autant plus facile à leur égard , que toujours ils ont été regardés par le gouvernement comme des peuples libres , que jamais les blancs n'ont cru se mésallier en épousant leurs filles , et que la notion fâcheuse qui existoit autrefois dans les colonies contre tout ce qui tire son origine des nègres esclaves , n'a jamais existé à l'égard des Indiens , ni des issus d'Indiens.

En les civilisant et les associant aux blancs dans de plus grandes peuplades , on éteindra les haines , les rivalités qui partagent les diverses nations indiennes ; on les confondra toutes à la longue en une seule ; on dissipera les préjugés qui les offusquent : la prévoyance leur assurera une subsistance qui , dans leur état actuel , n'est que trop souvent précaire : on en fera enfin des citoyens français.

Aux ressources que la nature leur fournit presque sans soins , ils ajouteront celles que l'art fait rendre à la terre avec plus de perfection , celles qui sont objets de commerce , et qui leur procureront en échange les produits des manufactures d'Europe , les outils ,
les

Les habillemens et les marchandises de luxe auxquels ils ne suppléent qu'imparfaitement, ou dont ils se passent. On leur procurera des bestiaux de toute espèce. En mêlant cette population avec des blancs industriels , on leur apprendra la culture, les métiers, et les arts d'Europe , du moins la partie de ces arts la plus nécessaire ; et en peu d'années , on aura changé la face de cette contrée, si longtemps mal gouvernée et méprisée. Quelques essais partiels que j'ai faits vis-à-vis de ces Indiens , m'ont fait connoître la possibilité de les attacher à la culture, au soin du bétail, et à diverses industries.

Quoique j'aie vu et fréquenté ces Indiens pendant six ans, dans des parties de ce continent assez éloignées les unes des autres, je ne prétends pas qu'on s'en rapporte à mon seul témoignage dans ce que j'en ai dit, et dans ce que j'aurai encore à en dire : je citerai d'autres témoins respectables et oculaires , qui, sans s'être aucunement combinés avec moi, ont porté le même jugement sur ces indigènes ; je citerai ensuite l'expérience, le plus irrécusable de tous les témoins.

Mon opinion étoit déjà faite à cet égard, lorsqu'en parcourant l'histoire de la Jamaïque

de *Long*, (ouvrage excellent sous plusieurs rapports, quoiqu'il veuille faire des nègres une espèce intermédiaire entre l'Orang-Outang et l'Homme) j'ai trouvé les idées ci-après sur les Indiens, au chapitre où il traite de l'établissement que les Anglais ont à la côte des *Mosquitos* et à la baie de *Honduras*, sous la dépendance du gouvernement de la Jamaïque.

« Ces Indiens se rendent fort utiles aux
» Anglais par les denrées d'échange qu'ils
» leur procurent, par leur adresse à la chasse
» et à la pêche.....
»
»
» Ce pays est un des plus beaux et des plus
» sains de l'univers ; il est exempt de ces ma-
» ladies si fatales aux Européens dans les
» autres parties des Indes occidentales. Soit
» qu'on doive cette salubrité à la bonté de
» l'air, ou à la faculté qu'on a de se nourrir
» de tortues et de poisson, il est incontes-
» table que les Européens et les Indiens qui
» habitent ces contrées parviennent à des âges
» plus avancés qu'on ne le voit communément
» en Europe
»

» Les terres qu'ils occupent sont, à ce
 » qu'on dit, très-propres à la culture des
 » cannes à sucre. Il est certain que l'indigo
 » pourroit y être cultivé avec le plus grand
 » succès dans les parties noyées. Mais quel-
 » qu'extension que les planteurs européens
 » puissent donner à l'exploitation de ces den-
 » rées principales, je pense qu'on obtiendrait
 » de plus grands avantages en procurant aux
 » Indiens des moyens d'industrie auxquels
 » ils se livreroient volontiers, pour l'utilité
 » réciproque de ces indigènes et de l'Angle-
 » terre.

» Pour y parvenir il faut commencer par
 » les amener à quelque degré de civilisation :
 » sans cela on ne pourroit en espérer de
 » grands débouchés pour nos manufactures.
 » Les Indiens sont naturellement indolens,
 » et ne travaillent que lorsque l'indigence ou
 » le besoin les y force : il faut remarquer
 » que cette indolence n'a pas lieu dans toutes
 » les circonstances ; car la guerre, la chasse
 » et la pêche, ces occupations qui exigent
 » beaucoup de vigueur, jointe à l'activité et
 » à la patience, ont toujours eu pour eux
 » des attrait. Il suffit donc de donner à ces
 » dispositions naturelles une direction vers

» des objets d'industrie. Tout les travaux de
» culture ne sont pas aussi durs les uns que
» les autres : tel qui répugneroit aux peines
» qu'exige l'exploitation du sucre et de l'in-
» digo, ne feroit aucune difficulté de s'ap-
» pliquer à la culture du riz, du cacao, de
» la salsepareille, du tabac, de l'herbe de
» soie, des grains et autres objets semblables.
» Pour engager ces Indiens à s'adonner à ces
» occupations, il sera nécessaire d'établir un
» lieu de marché où ils puissent trouver à
» vendre promptement ou à échanger leurs
» productions. Si on accoutumoit d'abord
» quelques-uns d'eux à se procurer de nos ha-
» billemens et autres objets, ces commence-
» cemens procureroient de plus grandes en-
» treprises du même genre ; et il paroît que
» la réussite ne seroit pas difficile ; car on
» les voit déjà mettre une certaine vanité à
» se vêtir à l'européenne et à suivre nos
» usages : on les voit se livrer à différentes
» occupations, comme la coupe des bois, la
» pêche, la chasse, etc. pour obtenir des
» jouissances et des marchandises d'Europe ;
» et ils comprennent parfaitement qu'il faut
» qu'ils se donnent quelques peines pour les
» gagner.

» Leurs besoins augmenteront avec leur
 » plus grande civilisation ; ils voudront ob-
 » tenir des objets plus chers et plus précieux
 » d'habillemens , et d'autres jouissances. Il
 » sera facile de leur apprendre qu'il leur suf-
 » fit pour cela d'augmenter d'adresse et d'ac-
 » tivité , en cherchant pour les Européens
 » des denrées d'une plus grande valeur , ou
 » des mêmes denrées en plus grandes quan-
 » tités.

» Notre commerce dans ce pays là est ,
 » quant à présent , borné à un nombre peu
 » considérable de petits bâtimens , qui four-
 » nissent à ces Indiens divers articles de nos
 » manufactures , comme habillemens , outils
 » et clincaillerie ils chargent en retour des cuirs
 » de bœuf , des peaux de tigres et de biches ,
 » des bois d'acajou , de cèdre , de campêche
 » et autres , propres aux teintures , etc. du
 » cacao , du café , du coton , de la salsepa-
 » reille , de l'herbe à soie , de l'indigo , des
 » gommes et baumes de diverses espèces , de
 » l'ipécacuanha , de la cochenille , des écailles
 » de tortue , du cuivre et quelques autres
 » objets , dont le nombre et la valeur suffi-
 » sent pour faire appercevoir des moyens éten-

» dus d'y faire un commerce très-lucratif....

»

» Cette colonie peut devenir supérieure à
» toutes les autres colonies anglaises : elle a
» des moyens de défense dans sa propre po-
» pulation , sans avoir besoin des troupes ou
» des vaisseaux de la mère-patrie : elle a une
» plus grande variété d'articles à fournir à
» un commerce avantageux. L'amitié de ces
» Indiens, que l'on doit se conserver par tous
» les moyens convenables , peut nous donner
» la facilité d'établir avec succès plusieurs
» lieux de cette côte, et d'y avoir un trafic
» profitable avec toutes les nations indiennes
» de l'intérieur du pays.....

»

» Il suffiroit , pour atteindre ce but dési-
» rable, d'établir un gouverneur en titre, avec
» de modiques appointemens , pourvu de tous
» les pouvoirs nécessaires sur la côte des
» *Mosquitos* , avec un très-petit détachement
» de soldats. Ses fonctions principales seroient
» de surveiller les blancs européens , pour les
» empêcher de maltraiter aucun des Indiens
» dans l'étendue de son gouvernement ; de
» se procurer l'amitié des chefs ou capitaines

» indiens, de les encourager à mener une vie
» industrielle et civilisée, à faire élever leurs
» enfans dans des écoles, à leur apprendre
» notre langage et notre religion

»
» Plusieurs des Anglais qui se sont établis
» dans ce voisinage, étoient des hommes sans
» mœurs et sans principes, n'y ayant eu au-
» cune autorité convenable pour leur faire
» observer des loix et une certaine règle de
» conduite. Il s'en est trouvé plusieurs qui
» ont fait grand tort à nos intérêts parmi ces
» nations indiennes. Ces malheureux persua-
» doient aux *Mosquitos*, que les *Panama-*
» *cas* et les *Ramas* vouloient leur faire la
» guerre. Excités par eux, les *Mosquitos* se
» sont trop fréquemment joints à eux pour
» les chasser et les vendre comme esclaves
» aux Hollandais, aux Américains, et même
» aux habitans des Antilles. Les grands pro-
» fits de ce trafic illicite, engageoient les uns
» et les autres à le continuer, malgré les ef-
» forts du Sur-intendant de cette colonie. Plu-
» sieurs des Indiens persécutés, ont préféré,
» pour fuir l'esclavage et de si indignes pro-
» cédés, de se réfugier chez les Espagnols,
» leurs ennemis naturels

Je citerai aussi quelques extraits d'un voyage fait sur le fleuve Oyapoc, par l'ingénieur *Foncin*.

» Les hommes se reposoient dans leurs ha-
» macs, les femmes travailloient aux soins
» du ménage. Les enfans, ornés de rassade,
» de coquilles et de dents d'animaux, crièrent
» dès qu'ils m'apperçurent. Ces Indiens étoient
» au nombre de quarante, logés dans quatre
» carbets. La manière dont ils les construisent
» a une hardiesse, une élégance produite par
» le peu d'épaisseur de leur bois. Les Indiens
» de ce canton, établis dans un emplacement
» admirable, pourroient cultiver des terres
» d'un excellent rapport ; mais naturellement
» indolens, ils sont excédés de fatigue pour
» le service, souvent même tyrannisés et
» trompés par les habitans.....
»

» Ceux qui prétendent que les sauvages (1)
» ne sont pas susceptibles de connoître les
» sentimens de plaisir qui se manifestent sous

(1) Je laisse subsister ce terme de sauvage, que je regarde cependant comme très-impropre en parlant de ces peuples.

» le signe de la joie modérée de nos sociétés ,
» sont bien loin de la vérité. Nulle part je
» n'ai vu rire d'aussi bon cœur que lorsque
» je partageois leur carbet. La conversation
» vive et gaie d'un Indien avec sa compagne ,
» les éclats de rire qui leur échappoient ,
» me réveillèrent plusieurs fois , et me don-
» nèrent le regret de ne pas entendre leur
» langue

»
» C'est-là que nous fîmes notre provision
» de poisson pour la journée. Dans l'intervalle
» d'un demi quart-d'heure , deux Indiens en
» pêchèrent quatre , dont le moindre pesoit
» environ six livres. Ils me l'apportèrent avec
» un empressement marqué. Qu'un tel peuple
» seroit aisé à civiliser ! Combien leurs mœurs
» seroient douces !

»
» Nous nous arrêtâmes pour dîner dans ce
» canton. J'y remarquai une jeune et jolie In-
» dienne allaitant un de ses enfans dans son
» hamac ; elle étoit environnée de trois autres
» jeunes Indiens , tous charmans. J'admiraï
» la docilité de ces petites créatures : en ca-
» ressent leur mère , ils lui étoient soumis par
» instinct , sans connoître le mot d'obéissance.

» Je crois devoir attribuer le bon naturel de
 » ces sauvages à la manière simple et douce
 » dont ils sont élevés. Jamais les enfans ne
 » sont frappés ; jamais on ne leur refuse ce
 » qu'ils souhaitent. Leurs desirs , il est
 » vrai , ne s'étendent pas au-delà des be-
 » soins primitifs. Dans nos sociétés, au con-
 » traire , contrariant à chaque instant les
 » goûts des enfans , on leur fait contracter
 » une humeur acariâtre et revêche.

» On a dit hardiment que lorsqu'une femme
 » indienne accouchoit , elle étoit soumise à
 » toutes les charges du ménage , et qu'on ser-
 » voit son mari : c'est mettre une ombre un
 » peu forte au tableau pour le rendre inté-
 » ressant. Mais si l'on veut ne point s'éloigner
 » de la vérité , on conviendra que les femmes
 » eu couche sont traitées pendant neuf jours
 » avec les plus grands égards par leurs com-
 » pagnes ; que c'est seulement après cette
 » époque qu'elles rentrent dans leurs occu-
 » pations. Les hommes se reposent , il est
 » vrai , et c'est un effet de leur superstition.
 » Ils ne mangent alors que du poisson ; ils
 » s'abstiennent de toute sorte de viande , per-
 » suadés que leur conduite influera sur le

» sort, sur la constitution de leurs enfans...

»

» Nous fûmes assaillis d'un orage affreux.

» Les coups redoublés du tonnerre, des éclairs

» continuels, un vent terrible, une pluie

» abondante, tout devoit contribuer à décon-

» certer mes Indiens : j'admirois leur adresse,

» leur force et leur courage. Le premier qui

» voyoit une roche à fleur d'eau, détournoit

» le canot.....

»

» Depuis l'abolition des missionnaires, on

» n'a plus de rapport avec les Indiens des

» terres. Ceux de l'établissement sont morts

» en partie.....

»

» On auroit pu employer ces Indiens avec

» d'autant plus de succès, qu'ils attiroient

» leurs voisins; mais le mal est trop avancé.

» Quelques familles indiennes sont les restes

» infortunés de peuplades nombreuses; elles

» s'anéantissent tous les jours. Celui qui re-

» monte le fleuve voit par-tout des traces des

» anciens abattis; mais il n'apperçoit plus les

» naturels du pays.....

» Je n'ai apperçu chez eux que de la dou-

» ceur, de l'humanité et de l'indifférence. Ils

» ne connoissent ni la fourberie , ni la con-
 » tradiction. Je ne parle point de leurs pas-
 » sions ; ils sont hommes , et sans doute ils
 » en ont d'aussi vives que les hommes réunis
 » en société.....
 »

» Enfin nous arrivâmes chez le capitaine
 » Abraham. Sa nation est plus nombreuse
 » que les autres. Tous ses établissemens sont
 » réunis dans une place assez vaste. Un car-
 » bet d'une grandeur prodigieuse est destiné
 » à recevoir leurs voisins. C'est là qu'ils s'aban-
 » donnent à la boisson. Une belle allée con-
 » duit à leurs abattis. Abraham me donna une
 » case très-commode. Il ne voulut point que
 » mes Indiens apprêtassent mon souper ; il
 » m'envoya des vivres en abondance pour
 » moi et pour eux. On m'apporta de sa part
 » une table , une chaise et deux serviettes.
 » Je l'engageai à souper avec moi : il se con-
 » tenta de boire du vin et du taffia. Quoiqu'on
 » eut donné un carbet à mes Indiens , ils pré-
 » férèrent d'allumer leur feu auprès de moi ,
 » et d'y passer la nuit. Les traitant avec bonté ,
 » il peut se faire que ce fût attachement. Ce-
 » pendant , comme tout ce qu'ils voyoient les
 » étonnoit , peut-être étoit -ce une simple

» curiosité. Chaque fois qu'ils me voyoient
» écrire, ils se regardoient et rioient entr'eux.

»

» Ce fut chez le capitaine Abraham que je
» terminai mon voyage. Il envoya plusieurs
» canots à la chasse et à la pêche. Quelques
» heures après, les canots revinrent chargés
» de gibier et de poissons. On ne peut se for-
» mer une idée de l'abondance dans laquelle
» vivent ces sauvages. Quel contraste avec la
» manière dont ils sont traités, lorsqu'on les
» emploie pour le service ! N'ayant plus alors
» que de la viande salée pour nourriture, ils
» tombent malades, et, livrés à l'apathie qui
» leur est naturelle, ils se laissent périr dans
» leurs hamacs, sans demander du secours..

»

» Mes Indiens, dont les preuves d'attache-
» ment ne m'étoient plus équivoques, pré-
» férèrent ma société à celle de leurs cama-
» rades ; ils me regardoient comme leur chef,
» et ne vouloient point me quitter. Lorsque
» le capitaine Abraham m'envoya à dîner, ils
» furent chercher leurs vivres, et vinrent les
» manger au pied de ma table. Leur gaieté
» simple et naturelle me réjouit. Je leur offris
» de mon vin ; il donna à leur physionomie

» l'expression du plaisir le mieux senti. Après
 » le dîner, je me promenai dans tous les car-
 » bets de la nation. C'est-là que mes yeux
 » furent frappés d'un spectacle nouveau. J'y
 » vis des élégans peints en noir, de la tête
 » aux pieds, avec du *jenipa* (1) : toutes
 » sortes de figures grossières, mais régulières,
 » étoient représentées sur leur peau. Leurs
 » cheveux, leur visage, vivement colorés
 » avec du rocou mélangé de jénipa, les ren-
 » doit hideux : c'est chez eux le moyen de
 » plaire ; preuve qu'ils se trouve dans tous
 » les états des idées bien fausses sur le vrai
 » beau. Je suivis les Indiens dans leurs petits
 » travaux : les peuples civilisés pourroient
 » encore tirer d'eux des usages utiles. Je vi-
 » sitai leurs abattis : ils cultivent la canne à
 » sucre et le tabac.

» Ayant remarqué une bande de neuf In-
 » diens plus grands, plus nerveux que ceux
 » que j'avois vu jusqu'alors, on me dit qu'ils
 » venoient de près de cent cinquante lieues
 » dans les terres. Ils avoient une nuance plus
 » sauvage que ceux de l'Oyapoc. Pendant
 » toute la journée, ils ne discontinuèrent pas

(1) Fruit d'un arbre du pays qui donne une couleur noire.

» de boire et de manger. L'objet de leur
 » voyage étoit d'échanger quelques curiosités
 » contre de la ferraille.

» Tant de simplicité, tant de bonté de la
 » part des Indiens, tournent à leur préju-
 » dice. Quelques malheureux habitans de
 » l'Oyapoc, gens avides et de mauvaise foi,
 » viennent s'établir chez eux des semaines
 » entières, parce qu'ils y sont bien. N'ayant
 » que des objets de peu de valeur, ils veulent
 » entamer avec Abraham des affaires considé-
 » rables. J'ai été témoin des détours malhon-
 » nêtes qu'ils emploient. Le capitaine, qui vint
 » souper avec moi, ajouta des preuves à ce
 » que j'avois remarqué. Le Gouvernement doit
 » sa protection aux nations tranquilles qui
 » exercent aussi généreusement l'hospitalité.
 » La femme, la nièce du capitaine, et une
 » autre jeune indienne sa parente, vinrent as-
 » siser à notre souper. Assises sur le plancher
 » du côté opposé aux Indiens de mon équi-
 » page, elles nous examinoient sans prendre
 » part à la conversation. Je leur rendis des
 » égards auxquels elles n'étoient point accou-
 » tumées; je leur offris du vin, du taffia; elles
 » acceptèrent le vin; elles font peu d'usage des
 » liqueurs fortes. Le capitaine avoit l'air de

» me dire de ne pas faire attention à elles ;
 » il ne concevoit pas qu'on conversât avec
 » des femmes. Je n'ai point remarqué que la
 » jalousie agisse sur ces nations aussi forte-
 » ment qu'on nous le dit. J'aperçus au col
 » de la plus jeune indienne , un collier en
 » petits grains de bois ; je l'engageai à me le
 » montrer. Aussitôt en le détachant elle me
 » pria de l'accepter. C'étoit bien l'occasion
 » de lui offrir un présent. Abraham me fit
 » dire qu'il étoit charmé de la familiarité, de
 » la franchise que je leur montrois.....

»
 » Je vis partir les Indiens des terres : infa-
 » tigables dans leurs entreprises, ils traver-
 » sent des pays immenses, coupés par des
 » bois, des marais et des rivières. Les diffi-
 » cultés de nos voyages les plus pénibles ne
 » peuvent être mises en parallèle avec de telles
 » fatigues : l'Indien seul peut les supporter. Il
 » trouve dans sa flèche tous les objets de sub-
 » sistance : c'est elle qui dans son jeune âge a
 » formé tous ses plaisirs. J'ai joui plusieurs
 » fois du spectacle agréable de voir des petits
 » enfans flécher des oiseaux ; l'habitude qu'ils
 » ont de ne point être gênés, fait alors res-
 » sortir l'aisance, la délicatesse de leur taille..

» Je

» Je ne puis m'empêcher de citer ici un
 » trait qui prouve la bonne foi des Indiens.
 » Le capitaine Abraham désiroit vivement
 » quelques articles de traite que j'avois ras-
 » semblés pour subsister dans un pays où
 » l'on ne connoît d'autres moyens d'échange ;
 » mais il n'avoit rien à m'offrir en remplace-
 » ment , et je voyois son embarras. Il me fit
 » demander par mon interprète , si j'aurois
 » assez de confiance pour lui avancer ces ob-
 » jets, sur la simple promesse de m'envoyer
 » des plumages et d'autres curiosités équiva-
 » lentes. J'étois si charmés de ses procédés,
 » que je saisis avec empressement l'occasion
 » de lui témoigner ma reconnoissance. Je lui
 » abandonnai ce qu'il désiroit , et je partis.
 » Plusieurs mois s'écoulèrent ; j'avois oublié
 » l'engagement du capitaine Abraham, lors-
 » que j'appris sa mort. On me manda que le
 » fils ne pouvant remplir la promesse de son
 » père , avoit remis en dépôt à Oyapoc , les
 » objets qu'il avoit reçus de moi. Quel exemple
 » de bonne foi ! Jamais ces sauvages n'en
 » manquèrent les premiers.....
 »
 » Lorsqu'on descend l'Oyapoc, les courans
 » des sauts ne permettent pas de distractions.

» C'est-là qu'on reconnoît l'adresse des In-
 » diens. A chaque minute, il faut, malgré le
 » courant, donner une nouvelle direction à
 » la pirogue. Si l'on manquoit le passage,
 » on se briseroit contre des rochers
 »

» Le premier saut est bien plus dangereux ;
 » celui qui n'auroit pas une confiance entière
 » dans les Indiens, seroit réellement effrayé.
 » C'est-là qu'on rencontre, dans des coulisses
 » fort étroites, des chûtes d'eau très-élevées.
 » Sans exagération, les bords de la pirogue
 » touchoient presque de chaque côté les ro-
 » chers. On range toujours à toucher réelle-
 » ment celui qui est opposé au courant. L'œil
 » des deux Indiens qui pagayent en avant
 » doit être aussi fin que leurs bras vigoureux ?
 » Quelquefois ils s'élèvent sur leurs bancs
 » pour bien juger les passages ; alors la déli-
 » bération et l'action sont aussi promptes que
 » l'éclair : des jeunes gens seuls sont capables
 » de cette navigation. Le plus âgé de ceux
 » qui étoient en avant, avoit à peine 20 ans.
 » Naturellement gais, ils rioient sans cesse :
 » un oiseau, un poisson, les mettoit aux
 » agnêts ; sitôt ils sautoient sur leurs flèches.
 » Je n'aimois point à les voir s'occuper de ces

» passe-temps, lorsque nous étions dans les
 » sauts ; mais sachant qu'ils ne veulent pas
 » être contrariés, je ne leur dis rien, et je
 » m'en suis bien trouvé. On juge de-là qu'il
 » faut que celui qui gouverne ait à-la-fois le
 » coup-d'œil et la force. Je ne connois point
 » d'exemple d'une navigation si singulière :
 » elle est très - curieuse ; on ne peut la pra-
 » tiquer qu'avec la pagaye.....
 »

Je rapporterai aussi quelques passages d'un excellent ouvrage espagnol, intitulé : *Proyecto Economico*, écrit par *Bernard Ward*, irlandais, que ses talens et son expérience avoient fait élever à l'emploi de ministre en Espagne. Parmi un nombre de vues saines et politiques, pour la prospérité de ce royaume dans toutes ses parties et dans toutes ses possessions, il parle des Indiens de l'Amérique espagnole, dans un sens fort analogue à ce que j'en ai exposé.

» La population des Indiens (dit cet au-
 » teur) est un objet très-principal qui doit
 » exciter le zèle, l'application, l'attachement
 » et la pénétration des administrateurs ou
 » commissaires-inspecteurs de nos colonies
 » du continent de l'Amérique. C'est-là que

» l'Espagne possède un grand trésor ; c'est-là
 » que se trouvent les Indes, la mine la plus
 » riche de l'univers, dont on doit tirer parti
 » avec la plus scrupuleuse économie. Toutes
 » les autres branches de prospérité sont peu
 » de chose en comparaison de celle-ci, ce-
 » pendant si négligée. Douze ou quinze mil-
 » lions d'hommes, sujets du roi d'Espagne,
 » les plus doux et les plus soumis de l'uni-
 » vers, qui supportent sans utilité générale
 » le fardeau le plus lourd, et qui sont tou-
 » jours prêts à exécuter tout ce qu'on leur
 » commande ; quel moyen précieux pour un
 » monarque de déployer les talens, l'huma-
 » nité et la politique !

» Il faut commencer à bien examiner ce
 » qu'on dit de leur incapacité, dont je ne
 » conviens nullement : il faut chercher les
 » moyens d'introduire parmi eux le travail
 » et l'industrie ; et pour y parvenir, on ne
 » doit pas dédaigner d'entrer dans tous les
 » détails. Tout dans cette affaire mérite la
 » plus grande attention, parce que c'est un
 » objet duquel dépendent la puissance et la
 » richesse de la monarchie espagnole.....

»

» Je sais que les Indiens ont des terres,

» que la loi les reconnoît libres ; que per-
» sonne n'a le droit de les priver de leur pro-
» priété, ni de leur liberté : mais à quoi sert
» une loi démentie par la pratique ? La loi
» leur accorde tout ; mais de fait , ils ne pos-
» sèdent rien avec sécurité, ni pour eux, ni
» pour leurs descendans.....

»
» Quant à l'incapacité des Indiens , je ne
» puis convenir qu'elle soit telle que vou-
» droient nous le faire croire quelques-uns ,
» qui leur refusent même la qualité de rai-
» sonnables. Voyons ce qu'ils étoient avant
» de connoître les Européens ; ils avoient
» formé des peuplades , des villes ; ils avoient
» construit de vastes édifices , fondé des
» royaumes puissans , etc

»
» Mais en les supposant aujourd'hui tels
» qu'on nous les représente , soit qu'une trop
» longue oppression les ait réduit à un état
» de barbarie , soit que leur naturel mette en
» effet obstacle à leurs progrès , rien de tout
» cela ne s'oppose à ce dont nous parlons ici,
» qui est d'en faire des sujets utiles : nous
» voyons même en Europe , chez les nations
» les plus policées , que les hommes les plus

» utiles sont ceux qui sont en général les
» moins instruits, comme les laboureurs, les
» paysans, les bergers, etc. Tous les hommes
» n'ont pas besoin d'être savans, ou d'avoir
» de grands talens : il suffit que le grand
» nombre sache travailler ; et il ne faut qu'un
» petit nombre de gouvernans : ces derniers
» seuls ont besoin de lumières supérieures..
»

» Un des grands moyens pour parvenir à la
» civilisation des Indiens, sera d'introduire
» chez eux l'usage et le désir de s'habiller à
» l'Européenne, dès qu'ils en auront les
» moyens : l'augmentation que cette circons-
» tance donnera à notre commerce et à nos
» consommations, est inappréciable. On ob-
» tiendra ce but en très-peu de temps, si on
» emploie les moyens que j'indique.....
»

» Le désir de briller et de posséder les ai-
» sances de la vie, fait naître l'industrie :
» comme ils ne pourront se procurer les ob-
» jets de leurs vœux que par le travail, ces
» indigènes seront par-là puissamment excités
» à travailler. On pourra me dire qu'ils sont
» apathiques et peu susceptibles d'ambition ;
» mais ils seront tout autres, dès qu'on leur

» permettra de paroître et de briller , ce qui
» leur étoit autrefois défendu ; les uns com-
» menceront , d'autres imiteront leurs exem-
» ples , et on leur verra faire à cet égard des
» progrès rapides.

» Le caractère des Indiens , porté naturel-
» lement à la profusion , aidera beaucoup à
» la réussite de ce projet : les femmes , qui
» là comme par-tout ailleurs ont leur vanité ,
» voudront briller ; et lorsqu'on aura attaché
» une sorte de distinction à l'habillement eu-
» ropéen , on les verra tous , hommes et
» femmes , l'adopter volontairement.

» Je ne doute pas qu'il ne s'élève mille cla-
» meurs contre ce projet ; que nos Espagnols ,
» accoutumés à traiter les Indiens avec un ex-
» trême mépris , ne trouvent mauvais qu'on
» veuille leur faire porter le même habil-
» lement : on répétera ce que j'ai entendu dire
» plus d'une fois , qu'il est nécessaire de tenir
» les Indiens dans l'état de subjection où ils
» sont actuellement ; que si on les encourage ,
» ils deviendront si hautains , que personne
» ne pourra plus exister avec eux.

» Mais c'est le langage de la tyrannie ou
» de la sottise , qui ne mérite aucune réponse.
» Le judicieux administrateur ne se laissera

» pas entraîner par des idées aussi vulgaires ;
» il ne suivra pas l'odieuse maxime d'anéantir
» des nations entières pour les asujettir ; il
» trouvera d'autres moyens , plus dignes et
» plus humains , qui ne manquent jamais à
» celui qui pense et qui connoît l'art de gou-
» verner les hommes.....
» »

RÉSUMÉ DE CE QUI PRÉCÈDE ET DE CE QUI RESTE
A TRAITER DANS CET OUVRAGE.

J'ai donné les idées principales sur la nature des terres de la Guiane , sur les productions qu'on peut en tirer , sur la géographie du pays , sur la population qui y existe , sur sa température et son climat. Il me reste à parler de ses deux saisons, celle des pluies et celle du sec , des marées et des courans , de l'abord de ses côtes. Passant ensuite légèrement sur les erreurs du passé , je proposerai les moyens par lesquels on pourra tirer un grand parti de cette immense possession.

S A I S O N S.

On ne connoît dans la Guiane que deux saisons ; celle des pluies , appelée quelquefois

hiver, et celle de la sécheresse, à laquelle, par opposition, on donne le nom d'*été*.

La saison des pluies commence ordinairement en décembre, quelquefois seulement en janvier : il y a le plus souvent un intervalle sec d'un mois ou six semaines en mars et avril, qu'on appelle *la petite sécheresse*. A la mi-avril, ou à peu-près, les pluies recommencent jusqu'en juin, et quelquefois jusqu'à la mi-juillet. Ainsi sur les douze mois de l'année, il y en a environ cinq de pluie.

Quoique ces pluies soient extrêmement abondantes, sur-tout pendant la dernière époque, il ne faut pas s'en faire une idée exagérée, et croire que ce soit un déluge continuel. Il y a des intervalles, et même des journées entières de beau temps, dans le milieu de la saison pluvieuse; comme réciproquement, il y a des intervalles, et même des journées entières de pluie, pendant la sécheresse.

Lorsque cela arrive autrement, c'est-à-dire, lorsque les pluies sont trop abondantes et trop continues, ou lorsque la sécheresse est trop constante, ce sont des fléaux nuisibles aux cultures, comme tous les pays de l'univers sont susceptibles d'en éprouver de divers genres. En revanche, la Guiane est exempte de ces

ouragans qui font tant de ravages aux Antilles et aux Indes. Les tremblemens de terre , ces grandes convulsions de la nature , qui ailleurs détruisent tout et engloutissent les colons et leurs travaux , ne désolent point le continent de la Guiane : on n'y connoît pas la grêle qui détruit si souvent nos moissons , etc.

Cette saison pluvieuse , si longue et si marquée , met une différence essentielle dans les temps et la manière de cultiver et de planter entre les Antilles et la Guiane.

La Guiane française est tout au plus à 300 lieues des îles Antilles , et la Guiane hollandaise seulement à 150 : il est cependant remarquable que la saison des pluies , dans ce continent , arrive précisément pendant le temps de la sécheresse des Antilles , et *vice versa* ; que la sécheresse a lieu dans la Guiane , pendant la saison pluvieuse des Antilles.

J'ai réfléchi long-temps sur ce phénomène , qui paroît d'abord bien extraordinaire , avant de pouvoir en deviner la cause physique : je crois cependant l'avoir trouvée.

Dans les mois où le soleil est au sud de la ligne , (et plus particulièrement en décembre , janvier , février , etc.) les vents alizés , qui parcourent le grand Océan atlantique , souff-

flent de la partie du nord-est ou de l'est-nord-est : alors les nuages , produit par les vapeurs qui s'élèvent de la mer sur une si grande étendue , voyagent au gré de ces vents , et rien n'interrompt leur marche , jusqu'à ce qu'ils rencontrent le continent de la Guiane. Ils s'y arrêtent , s'y accumulent et gagnent son intérieur , où ils sont enfin arrêtés par les chaînes de montagnes. Au bout d'un certain temps , quand l'atmosphère en est surchargé , ils commencent à fondre en pluie ; et ces pluies sont presque continuelles , tant que les mêmes vents amènent de nouveaux nuages. C'est pour la même raison que les pluies commencent dans l'intérieur du pays , avant de commencer vers les côtes de la mer.

Mais dans l'autre saison de l'année , lorsque les vents soufflent de la partie du sud-est ou de l'est-sud-est , les nuages que les vents élèvent par l'évaporation de la mer , et transportent à travers le grand Océan , passent dans leur direction le long du continent de la Guiane , sans s'y arrêter : ils continuent leurs cours jusqu'à ce qu'ils rencontrent la chaîne des montagnes élevées des Antilles : là ils s'arrêtent , s'amoncèlent et fondent en pluie , tant que les vents , soufflant de la même

partie, leur apportent de nouveaux renforts. Comme cette chaîne de montagnes est interrompue par les canaux ou intervalles qui sont entre ces îles, une partie de ces nuages va gagner successivement les autres îles voisines, et les îles sous le vent, où la saison des pluies arrive nécessairement, par cette raison, un peu plus tard qu'aux îles du vent, et où les pluies doivent être moins fortes, excepté cependant ce qu'on appelle la saison *des Nords* à Saint-Domingue, qui a une cause particulière, analogue à celle que je viens d'exposer.

M A R É E S.

Les marées sont assez fortes le long du continent de la Guiane; elles s'élèvent, dans le temps des lunaïsons, jusqu'à sept ou huit pieds, avec des courans très-rapides, qui rendent quelquefois la navigation dangereuse le long de ces côtes, sur-tout pour les pirogues ou barques ouvertes.

A B O R D D E S C Ô T E S E T A T T E R R A G E.

Les côtes de la Guiane sont basses, plates et vaseuses, depuis le fleuve des Amazones,

jusqu'à celui de l'Orénoque : les terres sont par-tout noyées, sauf un très-petit nombre d'exceptions.

Le fond par-tout n'augmente que très-insensiblement, à mesure qu'on est éloigné de la côte; et les navires ne peuvent, presque nulle part, approcher à une lieue de terre, excepté auprès des embouchures des grandes rivières. On a coutume d'estimer (vaguement il est vrai) la distance où on est de la terre par le nombre des brasses du fond : ainsi à deux brasses on s'estime à deux lieues, à trois brasses à trois lieues, etc.

On atterre là le plus souvent sans voir la terre, et on n'en connoît l'approche que par le changement de couleur des eaux, par le fond, par sa latitude, et autres circonstances.

Par-tout, le long de ces côtes, on peut mouiller en sûreté à de grandes distances de terre, sur un fond vaseux : la tenue y est excellente, même par de grosses mers, à huit, dix, douze, et même quinze brasses.

On peut par-tout s'approcher de terre, jusqu'à l'endroit où le fond n'est qu'égal au tirant d'eau du navire, sauf la levée : si on touche, on ne se fait aucun mal ; on laboure la vase,

et souvent on ne cesse pas même pour cela de faire route.

Pour atterrir, on a coutume de venir chercher la partie de la côte comprise entre le cap Nord et le cap d'Orange, c'est-à-dire, entre deux et quatre degrés de latitude nord : on se met pour cela en latitude un peu à l'avance. Si les vents sont dans la partie du nord-est, il suffit de chercher la terre entre trois et quatre degrés ; si les vents sont dans la partie du sud-est, il faut atterrir plus sud, c'est-à-dire, vers le deuxième degré.

La raison de cette précaution est, que les courans portent violemment au nord et au nord-ouest, et à l'ouest, et qu'on pourroit facilement, dans une nuit, ou par des jours de brume fréquens qui sont dans ces parages, dépasser sa latitude, et manquer son atterrage, si on n'étoit pas sûr d'avoir le vent pour soi.

Dans la saison pluvieuse, qui est entre les mois de janvier et de juillet, les eaux de la mer sont d'une couleur bourbeuse extrêmement foncée, à de très-grandes distances de la côte, et particulièrement vis-à-vis les embouchures des rivières. On voit quelquefois

une séparation subite de l'eau claire à l'eau boueuse.

On juge qu'on approche à la seule couleur de l'eau. Dans la saison sèche (entre les mois de juillet et de décembre) les eaux sont moins sales, mais elles le sont toujours assez pour servir de signe du voisinage de la terre.

De jour, il est inutile de sonder jusqu'à ce qu'on voie les eaux changées : si à l'approche de la nuit elles n'ont pas changé, on peut sans risque courir toute la nuit sur la terre. Lorsqu'on voit les eaux changées, on doit s'approcher de terre au moins jusqu'à huit brasses de fond, et alors faire route au nord, en s'entretenant à cette profondeur d'eau.

Lorsqu'on a passé les quatre degrés de latitude, et qu'on approche du cap d'Orange, on trouve tout-à-coup le fond qui diminue à quatre ou à trois brasses : il ne faut pas que cela effraie ; on doit continuer de faire la route convenable, en donnant l'arrondissement nécessaire à ce cap.

Dès qu'on a doublé le cap d'Orange, et tourné à l'ouest, on reconnoît les terres qui forment la partie occidentale de la baie d'Oyapoc, la montagne *d'Argent* et la montagne

Lucas ; dans l'intérieur , on voit les *trois Hermites* , et d'autres terres élevées.

De-là, si on veut mouiller à Oyapoc , on fait route vers l'embouchure de ce fleuve , en évitant le banc de vase qui est au milieu , et prenant, ou la passe orientale, ou celle occidentale : il faut , pour entrer , attendre le moment de la pleine mer.

Si on veut aller plus loin , on doit faire route à l'ouest-nord-ouest , pour aller chercher le *grand Connétable* , qui est un gros rocher isolé très-élevé , à trois lieues au large de l'embouchure d'Aprouague. Ce rocher est une excellente reconnoissance ; il est très-sain tout autour.

Si on veut aller mouiller à Aprouague , on n'a plus qu'à chercher l'entrée, ou ouverture de cette rivière, droit au sud du grand Connétable , attendant de même le moment de la pleine mer : on trouve alors treize pieds d'eau au moins par-tout ; et une fois entré , on a une très-grande profondeur. Le mouillage est sur la rive orientale de cette rivière , laissant les îles à tribord , à mesure qu'on monte.

Si on cherche le mouillage de Cayenne , (ce qui est le plus ordinaire dans l'état actuel
de

de cette colonie, où le peu de commerce qui s'y fait est concentré dans ce chef-lieu) on passe ordinairement en terre du grand Connétable, et à le ranger de très-près ; on laisse le *petit Connétable* plus loin à babord : ce dernier est bas et presque à fleur d'eau. On peut aussi passer en terre du petit Connétable, et on y trouveroit assez d'eau ; mais on ne suit pas cet usage, afin d'être plus maître du vent et de sa route.

Dans le cas où on n'auroit pas assez de jour devant soi pour attraper le Connétable, ou si, l'ayant reconnu, on n'avoit pas assez de jour pour gagner le mouillage devant Cayenne, il vaudroit mieux passer la nuit au mouillage. On peut mouiller (comme je l'ai dit) avec une entière sûreté, quelque part que l'on soit, sur cette côte.

Quittant le grand Connétable, on vient ranger d'assez près les îlets de *Mahury*, *la Mère*, *le Père*, et *le Malingre*, qui sont petits, élevés et couverts de bois, les laissant tous à babord. Lorsqu'on aperçoit le fort de Cayenne vers le sud-ouest ou le sud-quart sud-ouest, tenant l'*Enfant-perdu* à l'ouest, on mouille et on fait signal pour demander le capitaine de port, ou le pilote, pour passer

sur les sommes où il n'y a que treize pieds d'eau de pleine mer.

Si, dépassant Cayenne, on vouloit aller prendre le mouillage des îles du Salut, on les apperçoit dans l'ouest-nord-ouest; on fait route sur l'ouverture ou canal qui est entre les deux principales ou plus voisines; et trouvant bon fond par-tout, on jette l'ancre dans l'intervalle qui est entre les trois îles, où il y a bon fond, même pour des vaisseaux de ligne, et où la tenue est excellente: mais il n'y a, dans la partie de la colonie, qui est voisine, ou sous le vent de ce mouillage, aucun établissement qui puisse y attirer ces bâtimens.

APPERÇU DES CAUSES DU MANQUE DE RÉUSSITE DE LA GUIANE.

Avec tant de moyens de prospérer, avec des terres de la première fertilité, des productions précieuses, un climat plus doux que celui de nos colonies des Antilles, pourquoi la Guiane est-elle restée en arrière, et dans une telle nullité, tandis que nos autres colonies, plus récemment établies, se sont peuplées et se sont cultivées si rapidement?

Le gouvernement a fait pour ce pays de grandes dépenses ; il a fait dans un temps d'énormes sacrifices qui n'ont eu d'autre effet que de reculer ses progrès , de le perdre de réputation , et d'en éloigner pour long - temps les spéculateurs.

Sans prétendre expliquer avec détail les causes et les combinaisons qui ont rendu infructueuses toutes les tentatives qu'on a faites successivement en faveur de cette contrée , sans entrer dans cet examen critique , je me contenterai d'en donner rapidement quelque idée , et je passerai à l'objet essentiel , de faire mieux connoître et mieux juger à l'avenir une si belle possession. Espérons que la sollicitude de notre gouvernement se portera vers la réussite et la mise en valeur de ce vaste continent , en épargnant même une partie des sommes qu'il a coûté à l'état jusqu'à présent , pour faire vivre des oisifs ou des employés inutiles.

Un siècle entier s'étoit écoulé depuis que les Français avoient commencé de fréquenter ces contrées , et y avoient fait diverses tentatives , toutes malheureuses : la Guiane n'étoit encore rien en 1704. Un autre demi-siècle

d'un gouvernement dont on n'a ni bien ni mal à dire, (si ce n'est qu'il paroît avoir été peu actif) n'avoit encore produit d'autre effet que de tirer du sol une valeur annuelle en denrées d'environ 400 mille livres , et de faire exister cette petite colonie, sans troubles , aux frais de l'état. On avoit cru beaucoup faire, en y bâtissant une ville , des fortifications, des établissemens publics , en y entretenant une garnison et tout ce qu'elle entraîne après elle. On n'avoit pas senti que , dans tout gouvernement, et dans celui des colonies sur-tout, la culture doit précéder toute autre idée ; qu'une colonie n'existe qu'à proportion de ses cultures, et qu'il ne faut songer à la défendre et à la protéger que quand elle existe ; que l'esprit soldatesque , les mœurs d'une garnison, et les prétentions des divers individus attachés au service, ne font que nuire aux progrès d'une colonie naissante.

Voilà la grande faute de ces premiers temps, faute qu'on n'a jamais songé à modifier : au contraire, les dépenses publiques ont toujours été en augmentant, sans qu'on prit aucun parti utile à l'agrandissement des cultures et à l'amélioration de sa population ; au

point qu'on dépensoit par an du trésor royal, deux fois plus que le pays ne donnoit de valeur annuelle de denrées au commerce.

Les choses en étoient là, lorsque le malheureux projet de Kourou perdit de réputation ce pays, son climat et son sol : on n'en parla plus en France qu'avec horreur. Cet effet terrible dure encore, et l'intervalle d'une génération ne l'a pas effacé.

Des débris de ce vaste projet, (mauvais seulement, parce qu'il étoit trop vaste, parce qu'on l'a trop promptement et mal exécuté) il est resté à peine quelques familles, dont aucune n'est parvenue à d'autre prospérité que de posséder quelques têtes de bétail, et de cultiver quelques carrés de coton.

Cette époque, sans augmenter la population de la colonie, y a introduit un mélange singulier et discordant d'individus de divers pays et de diverses dispositions : il en est résulté dès-lors sensiblement de la désunion, des querelles, des procès, des mécontentemens, une habitude de se plaindre, et de mépriser l'autorité, qui ont dû nuire évidemment à l'accroissement d'un pays où personne n'a plus été tenté de porter ses spéculations.

Le ministère lui-même n'a plus eu, depuis

cette époque infortunée , aucune confiance dans cette contrée ; il n'a plus donné aucune suite active , ni aucune attention aux projets utiles qui ont pu lui être donnés.

Une mutation trop fréquente des Ordonnateurs , dont plusieurs avoient cependant proposé de bonnes vues ; le système constamment suivi par un des chefs militaires, qui a occupé long-temps de suite ce gouvernement, de contrarier toujours son collègue , et de n'être jamais du même avis ; la discorde entretenue adroitement entr'eux par tous les gens qui croient avoir intérêt au désordre : — en voilà plus qu'il n'en faudroit pour expliquer comment cette misérable colonie s'est entretenue dans la même nullité ; et ce n'est pas tout.

A un gouverneur bizarre et entêté , mais qui a passé généralement pour honnête homme , en succéda un d'une autre espèce. Celui-ci étoit spirituel , adroit et conciliant , parvenu à l'état d'officier-général par la politique , et à la place de gouverneur de cette colonie par l'intrigue et la circonvention , arrivé là avec des projets de fortune exagérés pour lui et pour ses protecteurs : tous les moyens lui eussent paru bons, s'il les eût ef-

fectués : mais son existence dans cette place, pendant environ quatre ans, ne produisit pour lui-même que d'ajouter de nouvelles dettes et une augmentation de mauvaise réputation, à une situation dérangée et à un mauvais renom.

Mais ce qu'un pareil gouvernement avoit produit d'effet très-sensible, étoit l'oubli total de tous les bons principes. Tous les abus étoient consacrés et devenus légitimes par une longue habitude ; le vice étoit encouragé, et la vertu opprimée : l'intérêt particulier avoit chassé l'intérêt général.

Dans cette position, un ministre qui paroïsoit vouloir sincèrement remédier à des maux de toute espèce, qu'il me dit être portés au comble, voulut que j'allasse administrer cette colonie. On n'avoit pas seulement le désir de réformer les abus ; on annonçoit les vues les plus étendues pour l'amélioration de ce pays.

L'exécution n'a pas répondu à d'aussi belles apparences : on vouloit réformer les abus, et on donnoit raison aux auteurs des abus. On avoit des projets d'humanité et de bienfaisance ; on suivoit les idées des gens les plus barbares et malfaisans. On énonçoit le désir de mettre un terme à l'état d'opprobre et de dégradation dans lequel étoit alors tenue la race des

hommes de couleur ; on s'est refusé à tous les moyens préparatoires qui auroient pu tendre à ce but.

On vouloit tirer parti de la population des Indiens ; et tandis qu'on persistoit à dépenser des sommes pour des emplois inutiles, on refusoit les plus petits secours demandés pour faciliter cet important objet et tous ceux tendant à l'augmentation des cultures, à la population et à l'amélioration de cette colonie.

On vouloit (disoit-on) économiser les finances de l'état, et on se livroit sans examen aux prétentions les plus extravagantes , lorsque les prétendans avoient des moyens pour soutenir ou pour perdre un ministre, selon qu'ils s'en croyoient bien ou mal traités.

Voilà comme nous étions gouvernés

Malgré ces contrariétés, j'ai fait pendant trois ans, tout ce que j'ai cru de plus propre à améliorer le sort de ce pays si grand en espace, et si petit en valeur industrielle.

Je ne parlerai pas des abus et des malversations que j'ai arrêtés, des comptes que j'ai fait régler, des procès injustement prolongés que j'ai fait terminer, des monopoles que j'ai détruits, des travaux que j'ai fait exécuter, de l'amélioration que j'avois mise aux hôpitaux,

aidé par les excellentes sœurs de la charité, des secours que j'ai procurés à tous les gens industriels et peu fortunés. Chaque bonne action étoit une occasion de me susciter des ennemis insensés ou de mauvaise foi, dans un pays où (si on en excepte un très-petit nombre d'honnêtes propriétaires, et des personnes que le trésor public y entretient) le reste des blancs est, plus que dans aucune autre colonie, composé du rebut de l'Europe, de l'Europe déjà si corrompue. . . . Je passerai rapidement aux principales vues d'administration qui pouvoient procurer un changement sensible à cette vaste contrée. Si par les vices de notre ancien régime, ces vues n'ont pu qu'être apperçues et n'ont obtenu aucuns moyens sensibles d'exécution, il viendra un temps où elles pourront servir, et j'en fais volontiers l'hommage à mon pays émancipé.

MOYENS TENTÉS POUR L'AMÉLIORATION DE
CETTE COLONIE, ET PREMIÈREMENT POUR
LES INDIENS.

Persuadé, par spéculation et par expérience, que toute population s'améliore par des soins et une institution sage, et que toute popula-

tion opprimée et maltraitée diminue et se détériore, j'ai mis un très-grand intérêt à protéger et à civiliser les Indiens, à encourager et employer les gens de métier, à favoriser les hommes industriels, à établir des principes humains et une certaine règle dans la conduite des cultivateurs alors esclaves, et à leur inspirer à eux-mêmes un bon esprit et de l'attachement pour leurs maîtres.

Je rendrai compte de ce que j'ai fait ou tenté de faire pour ces différentes espèces d'hommes, et des effets que j'en ai entrevus. Je pourrai être trouvé long et ennuyeux par celui qui ne chercheroit en lisant ce mémoire que de l'amusement ; mais les amis du bien et de l'humanité m'écouteront, j'espère, avec quelque attention.

Je commencerai par les Indiens.

Je me suis procuré les listes nominatives des peuplades d'Indiens que nous connoissons le plus ; savoir, celles de Macary, de Conany, de Saint-Paul, celles de la rivière d'Arouague, de Kourou, et autres lieux.

On n'en connoissoit que vaguement diverses autres peuplades, dans les cantons d'Oyapoc, à Organabo, à Mana, dans la rivière du Marony et dans les parties éloignées et in-

térieures : j'en ai obtenu successivement une certaine connoissance , en excitant de toutes parts leur industrie, par des dons de quelques outils et instrumens d'agriculture , d'habillemens et autres objets , en empêchant qu'ils ne fussent trompés ou vexés, et en les payant bien pour tous les services qu'ils rendoient à la colonie. Quoiqu'avec peu de moyens et sans communication suivie avec la plupart , j'avois déjà commencé à appercevoir de sensibles effets de cette conduite.

Les Indiens attachés à la mission de Macary , ont cultivé des vivres , du coton , du tabac ; ils ont apporté au chef-lieu des salaisons de poissons , du *couac* , (ou farine de manioc) du tabac en carotte à la manière du Brésil , en petite quantité , il est vrai , mais assez pour faire bien augurer pour la suite. La plupart venoient habillés , peignés et chaussés à la mode des blancs , et parloient notre langage. Les cinq principaux capitaines , ou chefs de cette partie , ayant demandé des bestiaux , dans l'intention de s'adonner à ce genre d'industrie très-profitable , je leur en fis passer quelques souches.

Ceux de Conany étoient à-peu-près au même degré de civilisation.

C'est ici le lieu de rendre hommage aux travaux et au zèle des missionnaires tirés du séminaire du Saint-Esprit. Ils avoient en général on ne peut pas mieux saisi , en formant ces missions , l'alliance nécessaire des fonctions civiles qui leur étoient déléguées avec celles du spirituel ; ils ont su contenir le zèle religieux là où il auroit été dangereux et indiscret , sentant que c'étoit plutôt sur la génération naissante qu'il falloit compter , que sur celle déjà formée. Ils ont reconnu qu'il falloit faire des hommes , des cultivateurs , des pâtres , des ouvriers , et débrouiller les premières idées de la morale universelle et de la société , avant de forcer la croyance d'une religion tout-à-fait au-dessus des sens.

C'est déjà quelque chose , c'est beaucoup , d'avoir rassemblé là un certain nombre d'Indiens , de les avoir accoutumés à une vie régulière et à faire des plantations de vivres , dont autrement ils sont toujours prêts à manquer. On a bien dit que la subsistance est le principe de la population.

Les Indiens d'Arouague , au nombre de 112 personnes , ont commencé à saisir les idées d'industrie et de civilisation qu'on s'est empressé de leur inspirer : ils ont profité de la

liberté entière qui leur a été rendue , avec l'exemption de toutes corvées. Ils avoient déjà des plantations régulièrement faites en vivres , coton et café. Ils reçurent de mon temps une émigration considérable de l'intérieur du pays , attirée par le régime plus doux qui commençoit à s'établir à l'égard de ces peuples.

Les Indiens de la rivière de Kaw , au nombre de 50 et quelques personnes , avoient déjà d'assez belles plantations en vivres , coton et café. Ils ont apporté au chef-lieu du Simarouba , des nids de fourmis : ils se dispoient à recevoir des bestiaux.

Depuis la rivière de Kaw jusqu'à celle de Kourou , il n'y a pas un Indien : à ce dernier lieu , il y en avoit deux peuplades , contenant en tout seulement 59 personnes , restes infortunées d'un très-grand nombre qui existoient dans cette partie avant le désastre de l'établissement qui y fut tenté en 1763 , et qui a entraîné la perte d'un nombre de ces indigènes , en même-temps que celle de la plupart des Européens qu'on y avoit transplantés.

Ils ont paru saisir les idées qu'on leur a données pour leur bien-être , leur culture et leur industrie , en leur faisant sentir le dé-

savantage qu'il y avoit pour eux de se louer aux blancs , comme par le passé , pour du tafia et autres rétributions légères , tandis qu'ils négligeoient leurs cultures et leurs familles.

Le citoyen Terrasson , habitant établi à Carouabo , à environ deux lieues et demie sous le vent de Kourou , a rassemblé auprès de lui , et comme adopté , une petite peuplade d'Indiens : il les a encouragés à la culture et à l'industrie , leur donnant les idées de nos besoins , de notre industrie , de nos habillemens , en leur montrant les moyens de se procurer ces choses par leur travail. Ces idées ayant assez bien germé dans leur esprit , il les a instruits dans l'art de soigner les bestiaux , leur en faisant connoître les avantages et les profits.

Je rapporterai une lettre de cet excellent colon , aussi zélé pour le bien général qu'habile cultivateur , bon maître et bon parent. Cette lettre respire les sentimens et la conviction de l'utilité de ce projet ; et ce sera une nouvelle preuve à ajouter au soutien de mon opinion.

« Mes Indiens témoignent le plus grand
» empressement d'avoir en leur possession le

» bétail que vous avez eu la bonté de leur ac-
 » corder. . . . Comme il entre dans mon plan
 » de les faire passer aux jouissances d'une vie
 » civilisée, sans éprouver de dégoûts, je ferai
 » prendre ce bétail pour le faire conduire
 » chez eux ; je leur laisserai mettre leur bétail
 » dans un enclos de cent carrés que j'ai formé.
 » Lorsqu'ils auront pris goût au genre de vie
 » que je me propose de leur faire tenir, il
 » est certain qu'alors ils seront moins apathi-
 » ques, qu'ils se livreront avec plaisir aux
 » soins et au travail continuel et assidu qu'exi-
 » gera leur nouvel état, pour qu'ils puissent
 » s'y maintenir.

» J'espère donc qu'en vertu de ces considé-
 » rations, vous voudrez bien leur faire don-
 » ner de bon bétail ; ils en demandent cha-
 » cun deux têtes.

» C'est avec quatre familles indiennes que
 » je commencerai ; je tâcherai l'année pro-
 » chaine de réunir à ceux-ci cinq ou six au-
 » tres familles ; et une fois parvenu, sous vos
 » auspices, à en former un hameau d'une
 » quarantaine, je ne doute pas que les pro-
 » grès ne soient très-rapides.

» Je vais m'occuper incessamment à tra-
 » vailler au mémoire que je vous ai promis

» sur ce sujet ; je m'attacherai à mettre en
 » évidence les procédés lents , mais sûrs , de
 » la marche que je tiendrai pour les civiliser :
 » je ferai connoître , dans ce genre d'établis-
 » sement , l'utilité dont il pourront être aux
 » habitans , au commerce et à l'état ; mais
 » il faut que l'homme chargé de ce soin soit
 » irréprochable dans sa conduite , dans sa
 » probité , comme dans ses mœurs. Les In-
 » diens ont un discernement très-fin ; sans
 » raisonner , ils apprécient fort juste , et sen-
 » tent le côté foible de celui qui les gouverne.

» Mais si j'ai le bonheur de réussir , tout
 » l'honneur vous appartiendra ; ce sont les
 » soins attentifs et prévoyans que vous avez
 » portés sur tous les états et sur toutes les par-
 » ties de ce vaste continent , qui ont réveillé
 » en moi ce désir si naturel à l'homme de
 « bien , etc. »

*Signé TERRASSON. Quartier de
 Kourou , 20 février 1786.*

En conséquence , je leur fis avancer douze
 vaches et un taureau ; et d'après les rapports
 plus récents que j'ai eus du Cⁿ. Terrasson , ils
 avoient déjà quatre veaux d'augmentation ,
 et paroissoient prendre tous les soins néces-
 saires

saires pour conserver et faire prospérer ces animaux. Ils avoient d'ailleurs des plantations proportionnées à leurs forces, en vivres et en coton.

Les Indiens du quartier de Sinamary ont été affranchis comme les autres, de toutes corvées et servitude envers les blancs, et on les a encouragés à faire des plantations régulières de vivres et de coton ; on leur a fait présent à ce dessein de quelques outils.

D'autres du même voisinage ont demandé des bestiaux, y étant invités par l'administration et par l'exemple des Indiens d'Iracoubo, qui avoient reçu dix vaches et un taureau en avances. Je leur procurai pendant deux mois un blanc entendu à la conduite et aux soins qu'exigent ces animaux, pour les instruire sur cet objet : mon projet étoit de faire passer ainsi successivement ce même homme deux mois chez les autres Indiens qui, à l'exemple des premiers s'attacheroient à ce genre de spéculation, comme j'avois lieu de l'espérer des nombreuses peuplades qui sont au-delà d'Iracoubo, à Organabo, à Mana et jusqu'à Marony, dont on ignoroit le nombre et les dispositions, mais que j'ai cherché de même à ramener à la confiance et à des idées d'industrie, par les mêmes

principes déjà employés avec succès auprès des autres.

Je pensois qu'il seroit utile d'établir une ou deux peuplades dans la partie sous le vent, à Mana et à Marony, pour y rassembler des Indiens en peuplades réglées. Outre ces vues de civilisation et de culture, on parviendra, en chargeant un chef honnête établi pour gouverner ces peuplades, de traiter avec eux des objets de leur industrie, et d'empêcher leurs fréquens voyages à Surinam, où ils vont de préférence chercher les quincailleries et marchandises dont ils ont besoin, non-seulement parce qu'elles sont plus à leur portée, mais sur-tout parce qu'ils les y trouvent de meilleure qualité.

J'étois déjà parvenu à produire une grande amélioration dans toute la population des Indiens, à empêcher l'abus qui existoit ci-devant de les détourner par ordre arbitraire, pendant des temps très-considérables, de leurs peuplades et familles, non-seulement pour le service de l'état, qui peut s'en passer, mais pour celui de divers particuliers, en qualité de pêcheurs, canotiers, abatteurs de bois, et ce pour de très-légers payemens. Retournant chez eux après ces services forcés, ils

trouvoient leurs femmes et leurs enfans sans vivres, leurs cases ou *carbets* en dégradation : ils éprouvoient eux et les leurs des maladies graves , des épidémies même : leur population diminueoit sensiblement , soit par des morts, soit par l'éloignement d'un grand nombre d'entr'eux de tous les lieux où ils pouvoient se croire à portée des commandemens et des vexations des blancs,

Je les ai raisonnés dans toutes les occasions sur les vues bienfaisantes du gouvernement à leur égard ; je leur ai fait sentir l'avantage du travail et des cultures ; je leur ai fait connoître les meilleurs prix qu'ils peuvent obtenir de leurs productions : on les a satisfaits pleinement pour les journées qu'ils ont été dans le cas de faire, toujours de leur plein gré , pour le service : on leur a donné de bons prix pour les divers objets utiles qu'ils ont apportés au chef-lieu , comme huile de carapa, baume de copahu, nid de fourmis, gommés, bois, tabac en carottes, couac, lamentein salé. J'ai dirigé leurs désirs, en recevant ces payemens, vers des outils, des instrumens de culture, des habillemens et autres objets utiles et durables, que je leur faisois donner au prix de France, infiniment plus favorable

pour eux ; au lieu qu'ils employoient ci-devant leur mince payement en quelques misérables objets qu'on leur faisoit payer trois fois plus qu'ils ne valoient, ou en tafia, qui achevoit de les perdre : ils s'en retournoient ainsi chez eux sans vivres, et sans qu'il leur restât rien de leurs travaux.

J'ai cru nécessaire d'entrer dans ces détails sur les Indiens, parce que c'est par ces petits moyens, et par une attention constante, qu'on peut s'élever au bien-être général de cette partie, qui, je le répète, mérite toute la sollicitude du gouvernement. Non-seulement les peuples que nous connoissons prospéreront et augmenteront la masse des forces de la colonie, leur population s'accroîtra par elle-même ; mais encore leur exemple attirera de l'intérieur et même des contrées au-delà de nos limites, plusieurs de leurs parens et alliés, ce dont ils commencent déjà à s'occuper. Un des capitaines avoit, de mon temps, le projet d'aller dans la Guiane hollandaise, et même jusqu'à l'Orénoque, d'où il comptoit ramener plusieurs Indiens de ses parens ou de sa connoissance, en leur faisant part de la manière dont ils étoient encouragés chez les Français.

Il entroit dans mes vues de mêler leur po-

population par mariage avec des blancs, toutes les fois que j'en aurois trouvé de bons et d'industriels, à qui quelques-unes de leurs femmes auroient plu. J'aurois de même fait marier des Indiens avec des femmes de couleur, honnêtes, actives et sachant travailler. On auroit donné aux hommes des terres, à la femme en dot, des outils, des instrumens d'agriculture, des bestiaux et autres objets de première nécessité. Je n'ai pu tenter, dans le peu de séjour que j'ai fait dans cette colonie, que deux de ces alliances, qui m'ont paru avoir parfaitement réussi.

En suivant cette marche, et en adoptant d'autres vues que j'indiquerai par la suite, on verroit des pays immenses, qui jusqu'à présent ont été presque abandonnés à la nature, devenir des contrées heureuses, peuplées et cultivées, communiquant entr'elles et avec le chef-lieu, et jouissant des bienfaits d'un gouvernement raisonnable, dans un climat fertile. La nation française, qui, en possédant la Guiane, n'a eu que de vastes déserts, deviendroit vraiment propriétaire d'une contrée intéressante, presque aussi étendue que la France; elle s'attacheroit une population étendue, composée d'indigènes d'une espèce qui n'existe

dans aucune de nos autres colonies, indépendamment du mélange qui pourroit s'en faire avec un nombre d'autres hommes dont j'ai encore à parler.

On trouvera peut-être que je me suis étendu trop longuement sur le chapitre des Indiens : je n'en aurois pas eu besoin, s'il ne falloit pas détruire un préjugé enraciné, on ne sait pourquoi, dans la plupart des têtes qui se mêlent d'administration, et qui, par des idées aussi déraisonnables, détruisent et étouffent toute possibilité de réussir.

Je n'ai jamais pu croire qu'un homme ne pût pas faire ce que fait un autre homme, avec les mêmes soins et la même institution, et je n'ai jamais pu concevoir de sang-froid que, dans un pays que l'on a envie d'établir et de peupler, pour lequel on a fait des efforts considérables dans cette vue, on ait commencé par se priver d'une population excellente, et qui seroit accourue en troupes à la voix d'un bon gouvernement, au lieu que l'oppression et l'insouciance les ont éloignés, dispersés, et même anéantis en partie.

R A C É M I X T E.

Si on a été injuste et impolitique à l'égard de la population des Indiens, on ne l'a pas été moins pour ce qu'on appelloit alors les gens de couleur, qui, opprimés par-tout, l'ont été peut-être encore davantage dans la Guiane. J'en parlerai, quoiqu'ils soient en très-petit nombre dans ce pays, ou on n'en compte guères que 4 ou 500; mais quand on veut établir et faire prospérer un pays, il ne faut négliger aucune partie de sa population.

Quoique les créoles sang-mêlés aient assez généralement beaucoup d'avantages corporels, de l'agilité, une tournure svelte et agréable, des organes bien constitués, et de la disposition, ils étoient rarement réputés bons sujets, lorsqu'on les tenoit dans la classe des esclaves, excepté ceux qu'on employoit aux fonctions de domestiques. La raison en est aisée à concevoir : s'ils étoient nés de la fréquentation d'un blanc passager ou étranger à l'habitation; fruits d'une liaison vicieuse, l'éducation ne répareoit pas leur origine. Ils dédaignoient les nègres, pour en être eux-mêmes dédaignés. Rarement ils réussissoient

aux travaux d'habitations , étant mêlés avec les noirs.

Ceux de ces créoles qui étoient nés d'une négresse avec son propre maître , propriétaire de l'habitation , étoient encore moins propres que les autres à faire des esclaves utiles. Une éducation plus soignée ne pouvoit qu'accroître en eux la vanité qu'ils tiroient alors de leur issue d'un blanc ; tout cela ne servoit le plus souvent qu'à en faire des enfans gâtés , des favoris insolens et paresseux. J'ai vu des pères de pareils enfans faire , avec les meilleures intentions du monde , tout ce que la nature inspire ; mais lorsqu'ils étoient parvenus au moment de mettre à utilité l'éducation donnée , le préjugé fâcheux qui existoit contre cette espèce d'hommes les arrêtoit tout court. J'en ai vu chercher à les dépayser pour pouvoir leur donner un état et une existence dans une terre exempte de ce préjugé , qu'ils cherchoient quelquefois en vain.

Que devoient ces infortunés , si leur père venoit à mourir avant de les avoir pu affranchir ? C'est à eux qu'étoit bien justement applicable cette excellente idée d'un auteur moderne :

- » C'est un malheur, et c'est peut-être un tort,
 » D'avoir l'esprit au-dessus de son sort. »

La dégradation générale dans laquelle on tenoit cette espèce d'hommes dans les colonies, destructive pour eux de toute émulation, en avoit fait à Cayenne une race vagabonde, mal disciplinée, dérangée : presque aucun d'eux n'étoit établi utilement, soit à la culture, soit à quelque métier.

Les moyens qu'on a employés par le passé, dans l'idée de les rendre utiles et de les ranger, n'ont fait qu'augmenter le mal. Les gouverneurs ont cru devoir regarder tous les affranchis comme sujets à marcher au premier ordre en détachement ; et en conséquence, tous les mâles au-dessus de 14 ans, mariés, garçons, cultivateurs, gens de métier, ou autres, sans distinction, étoient compris dans une soi-disant compagnie de chasseurs, sans solde, commandée par des espèces d'officiers, aussi sans solde, et sans grade. Ces malheureux, obligés de marcher au premier signal, au moindre prétexte et au plus léger besoin, n'ont, par cette raison, jamais pu s'établir solidement, se marier, ni se fixer à quelque métier, encore moins à la culture. Faisant

communément assez mal les services pour lesquels ils étoient commandés, payés seulement pour les jours réels de leurs services, ils n'avoient au retour aucune manière fixe et honnête de subsister, ce qui les forçoit souvent à vivre de désordre et de brigandage.

J'avois proposé de former une compagnie réglée d'un petit nombre seulement d'entr'eux, qui auroit toujours été payée et nourrie, et qui auroit été commandée par des officiers de choix pris dans la colonie.

On auroit donné par-là un sort assuré et une subsistance réglée à quelques-uns d'eux attachés à ce service ; on auroit laissé une entière liberté aux gens mariés, à ceux qui exercent des métiers utiles : les jeunes hommes de cette race, passant quelques années de suite à ce service, en seroient sortis rangés et bien disciplinés, pour retourner auprès de leurs familles : s'établissant alors, ils seroient devenus ainsi tour-à-tour utiles et cultivateurs. Il n'est pas nécessaire de se répandre en paroles pour montrer combien la colonie auroit gagné à cet arrangement ; mais les ministres, après avoir montré le désir d'un pareil arrangement, l'ont laissé absolument sans exécution.

Il étoit une classe plus distinguée des créoles

sang-mêlés , ceux nés de père et mère libres , qui avoient des métiers ou des cultures , et vivoient en famille. Le nombre en est infiniment petit dans la Guiane : l'état de dégradation où cette espèce d'hommes a été tenue jusqu'à présent ne favorisoit pas leur augmentation et leur prospérité.

Cet inconvénient avoit été senti par le ministère dans l'ancien régime ; voici en quels termes il avoit parlé dans des instructions données aux administrateurs.

» Les gens de couleur libres sont des affranchis ou des descendans d'affranchis : à quelque distance qu'ils soient de leur origine , ils conservent toujours la tache de l'esclavage , et sont déclarés incapables de toutes fonctions publiques. Les gentilshommes même , qui descendent à quelque degré que ce soit d'une femme de couleur , ne peuvent jouir des privilèges de la noblesse. Cette loi est dure , mais sage et nécessaire dans un pays où il y a quinze esclaves pour un blanc. On ne sauroit mettre trop de distance entre les deux espèces , ni imprimer aux nègres trop de respect pour ceux auxquels ils sont asservis. Cette distinction rigoureusement observée , même après la li-

» berté, est le principal lien de la subordi-
 » nation de l'esclave, par l'opinion qui en
 » résulte que sa couleur est vouée à la servi-
 » tude, et que rien ne peut le rendre égal à
 » son maître.

» Les personnes les plus réfléchies considé-
 » rant cependant aujourd'hui les gens de cou-
 » leur libres comme la barrière la plus forte
 » à opposer à tout trouble de la part des es-
 » claves, cette classe d'hommes mérite, sui-
 » vant leur opinion, des égards et des ména-
 » gemens ; et elles penchent pour le parti de
 » tempérer la dégradation établie, de lui don-
 » ner même un terme. Cet objet délicat mé-
 » rite une méditation profonde..... ».

Voilà quelle étoit la théorie de l'ancien ré-
 gime, et du pouvoir qui étoit en même temps
 exécutif et législatif, sur la question des gens
 de couleur. Si on l'examine cependant avec
 attention, ce n'est plus qu'un galimatias,
 plein de contradictions à chaque phrase. J'en-
 trerai en détail sur cet objet, parce qu'il con-
 courra à montrer combien étoit monstrueuse
 la législation des colonies, qui s'est écroulée
 par l'effet de la révolution qui a régénéré la
 France. Je prendrai ce raisonnement d'un

bout à l'autre, et j'y ferai de suite quelques observations.

» *Les gens de couleur libres sont des aff-*
» *franchis, ou des descendans d'affranchis.*
» ».

Cela n'est pas exact : il y avoit beaucoup de gens de couleur qui n'ont jamais été affranchis, n'ayant jamais été dans l'esclavage : tels sont les issus d'Indiens ou de Caraïbes, les Malabares ou leurs descendans, des Africains sang-mêlés, d'origine portugaise ou autre, etc.

» *A quelque distance qu'ils soient de leur*
» *origine, ils conservent toujours la tache*
» *de l'esclavage, et sont déclarés incapables*
» *de toutes fonctions publiques.....*
» ».

Malgré cet opprobre éternel prononcé ici, il est connu de tous ceux qui ont fréquenté les colonies, et qui les connoissent un peu, qu'il s'est glissé fréquemment dans les emplois publics, dans la magistrature, etc., des hommes qui n'étoient pas encore à une bien grande distance de l'origine des sang-mêlés : on tenoit des propos, et insensiblement cela s'oublioit, sans qu'il en résultât aucun bouleversement. Les ministres législateurs auroient mieux fait de ne pas déclarer cet opprobre

éternel, parce que la loi ne l'a jamais ainsi déclaré, parce que quand on a l'intention d'atténuer ou de détruire un préjugé, il ne faut pas commencer par l'établir en principe.

» *Les gentilshommes même, qui descen-*
 » *dent, à quelque degré que ce soit, d'une*
 » *femme de couleur, ne peuvent jouir des*
 » *privilèges de la noblesse*
 » ».

Ils rentroient donc dans la classe des roturiers par ce seul fait; et les roturiers ne perdoient donc rien à de pareilles alliances, puisqu'elles ne faisoient perdre (suivant le législateur) que les privilèges de la noblesse: il égaloit donc les gentilshommes mésalliés aux blancs roturiers non-mésalliés, et par conséquent ceux-ci aux mulâtres: ce qui n'étoit pas cependant son intention. Quelle confusion!

» *Cette loi est dure, mais sage et néces-*
 » *saire dans un pays où il y a quinze es-*
 » *claves contre un blanc*
 » ».

Si cette loi, toute dure qu'elle est, est nécessaire, il ne falloit pas vous-même proposer de la changer. Si l'inconvénient résulte de ce qu'il y a quinze esclaves contre un blanc, il

falloit donc , pour y remédier , augmenter le nombre des blancs , ou des maîtres d'esclaves ; ayant le même intérêt que les blancs , et rendre par là le nombre des esclaves proportionnellement plus petit. Donc cette loi dure n'étoit pas nécessaire : elle étoit au contraire nuisible.

» *On ne sauroit mettre trop de distance*
 » *entre les deux espèces , ni imprimer aux*
 » *nègres trop de respect pour ceux auxquels*
 » *ils sont asservis*
 » ».

C'est ici qu'on va voir évidemment les législateurs des colonies manquer absolument leur propre but ; et que de cette erreur seule s'est ensuivie , par un effet nécessaire , la position embarrassante où on s'est trouvé lorsqu'on a voulu toucher au régime des colonies.

Dans le système de l'esclavage , il falloit sans doute que les nègres esclaves respectassent leurs maîtres , et le moyen le plus infailible étoit de leur faire croire que les blancs sont d'une espèce supérieure à la leur ; *que la couleur nègre est vouée à la servitude , etc.* il ne falloit pas , pour parvenir à cette fin , que l'issu d'un blanc pût jamais être esclave , il ne falloit pas qu'un enfant presque

blanc pût naître et demeurer esclave. Il ne falloit pas qu'un blanc pût être dégradé, en s'unissant en mariage avec une femme d'une couleur un peu obscure, quelquefois même aussi blanche que lui ; il ne falloit pas que ses enfans également blancs par l'apparence extérieure, pussent être dégradés au niveau des esclaves. Etoit-ce donc là établir une faveur bien marquée à la couleur blanche et à la race des blancs ?

On a trouvé plus commode d'établir pour règle, cet axiome, *partus sequitur ventrem*, et de faire esclave tout ce qui naissoit d'une femme esclave. Au lieu de produire l'effet désiré, on a fait tout le contraire, et on avoit mis par là dans l'abjection aux yeux des nègres les enfans des blancs.

On auroit dans ce système, dû faire tout le contraire de ce qu'on avoit fait : on auroit dû imiter ce qu'avoit fait, dans l'ancien régime en France, le désir de faire respecter la dynastie régnante, d'une manière analogue au respect qu'on vouloit ici inspirer aux nègres pour leurs maîtres. Le bâtard d'un roi étoit fait prince, et le bâtard d'un prince, gentilhomme : c'est ainsi que, dans la mythologie des Grecs, lorsque les Dieux s'humanisoient
avec

avec des mortelles , il ne naissoit de ces unions que des êtres supérieurs , auxquels étoit dû le respect des humains.

Sans s'être élevé à la hauteur des principes, on avoit déjà senti, avant la révolution, qu'il y avoit de l'inconvénient à cette dégradation éternelle imprimée à la race de couleur, et on avoit songé à y remédier en y mettant quelque terme ou tempérament ; c'est dans cette vue que les mêmes instructions disoient :

» *Les personnes les plus réfléchies consi-*
 » *dérant cependant aujourd'hui les gens de*
 » *couleur libres comme la barrière la plus*
 » *forte à opposer à tout trouble de la part*
 » *des esclaves, cette classe d'hommes mé-*
 » *rite, suivant leur opinion, des égards et*
 » *des ménagemens, etc.....*
 » ».

L'opprobre avilit l'ame, comme l'a très-bien dit un illustre de ce siècle : qu'attendre d'une population tenue dans un mépris constant, et qui n'avoit aucune perspective d'en sortir ? Quelle énergie pouvoit-on espérer d'eux ? quelle éducation pouvoient donner à leurs enfans, des gens à qui tous les moyens de l'instruction et des talens étoient ôtés, et à qui il n'étoit pas permis d'entrevoir, même

dans leur extrême postérité, quelqu'un admis à écrire dans l'étude d'un procureur ?

Puisque cette espèce d'hommes cependant étoit une barrière si utile contre les insurrections des esclaves, puisque c'étoit par leur moyen qu'on les contenoit et qu'on les ramenoit du marronage, puisqu'ils avoient à cet égard un même intérêt, puisqu'ils convenoient infiniment mieux au climat des colonies que les Européens, l'intérêt des colons aussi-bien que l'humanité sembloient s'accorder pour mettre au moins un terme à cette dégradation, ainsi que paroissoit enfin le désirer le ministère, législateur suprême des colonies, revenu enfin de son erreur.

Mais, comme on ne détruit pas un préjugé subitement, sur-tout lorsque ce préjugé est enraciné depuis long-temps, lorsqu'il est accrédité par la législation, le premier pas à faire dans ce projet utile, eût été au moins de faire cesser formellement cette dégradation, ne faire faire à la loi que ce que fait la nature, qui à la troisième génération, confond entièrement cette race mélangée, et la ramène à la couleur blanche : mais cela même trouva sans doute de si grands obstacles, et excita de telles réclamations de tous les co-

lons blancs contre le projet du ministère, qu'il se crut obligé de le laisser tomber : il n'en fut plus question.

Dans ce temps, où les ministres parlant au nom du roi, avec des arrêts du conseil, pouvoient tout ce qu'ils vouloient, lorsque la qualité de citoyen libre ne donnoit aucun droit aux fonctions publiques, aucune part à la souveraineté, qu'il n'y avoit ni assemblées primaires ni administratives, une disposition en faveur des gens de couleur, blanchis par alliance avec des blancs, eût été facile : elle auroit probablement alors peu choqué les colons blancs, puisqu'en ne leur ôtant rien, on n'auroit donné rien de réel aux autres. Cette disposition eût beaucoup fait cependant pour préparer les esprits à ce qui devoit arriver un jour. On eût prévenu des chocs bien dangereux, des troubles, des convulsions qui ont causé depuis des maux infinis à nos plus belles colonies.

BLANCS OUVRIERS, OU AUTRES SANS PROPRIÉTÉS
FONCIÈRES.

Je passerai à la population des blancs sans propriétés foncières, soit ouvriers ou autres,

qui forment le plus grand nombre des blancs dans la Guiane , et dont il est important de faire une mention particulière.

Les blancs de tout âge et de tout sexe , dans la Guiane , non compris la troupe en garnison , étoient , de mon temps , de 1350 personnes : on dit qu'ils ne sont à présent qu'au nombre de 8 ou 900. Je calculerai sur ce dernier nombre.

Sur cette quantité de personnes, il s'en trouve à-peu-près les deux tiers du terme masculin, par la raison toute simple que le nombre des émigrans en hommes est toujours beaucoup plus considérable, parce que c'est le résidu des soldats congédiés qui se fixent dans le pays après y avoir rempli leur service ; ce sont des ouvriers qui viennent y chercher du travail, des jeunes gens que l'on dépayse, tous ceux enfin qui sortent d'Europe dans le but de chercher fortune. C'est donc 600 individus du sexe masculin pour 200 du sexe féminin. Si du nombre des mâles on déduit les infirmes, les vieillards et les enfans, il reste 400 hommes en état d'agir et de porter les armes, tout au plus.

Sur ce dernier nombre, il y a environ 150

propriétaires, tout au plus, de moyennes ou de très-petites habitations, qui, quoique nulles la plupart pour la prospérité du pays et pour les exportations, peuvent être regardées comme suffisantes pour faire vivre leurs possesseurs; reste 250 hommes blancs existant dans le pays, indépendamment de la culture, les uns par des places et emplois à la suite de la garnison et dans l'administration, d'autres comme ouvriers, journaliers ou employés de diverses espèces, recevant des soldes du trésor public et des rations du magasin du roi.

Si le service public et celui des particuliers n'emploient en tout que 150 de ces hommes, il en reste 100, dont l'existence doit être très-précaire. Il étoit essentiel de s'occuper de ce petit nombre d'hommes dénués de moyens. De nouveaux travaux, quelques établissemens en augmentation, un bon entretien de ce qui existoit, procurèrent du travail, de l'occupation et du pain à un certain nombre : les uns étoient employés comme journaliers, d'autres piqueurs de travaux, charretiers, manœuvres, infirmiers, etc. ; d'autres étoient encouragés à faire des bois et des planches pour l'utilité des travaux ; et quelques-uns, à qui on distribua des terrains en leur faisant des

avances d'outils et de bestiaux, firent des commencemens d'établissemens.

Par cette attention, il ne restoit pas dans la colonie un seul blanc dont l'existence ne fût connue et assurée ; cet arrangement faisoit beaucoup pour les mœurs et la tranquillité du pays ; mais ce n'étoit pas tout.

Une population de 600 hommes blancs pour trois cents femmes, n'est pas dans une proportion favorable à l'augmentation de l'espèce ni au bon ordre, dans un pays où le préjugé proscrivoit le mélange légitime des races, et où par conséquent la loi elle-même sembloit inviter au concubinage et à l'adultère. Un pareil état est nuisible à la société : il étoit donc extrêmement essentiel et pressant d'y apporter remède.

Il étoit utile de faire venir de France quelques femmes pour remplir cette vue.

Un établissement que nous avons commencé à Iracoubo, avec environ 30 hommes choisis parmi un nombre de soldats qu'on venoit de congédier en fournit l'occasion. Nous leur avons fait, pour les encourager à rester dans le pays et à y devenir cultivateurs, des avances d'outils et instrumens d'agriculture, de quelques bestiaux, et des vivres pendant un certain temps.

On pourroit ainsi faire successivement , en petit et avec attention , de pareilles augmentations à la population du pays , en prenant des positions choisies. « Mais c'est en vain , » disions-nous , qu'on se flatteroit d'amener » à bien ces établissemens , si les hommes qui » les formeront n'ont point de femmes. Ils » chercheront , à l'envi les uns des autres , et » au mépris de l'ordre et de la tranquillité du » pays , à débaucher des femmes indiennes , » des négresses ou autres : il s'ensuivra des » querelles entr'eux et avec leur voisinage ; » et on aura fait plus de mal que de bien , en » voulant augmenter la colonie.

» Il est indispensable de procurer à ces » hommes des femmes sages , laborieuses et » instruites , telles qu'on pourroit en trouver » dans divers hospices en France , où même » elles ont , au moment où elles en sortent pour » s'établir , une dot , à laquelle on pourroit » ajouter quelque bienfait de plus pour faciliter » ces mariages , et l'établissement du pays. »

Ces orphelines , au nombre de 25 ou 30 , pour un premier essai que nous demandions pour cet établissement , auroient pu passer à peu de frais.

Une première tentative de ce genre ayant

réussi, auroit engagé à en faire d'autres ; et on auroit pu établir successivement de nouveaux endroits de cette vaste colonie.

On n'a fait aucune attention à cette proposition intéressante, ni à beaucoup d'autres qui auroient pu concourir à l'avancement et à l'amélioration du pays.

Je crois que depuis moi ces établissemens ont été délaissés ou abandonnés, et que les blancs qui y avoient trouvé de la ressource, et le moyen d'exister honnêtement et tranquillement, ont quitté la colonie.

Je présume que c'est en partie à cette cause qu'il faut attribuer la différence de la population blanche actuelle d'avec celle qui existoit de mon temps.

NÈGRES CULTIVATEURS ET OUVRIERS.

La population des nègres cultivateurs ne doit pas être négligée de l'homme qui pense, de l'administrateur, ni de l'habitant propriétaire qui retire de leur travail des denrées précieuses sur lesquelles sa richesse est fondée.

Je me reporterai aux temps où ces hommes étoient soumis à un odieux esclavage, qui existe encore dans quelques colonies, et sur-

tout dans toutes celles des autres nations européennes.

Ma patrie a la première, et la seule encore, secoué cette honteuse institution : je revendiquerai l'honneur d'avoir depuis longtemps prévu la nécessité d'abolir l'esclavage ; et proposé au ministère, dans ma qualité d'administrateur des colonies , des moyens sûrs pour parvenir sans choc et sans dérangement à ce beau résultat.

Combien de maux on auroit épargné, si on eût écouté à temps ces salutaires idées ?

Plusieurs colons, avec l'assurance que donne une conviction intime, et dont l'honnêteté ne sauroit être révoquée en doute, nous peignoient le sort des nègres esclaves comme fort heureux, préférable même à celui des paysans de France, (du moins ceux de l'ancien régime). De l'autre côté, on a vu cette population décroître constamment, et avoir besoin d'un recrutement continu pour se soutenir. Comment accorder deux assertions aussi contradictoires ? Car toute population fortunée doit, par la nature des choses, augmenter nécessairement en nombre. Si je réussis à résoudre ce problème, l'humanité et la

prospérité générale des colonies y gagneront également.

TABLEAU D'UNE HABITATION BIEN GOUVERNÉE.

Le portrait d'une grande habitation des colonies (1) parfaitement bien réglée, est le portrait du bonheur. Sous un ciel favorable, au centre d'un immense vallon, entouré de monticules dans un état parfait de culture et couverts de la plus belle verdure, est une élévation détachée, sur laquelle est un logement salubre, modeste et propre, accompagné de tous les établissemens d'utilité et d'agrément, de jardins potagers et d'arbres fruitiers. Non loin de là sont, d'un côté de vastes logemens, magasins et manufactures, et de l'autre un nombre de maisons simplement bâties, à la manière de celles de tous les peuples voisins de la nature. Cette population est égale à celle d'un grand village. Des rues spacieuses sont plantées d'arbres fruitiers et de cocotiers;

(1) Ce portrait est sans doute flatté ; on en voyoit bien rarement la réalité ; mais il étoit destiné dans le temps à encourager une partie des colons dont les dispositions étoient louables, et à apprendre aux autres leur devoir.

chaque maison a son jardin bordé de haies. Dans le vallon, et sur la pente qui mène au logement principal, sont de vastes pâturages qui nourrissent une multitude de bestiaux de toute espèce. Un ruisseau d'eau vive et limpide serpente autour de ce beau local, et ne le quitte qu'après avoir fourni à tous les besoins de ses habitans, et donné du mouvement aux manufactures.

Une nombreuse population qui s'agite en divers lieux, fait ressembler cet endroit à une fourmillière : l'étranger qui le visite y reçoit l'accueil de la plus franche amitié, quoique ce soit la première fois qu'il y paroît : il ne le quitte qu'à regret, et avec la promesse qu'on lui arrache d'y revenir.

Des revenus immenses ne sont pas uniquement destinés à augmenter la richesse du propriétaire et de sa famille ; il en emploie une partie à des entretiens et aux améliorations de sa terre, à nourrir, habiller et fournir de tous leurs besoins les nègres, dont les bras sont les instrumens de son aisance.

Des terrains suffisans et le temps nécessaire sont réglés à chaque famille pour cultiver des vivres, dont ils sont si abondamment pourvus, que tous les dimanches ils vont porter au

marché le plus voisin le superflu de leurs subsistances en tout genre , et en rapportent le produit en objets utiles ou en argent.

Un chirurgien choisi visite soigneusement ceux qui ont quelque dérangement de santé , et leur fournit tous les secours de son art. Un hôpital bien pourvu est établi pour ceux qui ne peuvent pas être convenablement dans leur propre case.

Le ministre du culte vient fréquemment à l'habitation ; le maître lui fait des prévenances et lui donne des marques d'attention qui lui attirent le respect et la confiance des nègres , autant que la régularité de sa conduite. Il entretient , par ses conseils et ses consolations , la concorde et la paix dans les familles. Des bonnes mœurs qu'il contribue à entretenir parmi eux par ses leçons fréquentes , aidées des soins attentifs du propriétaire , il résulte que cette population entière n'a qu'un même esprit , qu'elle emploie un zèle singulier à exécuter tous les travaux raisonnables et bien ordonnés , qu'elle s'accoutume à les regarder comme les siens , et à se glorifier de leur bonne tenue.

Les agens employés sous le propriétaire à conduire les travaux , tous les individus de sa

famille ne mettent jamais rien d'arbitraire ni de tyrannique dans leur manière de commander et d'ordonner ; si les nègres ont quelque représentation à faire ou quelque plainte à porter , on les écoute : personne ne prend sur soi rien d'important sans l'ordre et le consentement du propriétaire : on accorde , ou bien en refusant , on fait voir clairement au demandant qu'il n'étoit pas fondé dans sa prétention. Il est plus souvent question de récompenser que de punir.

A la pointe du jour , une cloche sonore , élevée sur une haute charpente au centre de l'habitation , ou le ronflement plein d'un *lambi* , appelle l'atelier au travail. Chacun sort et va au rendez-vous général dans l'intervalle de temps marqué. La journée commence par une prière à l'Être-Suprême. L'ordre du travail se distribue entre plusieurs commandeurs choisis parmi les nègres les plus intelligens et les plus respectés , comme les plus actifs de l'habitation. Chacun mène son escouade au lieu indiqué ; le travail s'exécute en cadence à la voix d'un principal chanteur , auquel les autres répondent par un refrain.

Les intervalles nécessaires sont réglés , pour le repos des travailleurs , par une règle dont on

ne s'écarte jamais. La journée finit au coucher du soleil, c'est-à-dire, avec le jour ; et alors chaque individu , réuni à sa famille , s'occupe de soins domestiques et des jouissances de la vie sociale.

Le samedi est accordé aux nègres pour cultiver le terrain qui leur est donné en lots pour fournir la principale base de leur nourriture : ils s'entraident de journées et d'avances de vivres avec la plus grande fraternité. Les terrains ne sont distingués par aucune borne remarquable : on croiroit que c'est une culture faite en commun ; cependant , chacun reconnoit son lot, et jamais il n'y a entr'eux de querelles à cet égard.

Le dimanche , on va en même-temps à la prière publique et au marché voisin , d'où on rapporte , en échange de ses denrées , des marchandises de toilerie ou de clincaillerie , ou de l'argent. Celui qui ne peut pas s'y rendre lui-même confie ses denrées et ses petits intérêts à son ami , qui lui en rapporte un compte fidèle sur le bout de ses doigts.

Les soirées du samedi et du dimanche se passent en danses et en chants , dans lesquels on retrouve toujours quelques restes des usages des pays africains , d'où les nègres ont été ex-

traits. Les maîtres prennent souvent part à la réjouissance commune , et l'encouragent par leur présence. Le bal se prolonge souvent bien avant dans la nuit , sans que le lundi trouve les cultivateurs moins dispos au travail : il semble , au contraire , que la joie leur ait donné de nouvelles forces.

Une habitation coloniale ainsi conduite , n'est ordinairement presque composée que de nègres créoles : elle augmente sensiblement chaque année en population. On en peut juger par le nombre des mariages qui s'y font , et par le nombre d'enfans qui jouent aux environs de l'établissement principal , et qui , aux heures du repas , viennent entourer la table des maîtres , où ils reçoivent chacun leur petite portion avec sensibilité et reconnaissance.

On ne prononçoit jamais sur une telle habitation le mot *esclave* ; mais les nègres eux-mêmes vous le rappeloient pour vous marquer leur soumission et la satisfaction avec laquelle ils remplissoient leurs devoirs.

Si toutes les habitations des colonies eussent été dirigées sur cet exemple , l'état des nègres n'auroit pas dû être proprement appelé *esclavage* ; c'étoit une espèce de servitude de la

glèbe : et cette servitude cessoit d'en être une, par l'attachement que les nègres ont naturellement pour le lieu qui les a vu naître.

En faisant cette peinture vraie, quoique flatteuse, d'une habitation sagement régie, il est clair, (sans entrer même dans aucune autre explication) que le plus grand nombre n'étoit pas de cette sorte ; par cette seule considération, que les colonies en masse diminuent annuellement de population sous le régime de l'esclavage, et que l'habitation que je viens de peindre augmente au contraire la sienne.

Il faut convenir que les propriétaires d'habitations n'étoient pas tous de cette excellente espèce : quand ils eussent été tous doués de ce caractère supérieur, ils ne résident pas tous sur leurs possessions : elles ont été souvent confiées à des géreurs ou économes de dispositions variées.

Plusieurs de ceux qui dirigent les habitations, (même le plus grand nombre) sont étrangers au pays : ils n'y sont venus que pour un temps limité, avec le désir de réaliser promptement une fortune rapide. Tous n'ont pas, à beaucoup près, les idées morales et politiques qui sont essentielles au bon gouvernement

nement des hommes. L'intérêt de l'avenir est bien souvent sacrifié à l'intérêt apparent et trompeur du moment ; la prospérité de l'habitation cède aux jouissances personnelles ; la population des nègres est négligée ou maltraitée : tout déperit.

PORTRAIT D'UNE HABITATION COLONIALE MAL
DIRIGÉE.

Le tableau, jadis si flatteur, d'une habitation humainement dirigée, est devenu une peinture funeste et effrayante, dans une autre supposition. Les plantations sont dégradées, les monts dépouillés de leur verdure, et les pentes des côteaux de leur terre, les établissemens caducs et délabrés : tout annonce, au premier coup-d'œil, le changement survenu.

La maison principale, qui auparavant étoit habitée par une famille nombreuse et intéressante, est à présent livrée à un seul individu peu sociable : les pâturages, qui étoient peuplés de bestiaux, sont devenus des marécages ou des taillis impénétrables, où on voit encore quelques animaux foibles et languissans. On avance, on trouve les chemins de com-

munication mal tenus, les ponts cassés ou détruits; les haies sont dégradées, et les palissades d'enclos renversées. Les jardins en friche sont devenus le séjour des animaux les plus destructeurs.

La moitié des cases nègres est abandonnée et ouverte de toutes parts à la pluie et aux vents. On croiroit l'endroit absolument désert, si on n'apercevoit çà et là quelques individus tristes et décharnés, dont la nudité n'est cachée que par quelques morceaux de haillons dégoûtans et pleins de terre qui leur ceignent le milieu du corps.

L'étranger que la pluie a forcé de s'arrêter malgré lui dans un lieu qui ne lui présente que la tristesse, la misère et l'ennui, attend avec impatience la fin de la nuit pour reprendre sa route.

Les étoiles brillent encore au firmament : déjà des coups de fouet redoublés retentissent dans les airs, pour éveiller l'atelier et l'appeler au travail : les nègres s'y rendent lentement, et rien n'interrompt leur morne silence, que les criailles et les reproches de l'économe et du commandeur.

Nulle marque de joie, nul chant n'égaie le travail. A peine le temps nécessaire aux repa

et à refaire les corps fatigués, leur est accordé. Le soleil s'est couché ; mais le temps du repos n'est pas encore venu pour le malheureux esclave : il n'est rentré des champs que chargé d'un fagot de bois, ou d'une botte d'herbes : malheur à celui qui a oublié ou négligé cette tâche ? Bientôt on réunit tout l'atelier à des travaux casaniers ou de manufactures, qui se prolongent bien avant dans la nuit : ce n'est que lorsqu'enfin les corps se refusent absolument à l'action et à la veille, qu'il leur est permis d'aller implorer à leur aide le sommeil, après avoir été obligés encore de lui dérober une partie du temps pour se procurer une nourriture insuffisante.

La plupart de ces cultivateurs ne sont plus, comme autrefois, entourés d'une famille dont les soins puissent les dédommager quelques instans des peines multipliées de leur existence. L'atelier se trouve à présent composé d'un nombre d'hommes beaucoup excédant celui des femmes : il n'entre pas dans le système de leur gérant actuel d'établir entr'eux des mariages et un ordre social : il a pour eux un trop souverain mépris. Loin de s'occuper à les former en ménages réglés, sa conduite tend au contraire le plus souvent à les déranger et à

les empêcher. Le nombre des femmes a diminué sur l'habitation ; celles qui restent , avec de la jeunesse et des graces , ont été attirées à la case-maître.

Les hommes les plus vigoureux et les plus capables d'énergie se sont enfuis dans les bois ; d'autres ont été enlevés par la mort. On ne voit plus ce nombre d'enfans qui folâtroient autour de la maison principale ; le peu qu'on en apperçoit çà et là est foible et maladif.

La population diminue chaque année sensiblement : elle se seroit presque anéantie si on ne l'avoit recruté par des achats de nègres africains : mais dans le désir de faire des revenus , on n'a acheté presque que des hommes , afin d'en retirer plus de travail que des femmes , moins vigoureuses et moins actives. L'inconvénient du trop petit nombre de femmes , n'a pas même été apperçu : il a engagé les hommes de cette habitation dans des liaisons au loin , où ils vont passer des nuits entières , et toutes les fois qu'ils peuvent se dérober à la surveillance de leur maître ou de leurs argus. Ce n'est qu'au dehors qu'ils peuvent trouver ce qui charme les peines de la vie : c'est dans les autres habitations qu'on danse les samedis et les dimanches ; la leur n'offre que deuil et tristesse.

Les terrains plantés en vivres pour la nourriture des nègres, sont mal entretenus et insuffisans. L'avidité du gain a fait donner la préférence aux denrées profitables : on a négligé ou méconnu ce grand principe, que l'abondance des subsistances est la base de toute prospérité.

Les nègres ne vont plus au marché les jours de repos, porter le superflu de leur industrie : ils sont eux-mêmes exposés à manquer du nécessaire.

Les charges d'un tel établissement augmentent chaque année, et ses revenus diminuent dans la même proportion ; jusqu'à ce qu'enfin, obéré de dettes, ses revenus, saisis par justice, ne pouvant plus suffire à ses dépenses et remplir ses engagemens, on se voit forcé de le vendre ou de l'engager. Si le nouveau propriétaire ou le nouveau gérant est honnête et intelligent, il apperçoit à chaque pas les vices de l'ancienne gestion, il en établit une meilleure ; mais ce n'est que par le secours de nouvelles avances, et par le sacrifice d'un nombre d'années, qu'il peut obtenir des récoltes abondantes.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR LA CONDUITE DES
HABITATIONS COLONIALES.

Ces tableaux ne sont exagérés ni en bien ni en mal. Les personnes qui ont habité les colonies, et les ont visitées avec attention, ont nécessairement vu des exemples de l'un et de l'autre : or, la prospérité et la valeur d'une colonie résidant essentiellement dans ses cultures, il est clair que la raison et l'humanité, qui font la base de toute société et de toute institution politique, sont essentiellement utiles aux progrès des colonies et aux succès de leurs habitans : c'est une vérité que je n'ai jamais vu révoquer en doute à personne d'honnête et de pensant, dans aucune colonie.

Si on considère que le nombre des habitations riches, prospères et bien conduites, est toujours le plus petit, que les esclaves des villes et bourgs, (dont plusieurs appartiennent à des gens souvent peu délicats) ne peuvent jouir des mêmes avantages que procure à ses nègres un habitant cultivateur; si on considère que dans la plupart des colonies le nombre des hommes noirs excède celui des femmes, d'un quart ou quelquefois plus; que le choix des femmes encore est détourné au service

des blancs , on ne s'étonnera plus autant du constant dépérissement de l'espèce des nègres dans des climats qui leur sont propres , et on l'attribuera plutôt à la mauvaise combinaison de cette population qu'au défaut de soins des bons habitans , dont plusieurs méritent des éloges , et se conduisent aussi bien qu'on pourroit le désirer.

On conclura encore de tout ceci , que le devoir d'une bonne administration dans les colonies étoit essentiellement d'étudier et de propager les moyens employés par les meilleurs habitans pour faire prospérer leurs cultures , en traitant leurs nègres avec humanité , et en conservant et augmentant leur population.

ABUS DE L'ESCLAVAGE. — PROJETS DE RAMENER
LES NOIRS CULTIVATEURS A LA LIBERTÉ.

C'est la marche que j'ai constamment suivie dans toutes les colonies où j'ai administré , mais plus particulièrement dans la Guiane.

Le ministre m'ayant consulté sur la possibilité de détruire l'esclavage , je l'encourageai beaucoup dans un aussi beau projet , lui annonçant qu'on devoit craindre dans les colonies les plus fâcheux évènements , si on ne dispo-

soit pas les voies par des moyens insensibles à cette heureuse révolution. Je me chargeai donc bien volontiers , d'après des instructions secrettes , d'examiner cette question , et de préparer pour la suite son exécution , sans cependant rien faire connoître.

Je fis pendant trois ans tout ce qu'il falloit pour me procurer une certitude de la possibilité de ce changement , en améliorant même le sort des colonies ; mais on ne voulut rien mettre à exécution.

Je montrai l'exemple d'une meilleure régie à l'égard des nègres de l'état : je leur fis procurer une nourriture plus saine et plus complète : on les a habillés ; on les a soignés dans leurs maladies : on a ménagé les femmes enceintes et les nourrices. On a donné des soins à l'enfance et à la jeunesse ; on a eu des égards et des ménagemens pour les vieux et les infirmes. On a félicité et encouragé les mariages assortis ; on a travaillé à entretenir dans cette classe d'hommes , des mœurs , de l'industrie et de la tranquillité. Des récompenses données à propos ont pris la place des châtimens durs et arbitraires.

J'ai toujours vu naître des effets merveilleux d'une telle conduite. Les travaux se faisoient

avec zèle et activité. On parvenoit , par ces moyens , à faire oublier aux nègres leur esclavage.

On n'entendoit plus parler de marronage : cinq ou six asyles de nègres marons , éloignés de toutes communications, dans des pays inaccessibles et des forêts impénétrables , ont été successivement détruits et abandonnés par les moyens pacifiques de la négociation , et à la voix de l'humanité qui avoit retenti jusques dans ces retraites.

La difficulté des lieux rendoit les expéditions à vive force contre ces malheureux , presque impraticables , ou elles n'avoient d'autre effet que de coûter la vie à quelques-uns d'eux , d'effaroucher tous les autres et d'éloigner ainsi l'espoir de les r'avoir. Un nègre fidèle , instruit par les administrateurs ou par un curé , un missionnaire , avec une croix à la main , alloit leur porter des paroles de paix et leur promettre pardon : ils revenoient tous ainsi , de leur plein gré , reprendre leurs fers.

Un de ces asyles entr'autres , éloigné de plusieurs journées de marche de toute habitation , formoit une retraite assurée depuis plusieurs années à un nombre de nègres ma-

rons. On n'avoit que des notions vagues sur l'existence de cet asyle : un prêtre à pied , guidé par quelques mulâtres sans armes , ramena de ce lieu , en une seule fois , quarante-trois individus , parmi lesquels il y avoit plusieurs enfans nés dans les bois , et qui n'avoient jamais vu un blanc. Le passé fut oublié de part et d'autre : les maîtres apprirent à traiter avec plus d'attention des individus utiles qui pouvoient leur échapper irrévocablement ; et les nègres rentrèrent avec soumission à leurs ateliers accoutumés.

Pour particulariser, relativement à la Guiane, ce qui regarde le traitement des nègres et leur existence dans ce pays , j'ai ouï dire assez généralement qu'ils y étoient mieux que dans les autres colonies : je ne crois pas que ce fût une vérité constante ; d'abord , par la raison qu'il y a moins , beaucoup moins de grandes habitations et d'habitans aisés , qui généralement parlant , traitoient le mieux leurs nègres , soit parce qu'ils avoient plus de moyens , soit parce qu'ils étoient plus éclairés.

De très-petits habitans , qui possédoient deux , trois ou quatre individus nègres , très-éloignés de toute surveillance , croyoient mieux réussir à avancer leur fortune , en forçant de

travail ces malheureux , en ne leur laissant pas même le samedi qu'on avoit coutume de leur donner , avec un terrain pour la culture de leurs vivres ; quelquefois pas même les dimanches. Ils n'en prenoient aucun soin en maladie, ni en santé, regardant la plus petite dépense comme superflue. Aucuns ne leur donnoient aucune espèce d'habillement , ni de nourriture : on n'a jamais pu, dans la Guiane, obtenir, sur ce point, l'exécution de ce qui étoit ordonné dans le Code noir.

Dans les habitations un peu aisées , (le nombre en est malheureusement très-petit) ce vice étoit corrigé par les soins des propriétaires , par les ressources abondantes des plantations de vivres , de la pêche et de la chasse dans certains cantons , et par les petits moyens que se procuroient les nègres en vendant aux marchés, les dimanches, le superflu de leurs vivres, volailles, etc.

Quelques propriétaires d'habitations établirent un ordre humain et raisonné dans leurs ateliers , par des réglemens écrits et connus des nègres. L'expérience a prouvé que les esclaves, mieux traités, ont mieux concouru à la fortune de leurs maîtres. L'un de ces habitans, nommé ROBERT, avoit promis la liberté

à toute négresse qui élèveroit à bien six enfans , pour encourager la population ; et cette promesse fut effectuée de mon temps , avec appareil , en faveur d'une de ses négresses qui avoit rempli la condition exigée.

Les habitans honnêtes et réfléchis suivirent comme naturellement les idées d'humanité et les bons exemples , dont le sentiment étoit déjà dans leurs cœurs. Les raisonnemens que j'ai cherché à répandre parmi eux tous à cet égard , et des marques de mécontentement données à quelques maîtres barbares , (car il en est malheureusement dans toutes les colonies) ont influé sensiblement sur l'existence des nègres dans cette colonie , et sur l'état de ses cultures.

Mais tout cela ne suffit pas pour rendre une population prospère en totalité , parce qu'il y a trop de variantes dans ce régime , et que chacun fait à cet égard comme il lui plait et comme il l'entend.

C'est par cette raison que le premier bien à faire aux colonies et aux colons , est d'établir des principes humains et une règle uniforme pour le traitement des nègres , et pour l'augmentation de leur population.

C'est par un effet de l'insouciance trop

longue sur cette partie , que la Guiane n'a pas augmenté en nombre de nègres , autant qu'elle auroit dû le faire par la facilité des subsistances dans cette contrée , jointe aux importations assez considérables d'esclaves.

Les habitations de la compagnie de la Guiane (à présent du Sénégal) ont perdu , en trois ans de temps , plus de 150 nègres , faute de nourriture , ou par la dureté d'un précédent gérant qui y est mort.

Sur leurs cargaisons de nègres , on en a vu périr quelquefois un grand tiers à l'arrivée dans le pays , faute de soins , et de les avoir logés et nourris sainement.

D'autres cargaisons distribuées trop promptement à des habitans qui n'avoient pas de local pour les recevoir , de vivres pour les nourrir , ni de moyens pour les payer , ont été réduites à rien dans peu d'années. Les habitans sont restés endettés , et la compagnie a compromis ses capitaux , sans espoir de les recouvrer.

On crut , il y a quelques années , faire une belle opération d'acheter pour l'administration 178 esclaves , à 600 livres par tête : il en est mort environ 73 dans les deux premières années.

Une telle perte d'hommes qui afflige l'être pensant , n'étonneroit plus si je faisois le détail de la manière odieuse et inhumaine dont les nègres étoient traités par le premier comme par le dernier des agens ou conducteurs des travaux de l'état , ou des habitations. Je n'en donnerai pas les détails qui feroient horreur à toute ame sensible. Je me bornerai à dire que je réprimai sévèrement dans toutes les occasions cet abominable esprit , et je suis parvenu avec une conduite constante à inspirer un meilleur esprit aux blancs chargés de la conduite des travaux , et à corriger quelques habitans barbares. En faisant ainsi tout ce que l'humanité et la raison pouvoient dicter , il m'a été bien prouvé pendant trois ans d'attention suivie , que des bonnes mœurs , d'une espèce d'existence sociale accordée à ces cultivateurs , de l'union dans leurs familles , il en résultoit plus d'exactitude à remplir tous les devoirs et à exécuter tous les travaux raisonnables , une tranquillité d'esprit et un zèle singuliers envers les propriétaires ou leurs chefs , et par-là de la prospérité dans les habitations , et de l'augmentation dans les revenus.

J'ai prouvé que l'inhumanité ou la négli-

gence encore pire des blancs envers les nègres, n'a occasionné que des pertes, des désordres et de mauvais succès. J'ai joui du fruit de mes soins assidus à cet égard, en voyant qu'on commençoit à se faire honneur dans la colonie des principes d'humanité envers les nègres, que les habitans durs et barbares commençoient à se taire, et à se contenir, même à se corriger ; et tel d'entr'eux qui blâmoit d'abord une conduite regardée comme trop douce, a chanté la palynodie en voyant les bons effets et les meilleurs travaux qui en étoient la conséquence.

Etant bien prouvé que le traitement humain et raisonnable des cultivateurs tend évidemment au bon ordre des colonies, à leur sûreté, et à l'augmentation de leur population et de leurs revenus ; et ce système adopté par-tout, il en seroit résulté que le tableau que j'ai fait ci-devant d'une habitation coloniale bien régie eût été le portrait fidèle de toutes, la traite des esclaves eût cessé d'être nécessaire. Il ne faut pour s'en convaincre, que se représenter cette vérité si reconnue, que la population croît sensiblement par tout où se trouvent le bonheur et les subsistances.

Ainsi, laissant subsister toutes ces habita-

tions dans leurs travaux et manufactures actuelles, avec la police qui convient aux divers ateliers, on se seroit occupé d'établir par-tout avec uniformité une législation bien raisonnée, et des réglemens de culture où il n'y auroit plus rien de laissé à l'arbitraire, et par lesquels on auroit assuré l'ordre des travaux et l'exactitude de la discipline.

C'est ce que j'avois établi sur les habitations de l'état, par un règlement écrit et strictement observé par des hommes honnêtes et intelligens, et dans quelques habitations particulières sur lesquelles j'avois de l'influence. Les effets ont été des subsistances abondantes, beaucoup d'établissemens intéressans, un nombre de mariages, des ménages bien établis, de l'instruction et un bon esprit parmi les nègres, les récompenses fréquentes, et les punitions rares. L'habitation dite *la Gabrielle*, entr'autres, où croissent les épiceries, étoit sans contredit à mon départ une des mieux en ordre de la colonie, elle étoit abondamment pourvue de vivres, les plantations de gérosfliers y étoient dans un état florissant; les cultivateurs contents et laborieux.

Ce parti pris et consolidé d'une amélioration dans le régime des noirs, j'aurois trouvé
convenable

convenable dès-lors de ne plus se servir à leur égard de la dénomination d'esclaves et d'esclavage ; ce seroit en vain qu'on auroit réformé la chose ; elle auroit continué de paroître odieuse, elle auroit tendu à le redevenir, en laissant subsister un nom réprouvé.

Il ne restoit plus qu'un pas à faire dans ce système pour amener les noirs cultivateurs à la liberté au bout de quelques années, sans choc et sans dérangement d'aucune propriété. Le moyen assuré et nécessaire étoit de les intéresser et associer aux produits de leurs habitations respectives.

On commenceroit par donner à ces cultivateurs à la fin de la première année à titre de gratification, et comme un encouragement à bien faire, une part dans les revenus de l'habitation, part d'abord petite, et seulement d'un dixième des produits.

Il est plus que probable que ce sacrifice apparent d'une partie des revenus par le propriétaire en faveur des cultivateurs, soutiendrait au moins sa récolte au même taux, parce que l'intérêt que les noirs y auroient les exciteroit au travail, à concourir avec zèle aux progrès des plantations, à l'exploitation des denrées, et à empêcher les vols, les pertes

de temps , et les divers abus que le régime trop dur de l'esclavage multiplie.

Quel être tant soit peu dégagé de préjugés pourra douter que les cultivateurs intéressés au produit de leurs propres travaux et à l'augmentation des récoltes , n'y portent un zèle qu'il étoit absurde d'attendre d'une sorte de troupeaux gouvernés à coups de fouet, et dont le seul espoir consistoit en quelques heures de repos, et à éviter les châtimens.

Si on pouvoit douter de l'effet de cette gratification, je dirois que j'en ai fait l'épreuve avec le plus grand succès, et qu'une habitation que j'ai ainsi conduite, a quintuplé ses revenus en deux ans de temps.

Mon projet étoit (quand on auroit vu par l'expérience d'une année ou deux que les ateliers se seroient bien comportés sous ce nouveau plan de conduite, que ce dixième des produits donnés aux cultivateurs à titre de gratification auroit obtenu l'effet qu'on s'en étoit promis ; que les habitations n'en auroient pas dé péri, bien au contraire), d'augmenter cette gratification, et de la porter l'année suivante à un neuvième des produits nets, pour éprouver encore si par ce sacrifice

les revenus se soutiendroient au même taux pour les propriétaires.

Comme je ne doute nullement de l'effet de cette mesure, cette gratification, ou part dans les revenus, accordée aux nègres auroit été augmentée d'année en année, et portée successivement à un huitième, à un septième, à un sixième, à un cinquième, à un quart et enfin à un tiers des revenus nets, et cela se seroit exécuté sans que les propriétaires eux-mêmes eussent éprouvé aucune diminution dans leur bien-être.

Ce tiers accordé aux cultivateurs ne feroit qu'assurer les revenus des colons, et les exportations de la colonie augmenteroient de ce tiers au moins qui seroit mis de plus dans la masse du commerce. Le commerce d'importation augmenteroit dans la même proportion par les consommations que feroient les nègres et leurs familles, jouissant dès-lors d'une petite aisance : et cette population mal traitée jusqu'à présent auroit commencé à voir le bonheur à sa portée.

On peut juger que les diverses gradations indiquées ci-dessus auroient pu exiger un espace de dix ans, pour parvenir au but désiré de consolider cet arrangement par une

loi, et de déclarer sans risque l'abolition de l'esclavage.

Voilà ce que je conseillois au ministère en 1788. Les dix ans sont écoulés. Si les mêmes hommes étoient en place, ils regretteroient à la vue des maux qui ont affligé toutes nos colonies, et de la marche rétrograde qu'elles ont éprouvées faute de précautions, ils regretteroient, dis-je, de n'avoir pas écouté la voix de la raison et de l'humanité. J'ai fait mon devoir, et ils n'ont pas fait le leur : ils en ont été cruellement punis.

Concluons que si l'humanité est utile et bonne par-tout, elle l'est infiniment aussi dans les colonies et dans le régime des habitations.

CARAÏBES DE ST. VINCENT.

Il étoit une vue extrêmement intéressante pour un pays qu'on a besoin de peupler et d'établir, dont l'exécution étoit alors facile, et qui probablement ne sera plus possible ; car je crois que toute la population dont je vais parler est à présent anéantie par la barbarie des Anglais et par notre insouciance.

Il existoit à l'île de *Saint-Vincent* une population de 5 à 6000 Caraïbes, qui de tout

temps ont été très-affectionnés au gouvernement français. Actifs et courageux, ils se livroient à diverses industries, mais principalement à la culture du tabac, qu'ils apportent à la Martinique en carottes, et qui est assez connu, pour son excellente qualité sous le nom de tabac de Saint-Vincent. Ces Caraïbes étoient toujours bien pourvus de vivres : c'étoit de hardis navigateurs ; ils parcourroient toutes les mers des Antilles par les plus mauvais temps, dans des pirogues ouvertes et de leur propre construction.

L'île Saint-Vincent cessa d'être une île neutre, et fut cédée aux Anglais en 1763. Les Caraïbes supportèrent impatiemment leur domination : ils continuèrent de commercer avec la Martinique, et affectèrent de porter sur leurs pirogues le pavillon français, et de prendre des passeports du général français.

Lorsqu'en 1779, le vice-amiral ESTAINC soumit l'île de Saint-Vincent, après la prise de la Grenade, il n'y eut pas moins de 1200 Caraïbes armés qui se décidèrent pour lui contre les Anglais ; ce qui facilita singulièrement cette conquête. Après avoir gardé quatre ans la possession de cette île, et avoir accoutumé les Caraïbes à croire qu'ils étoient

redevenus irrévocablement français , on rendit l'île aux Anglais par le traité de 1783.

Pendant quatre ans que la France avoit possédé cette île , les Caraïbes avoient donné des preuves intéressantes de leur zèle pour nous. Sur une nouvelle d'invasion de la part des Anglais , on les avoit vu s'armer et se porter les premiers à la défense du pays. Un excellent officier qui commandoit en second l'île de Saint-Vincent , avoit gagné entièrement la confiance des Caraïbes ; il auroit suffi seul pour leur faire tout entreprendre. Rendus aux Anglais , ils conservèrent leur attachement pour la France , et pour leur commandant PERCIN.

S'ils étoient au désespoir de n'être plus sujets français , les Anglais ne purent avoir beaucoup d'affection pour une population qu'ils savoient leur être peu dévouée : ils les supportoient impatiemment , sûrs de trouver toujours en eux des ennemis occupant tout le pays , en cas d'une rupture.

Dans cette position , PERCIN nous offrit de négocier l'émigration de toute cette population dans la Guiane : ils auroient obtenus des Anglais , avec la plus grande facilité , la permission de s'émigrer ; ils en auroient même

retiré des sommes assez considérables pour la valeur des terrains qu'ils occupoient dans l'île de Saint-Vincent ; terrains médiocres en comparaison de ceux qu'on leur auroit donnés dans la Guiane , mais précieux pour les Anglais , dans la vue de cultiver l'île de Saint-Vincent en denrées coloniales. Les Caraïbes auroient apporté dans la Guiane leurs vivres, leurs outils, leurs ustensiles : on leur auroit donné un canton entier. Avec quelques légers secours , et des bâtimens pour les transporter , ils auroient eu là , en moins d'un an, des vivres, du bétail, des plantations de tabac ; ils auroient fait la pêche le long des côtes , auroient construit des pirogues : dirigés et commandés par le même PERCIN , qui auroit pris une concession dans le même voisinage , ils auroient occupé avec succès une partie de ce désert de la Guiane ; ils se seroient mêlés par la suite avec les Indiens , et n'auroient fait qu'un même peuple avec eux.

On peut dire avec assurance que depuis long-temps aucune vue aussi intéressante n'avoit été apperçue pour l'avancement de la Guiane.

On croira qu'une pareille idée a dû être

adoptée avec empressement par le ministère : en effet , nulle conquête plus utile , plus louable , plus glorieuse , que celle qui , sans nuire à qui que ce soit , défriche et peuple un pays , et convertit un désert en une contrée active et commerçante.

Le ministère a été aussi froid et aussi indolent dans cette affaire que dans plusieurs autres. On a consulté des gens à prétentions , qui ne connoissent ni la Guiane , ni l'île de Saint-Vincent , ni les Caraïbes : ils ont trouvé que ce projet ne valoit rien , qu'il falloit laisser les Caraïbes où ils étoient , pour nous aider à reprendre l'île en cas de guerre. Ces peuples , toujours prêts à verser leur sang dans notre cause , dont on reconnoissoit par là le mérite comme guerriers intrépides , dont on sentoit à cet égard l'utilité , n'ont plus été , sous le point de vue de leur émigration dans la Guiane , qu'un peuple indolent , apathique , et dont on ne pouvoit tirer aucun parti pour la culture : on les a méprisés , comme on a toujours méprisé jusqu'à présent les classes d'hommes les plus utiles.

Plusieurs habitans des colonies étrangères et des nôtres , qui ne pouvoient trouver ailleurs des terres avec autant de facilité que

dans la Guiane française, (où on les concède gratis, et où il y en a pour tous les demandans) se dispoient à s'y transporter avec leurs nègres. Plusieurs capitalistes de France commençoient à songer à ce pays ; mais le ministère n'a mis aucun zèle à tirer parti de ces dispositions, et tous leurs projets sont restés sans exécution,

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES.

Quoique l'histoire philosophique et politique des Européens dans les deux Indes, contienne quelques erreurs de détail, et qu'elle en contienne particulièrement sur la Guiane, on y trouve cependant plusieurs articles très-bien traités: celui du projet de Kourou, des raisonnemens sur les Indiens : il y a, sur les moyens de mettre en valeur la Guiane, d'excellentes vues, et je ne puis me refuser de transcrire ici un paragraphe de cet ouvrage, qui donne une idée frappante des causes qui ont empêché jusqu'à présent les progrès qu'auroit dû faire cette colonie.

» Ces vues peuvent être excellentes, sans
 » avoir été apperçues plutôt, et il ne faut pas
 » s'en étonner : les choses sont quelquefois

» d'une difficulté qui ne peut être surmontée
» que par l'expérience, ou par le génie. Mais
» l'expérience, qui marche à pas lents, de-
» mande du temps ; et le génie qui, sem-
» blable au coursier des Dieux, franchit une
» intervalle immense d'un saut, se fait at-
» tendre pendant des siècles. A-t-il paru ? il
» est repoussé ou persécuté. S'il parle, on ne
» l'entend pas. Si par hasard il est entendu,
» la jalousie traduit ses projets comme des
» rêves sublimes, et les fait échouer. L'intérêt
» général de la multitude suppléeroit peut-
» être à la pénétration du génie, si on le lais-
» soit agir en liberté ; mais il est sans cesse
» contrarié par l'autorité, dont les dépositaires ne s'entendent à rien, et prétendent
» ordonner de tout. Quel est celui qu'ils ho-
» noreront de leur confiance et de leur inti-
» mité ? C'est le flatteur impudent qui, sans
» en rien croire, leur répètera continuelle-
» ment qu'ils sont des êtres merveilleux. Le
» mal se fait par leur sottise, et se perpétue
» par une mauvaise honte qui les empêche
» de revenir sur leurs pas. Les fausses com-
» binaisons s'épuisent avant qu'ils aient ren-
» contré les vraies, ou qu'ils puissent se ré-
» soudre à les approuver, après les avoir

» rejetées. C'est ainsi que le désordre règne
» par l'enfance des souverains , l'incapacité
» ou l'orgueil des ministres , et la patience
» des victimes ».....

Voilà un tableau frappant de ce que j'ai éprouvé moi-même de la part des ministres et des gouverneurs, pendant mon administration dans cette contrée.

La constitution sagement établie dans les colonies , à la suite des fermentations occasionnées par la révolution , un meilleur gouvernement , l'intérêt général sur-tout , qui nécessairement doit opérer enfin dans la nouvelle forme , beaucoup plus que sous l'ancien régime ; tout cela donne lieu d'espérer que nous touchons au moment de voir mettre quelque suite aux projets utiles et aux vues intéressantes que présente la Guiane à notre nation sous plusieurs aspects.

Pour dire quelque chose de général sur les colonies ; on doit avoir soin de distinguer celles qui sont en grande valeur de propriétés territoriales , de celles qui ne sont pas productives , mais qui peuvent le devenir ; on distinguera les rapports sous lesquels les unes et les autres sont plus ou moins des postes de guerre ou de commerce , et de politique

pour l'intérêt général de la métropole. On sentira qu'à cet égard la direction principale de toutes les colonies doit partir de la métropole et du Directoire exécutif, d'après les dispositions premières et fondamentales réglées par le corps législatif; que les colonies ont un besoin constant de la protection de la métropole, qui est informée en Europe de ce qui peut se tramer contr'elles à leur insu; sans quoi elles deviendroient la proie du premier occupant; car il est bien évident que la colonie la plus riche ne peut avoir, sans le secours de la métropole, de force publique, autre que celle qu'exige la police et la sûreté intérieure, à laquelle presque tous ses moyens sont nécessaires. On sait que c'est dans les colonies sur-tout que se vérifie la maxime connue, que celui qui est maître de la mer est maître de la terre: or les colonies ne peuvent avoir de marine; la construction et l'armement d'un seul vaisseau, s'ils y étoient possibles, ou de deux ou trois frégates, absorberoient tous leurs moyens.

On conclura de ses observations, que si les colonies sont infiniment utiles à la richesse de la métropole, elles ont, de leur côté, essentiellement besoin de fraterniser avec elle.

Mais la Guiane, qui possède une si vaste étendue de territoire, des nations indigènes nombreuses et variées, qui a tant de terres à mettre en valeur, et si peu de cultures, qui a tant de moyens de prospérité, et qui est si pauvre ; la Guiane exige d'autres idées et d'autres plans ; elle a besoin que le Directoire exécutif la prenne en grande considération, et que le ministère la gouverne avec attention : c'est sur cet objet important que je vais exposer des moyens.

MOYENS NOUVEAUX DE METTRE EN VALEUR LA GUIANE.

QUATRE cents blancs , de tout âge et de tout sexe , quatre ou cinq cents mélangés , et 8 à 9000 noirs , forment actuellement la population de la Guiane : sans parler des peuples indigènes.

Quelque parti que l'on prenne pour administrer la partie presque nulle qui est un peu occupée dans cette vaste contrée , il n'est pas probable que la Nation abandonne un continent aussi grand que la France , à une poignée d'hommes qui ne peuvent l'habiter eux-mêmes ni s'en occuper.

Il convient donc , ce me semble , de songer enfin sérieusement à promouvoir le vaste et utile projet de peupler et de fertiliser la Guiane.

Qu'une proclamation fasse connoître aux Antilles , à Saint - Domingue , et dans toute l'étendue de la République , que tous les citoyens infortunés , faute d'avoir une existence convenable et des terres , trouveront dans la Guiane des concessions , dans un canton sé-

paré et choisi de ces vastes terrains qui ne demandent que des bras. Les créoles sur-tout et les sang-mêlés, accoutumés à un climat analogue, n'éprouveront, dans cette émigration, aucune altération dans leur santé.

Ces arrivans s'uniroient avec les Indiens de la Guiane par les soins du gouvernement ; et on y auroit dans peu d'années une population indigène attachée au pays , par le charme de la propriété.

Cette colonisation n'occasionneroit pas une dépense qui doive effrayer , parce que tous ceux qui auront quelques moyens s'y rendront à leurs frais , eux , et leurs effets , pourvu qu'ils sachent qu'ils y auront de la terre et qu'ils y seront bien traités. On facilitera aux moins aisés leur passage , leur nourriture pendant six ou huit mois , et quelques avances d'outils et de bétail.

Cet établissement pourra être augmenté de quelques ouvriers , laboureurs et pâtres de France , à qui on facilitera le passage , et à qui on concédera également des terres. Le local qu'il convient de choisir pour cet établissement , doit être absolument séparé du reste de la colonie , de même que son administration.

Le vent soufflant toujours à l'est , et les courans se portant toujours avec violence à l'ouest, ce n'est qu'avec difficulté que l'on communique d'une partie de la colonie à l'autre , lorsque la distance devient un peu forte. Une traversée de cinquante ou soixante lieues au vent , le long des côtes de la Guiane , devient quelquefois aussi longue qu'une traversée de France en Amérique.

C'est la difficulté des communications à de grandes distances , qui a engagé les Hollandais à établir la Guiane par rivières et par cantons , qui n'ont presque aucun rapport ensemble. Ainsi , Surinam , Berbice , Demerary et Essequibo , forment des colonies séparées , qui ont chacune leur administration , leur conseil , qui communiquent directement avec la métropole et nullement entr'elles.

Le local de cette nouvelle colonie pourra être fixé depuis nos limites avec les Portugais , près l'embouchure de la rivière des Amazones , jusqu'au cap d'Orange et à la baie d'Oyapoc : il sera terminé par la rive droite de la rivière d'Oyapoc. Cet espace , qui est de 65 lieues de côtes , sur une profondeur immense dans les terres , n'a pas un seul blanc , mais plusieurs peuplades d'Indiens. Le gouvernement de

de la Guiane avoit décidé de ne point s'occuper de ce vaste espace , ni d'un autre très-étendu qui est dans la partie opposée , n'ayant aucun projet ni aucuns moyens pour cela : voici quels sont les termes du mémoire d'un des derniers gouverneurs de la Guiane à ce sujet.

« La bonne politique engage à ne point
» faire entrer dans le système de défense 87
» lieues de côtes , dont 65 depuis le cap nord
» jusqu'au cap d'Orange , et 22 depuis le Ma-
» rony jusqu'à Iracoubo.

» Il paroît donc naturel de renfermer les
» bornes actives de la Guiane françoise entre
» les rivières d'Oyapoc et d'Iracoubo. »

De toute manière , et dans tous les systèmes , la colonie actuellement existante n'a aucun moyen de s'en occuper , ni aucun droit à cela. Il ne paroît nullement convenable d'abandonner le sort d'une propriété aussi vaste , (nulle , il est vrai , quant à présent , mais qui peut devenir de la plus haute importance) de l'abandonner , dis-je , à un agent , ou à une administration municipale , séants à Cayenne , à 40 ou 50 lieues de-là.

Cette administration séparée ne doit pas être coûteuse ni compliquée : un Gouverneur ou Directeur civil de cet établissement , assisté

d'un petit nombre d'employés subalternes , actifs et utiles , avec un petit détachement de troupes , feront prospérer cet établissement.

Il ne faut là ni fortifications , ni bâtimens coûteux : les logemens se font sans beaucoup de frais , avec les bois que le pays fournit en abondance. Une côte plate et vaseuse empêche par-tout l'approche des bâtimens d'une certaine force , qui sont obligés de mouiller à deux ou trois lieues au large : les chaloupes et canots ne peuvent aborder qu'au moment de la pleine mer , le long de la côte , qui est presque par-tout noyée. Les navires ne peuvent même entrer qu'au moment de la pleine mer dans les embouchures des principales rivières ; et la plus petite frégate n'y trouve pas assez d'eau.

D'après la connoissance de ce local , il est démontré que quelques chaloupes canonnières qui pourront se contruire dans le pays , suffiront , en cas de guerre , pour la défense de cet établissement , avec une milice proportionnée à la population qui s'y sera formée et fixée ; milice qui sera suffisamment exercée au maniement des armes par le petit détachement de troupes de lignes que j'ai proposé.

Ces parties de la Guiane possèdent sur-tout

de vastes espaces de ces savanes dont j'ai parlé précédemment, où on peut établir, avec le plus grand succès, des hattes ou ménageries de gros bétail, et des haras. Nul canton de la colonie n'a de si bons pâturages, au rapport de tous ceux qui l'ont visité, dont quelques-uns ont été exprès envoyés par moi pour prendre une connoissance exacte de cet intéressant local, dont j'ai fait remonter toutes les rivières principales à 30 et 40 lieues. Le coton, toutes les autres cultures de denrées coloniales, y peuvent reussir parfaitement; et il y a de beaux bois par-tout pour la facilité des établissemens.

Voilà le parti intéressant que la nation peut tirer d'une vaste étendue de pays actuellement inhabitée et entièrement négligée; c'est-à-dire, depuis le cap de Nord ou nos limites avec les portugais vers le Sud, jusqu'à la rivière d'Oyapoc, contrée qui n'a de limites, du côté de l'intérieur, que le Rio-Negro.

C'est dans cette étendue prodigieuse que j'ai proposé précédemment d'affecter un canton aux bois de la marine. (*Voyez page 61 et suiv.*)

Le second canton de la colonie (qui aura, de même que ce premier, son administration

séparée) est celui qui est aujourd'hui si mince-ment occupé , pour lequel la France a dépensé , année commune , environ 750 mille livres , pour lequel on a fait , dans certains temps , des dépenses exorbitantes , où on a sacrifié , sans en rien retirer , une émigration de plusieurs milliers d'hommes qu'on y avoit entassés sans précautions.

En laissant cette partie du pays prospérer , d'après les formes établies , il suffit d'y entretenir un Gouverneur , qui sera assisté , dans l'administration utile du pays , par un Ordonnateur , et les autres fonctionnaires publics établis par la constitution.

Un commandant bien choisi , un petit nombre d'hommes de troupes de ligne , et les gardes nationales , suffiront amplement pour faire réussir cet établissement avec une dépense bornée , dont je ferai plus bas le calcul par aperçu.

On pourra suivre , avec utilité pour les Antilles et pour la marine , une exploitation de mines de fer dans cette partie , de même que tous les autres moyens de prospérité et de culture qui ont été précédemment indiqués.

Le troisième et dernier canton de la colonie

(que je ne négligerai pas , quoiqu'il l'ait été entièrement jusqu'à ce moment) est entre la rivière d'Iracoubo et la rive droite du Marony , où sont nos limites avec les Hollandais et la colonie de Surinam. Cette partie n'est pas moins que les autres susceptible d'être mise en très-grande valeur. Je proposerai pour cela une opération très-intéressante , et d'un genre tout différent des deux premières. Son administration devra de même être absolument indépendante des autres cantons de la colonie , et correspondre directement avec la Métropole.

Ce canton occupe 22 lieues de côtes , et une profondeur très-considérable dans l'intérieur des terres : je demande un instant de plus d'attention.

Plusieurs légistes sont d'avis de supprimer la peine de mort et de rendre les punitions des criminels utiles à la société : c'est en partie dans cette vue que sont établies les galères.

Sans traiter la première question , il est bien certain qu'on pourroit faire mieux que le système des galères , dans lesquelles on entasse indistinctement les criminels atroces et condamnés à vie , et ceux dont les fautes lé-

gères ne les y condamnent que pour un temps. Ces lieux sont des cloaques, au moral comme au physique, dans lesquels l'humanité, déchue par des délits envers la société, va achever de se perdre. Les dispositions nouvelles du code criminel sont entièrement d'accord avec cette idée.

Faire renaître à la vertu les hommes que des besoins impérieux, ou les mauvais exemples ont corrompus, tel est l'emploi qu'on peut faire de cette partie de la Guiane. Nos rivaux ont dû à l'infortune et aux vices la population de leurs plus vastes colonies. C'est ainsi que se fonde actuellement *Botany-bay*.

Ce sera peut-être rendre service à la marine de la débarrasser d'une partie du moins des chiourmes qui compliquent et embarrassent son administration, et tiennent sans cesse en danger ses ports et arsenaux.

Il faudroit laisser à tous les condamnés un espoir de retour à la société et à l'état libre dont ils sont déchus, après diverses épreuves, et à la suite de plusieurs années de travaux. Une conduite réglée leur feroit obtenir les moyens de vivre honnêtement et de prospérer, dans une vie pâtre et agricole, loin des sociétés infectées de vices. Il est très-probable que

cette race , perdue dans le régime actuel , pourroit former au loin une population utile et industrielle , du moins dans la génération qui suivra.

Pour faire cet établissement dans cette troisième partie de la Guiane , il suffira d'y destiner un administrateur civil , mais avec une plus grande force militaire que dans les deux autres cantons : ici elle pourra être portée à 240 hommes. Le point central de l'établissement sera sur les bords de la rivière de Mana.

Chaque département de France devra se charger à l'avenir de garder et contenir les criminels qui auront été condamnés à l'esclavage dans son arrondissement. Ce sera à-peu-près cinquante (en cavant au plus fort) dans chaque chef lieu de département. On commencera à les employer , sous une sûre garde , soit dans des carrières , dans des mines de charbon , ou autres , dans des châteaux forts , à faire des excavations , soit encore à vider les fosses d'aisance dans les villes , à scier du bois , tourner des roues , etc. dans des manufactures fermées.

On laissera une perspective de déportation à la Guiane à ceux qui donneront quelques preuves d'amendement.

Chaque année, à une époque déterminée, les départemens rendront compte de ceux des criminels qui auront mérité, par leur meilleure conduite, et en remplissant certaines conditions, la déportation à la Guiane: le Directoire exécutif en arrêtera la liste.

Il faudra avoir trois dépôts de ces forçats destinés à être par la suite, et après les épreuves nécessaires, embarqués pour la Guiane: ces dépôts seront au voisinage de trois principaux ports de mer; ils pourront être régis par de bons surveillans, assistés d'une partie choisie des cômes et des sous-cômes, et autres employés des galères, dont quelques-uns pourront être chargés de les suivre à l'embarquement.

On fera chaque année un choix sur les forçats dans chaque dépôt. On les embarquera lorsqu'il y en aura un certain nombre, par cent au plus à la fois, et à-peu-près de trois mois en trois mois. On y ajoutera quelques femmes, de celles qui ayant mérité une punition par la loi, donneront de même un espoir d'amendement, et annonceront le désir de s'établir dans la Guiane.

D'après ces idées rapidement jetées sur les

moyens de mettre en valeur, dans trois cantons séparés, cette colonie si vaste et si longtemps négligée ou mal vue, je dois présenter, de même en abrégé, l'aperçu de la dépense et des moyens économiques à mettre en usage, tant pour faire valoir l'ancien établissement de Cayenne et ses dépendances, que pour former les deux autres cantons.

Je commencerai par l'établissement du premier canton, entre l'Amazone et le fleuve d'Oyapoc, pour les Indiens et les nouveaux arrivans qui viendront s'y joindre soit des autres colonies, soit de France; local où doit avoir lieu aussi une exploitation de bois pour la marine. On mettra l'ordre convenable à cette colonie naissante, et on lui donnera les moyens d'augmenter très-prompement, en y entretenant, aux frais de l'état, un administrateur, qui aura à ses ordres et à sa réquisition un capitaine et 60 hommes de troupes réglées, avec deux arpenteurs pour le bornage et la distribution des terrains, et quelques autres employés et objets dont je vais calculer les frais annuels.

Les appointemens de l'administrateur de la nouvelle colonie, y compris tous frais de se-

crétaire et de bureaux , seront de.....	12000 liv.
Ceux d'un trésorier, d'un garde-magasin et d'un chirurgien..	9000
Ceux de deux instituteurs...	5000
La dépense de la troupe....	36000
Celle de l'hôpital.....	8000
Les gages de divers ouvriers et entretenus utiles à l'établissement.....	12000
Les frais de transports , les frêts , barques et pirogues , y compris l'armement de deux petits bâtimens pour la France et pour les Antilles.....	40000
Encouragemens annuels aux émigrans qui seront en besoin de vivres et d'outils.....	20000
<hr/>	
TOTAL de la dépense annuelle de ce premier canton.....	142000 liv.

Le second canton consiste dans la colonie actuelle : voici quelle en devra être la dépense :

 Appointemens d'un gouverneur, y compris secrétaires et frais de bureaux.. 20000 liv.

Dépense de l'ordonnateur et des bureaux d'administration...	36000 liv.
Appointemens du trésorier et d'un garde-magasin.....	6000
Dépense d'hôpitaux , et ap- pointemens de médecins et chi- rurgiens.....	30000
Dépense de la troupe réglée.	60000
<i>Idem</i> , d'une compagnie de milices , et accessoires à la troupe.....	20000
Appointemens d'ingénieurs..	6000
Frais de justice et de police..	20000
Dépense de divers entretenus, y compris le jardin des plantes.	12000
Dépense de la ladrerie , ou hô- pital pour le mal rouge.....	5000
Dépense des postes éloignés..	15000
<i>Idem</i> de pilotes, maitres de port , et entretien de quelques bâtimens de mer.....	35000
TOTAL de la dépense annuelle de ce 2 ^e . canton , ou de l'an- cienne colonie.....	265000 liv.
A déduire les recettes	50000
Reste de dépense pour le tré- sor public.....	<u>215000.</u>

OBSERVATIONS. Les dépenses de l'instruction publique de la jeunesse des deux sexes , et nombre d'autres dépenses du même genre , se trouvent, et même bien au-delà, dans le produit des habitations que l'état possède dans la Guïane , entr'autres celle des épiceries, dans divers fonds et donations publiques, qui, étant bien administrés, doivent produire de fortes sommes.

Ces objets doivent légitimement appartenir à la nation, qui a tout fait jusqu'à présent pour cette colonie, et n'en a rien retiré : ils seront administrés d'après les formes légale ; les recettes et dépenses passeront entre les mains d'un trésorier qui sera comptable.

Ces objets consistent :

1°. En une habitation-sucrerie, dans laquelle on a mêlé les fonds appartenant à l'état avec ceux d'une donation faite au collège de Cayenne.

2°. En une habitation près de la ville de Cayenne.

3°. En une autre habitation où sont les gérosfiers, laquelle doit rapporter de très-grands revenus.

4°. En une autre habitation, appartenant à l'hôpital, dans l'île de Cayenne.

5°. En une habitation, avec de vastes terrains sise dans l'île de Cayenne, provenant d'une donation faite par les sieurs et dame de la Motte - Aignon, pour former une maison d'institution pour les jeunes filles de la colonie.

6°. Dans les fonds, bestiaux et créances laissés à la colonie par l'ancien gouverneur Fiedmont, pour former un établissement de maison de santé.

7°. En divers bâtimens civils, inutiles à la colonie, qui peuvent se vendre, y compris ceux du poste d'Oyapoc.

Cette masse de richesses (étant bien et sagement administrée, et réunie dans les deux seules habitations principales qui existent déjà celle des épiceries dite *la Gabrielle*, et celle dite *du Collège*, qui est une sucrerie, sur les bords de la rivière d'Aprouague) produiroit bien au-delà de ce qu'il faut pour les objets que j'ai cités. Il est probable, que par ce moyen, on parviendroit à soulager l'état des dépenses qu'il doit faire encore quelque temps pour cette colonie.

Ces dépenses diminueront, et la colonie deviendra vraiment productive, dès qu'une bonne forme d'administration y aura été établie, et qu'on aura fait connoître à tous spéculateurs et capitalistes, aux individus de

toutes les espèces, malheureux ou opprimés ailleurs, soit par l'intolérance, le fanatisme, les préjugés et le despotisme, qu'ils peuvent trouver d'excellentes terres à cultiver dans la Guiane, et que son climat n'est pas aussi destructeur que sa réputation le fait croire.

Quant au troisième canton dont il me reste à parler, celui entre Iracoubo et Marony, où je propose de faire une émigration et déportation des forçats et criminels amendés, voici quelle en sera la dépense annuelle.

Premièrement, chaque département, contenant, à la première époque, ses criminels à ses frais, trouvera bien les moyens de couvrir leurs dépenses par leur travail : cela est hors de doute.

Secondement, cette première époque, (qui devrait être au moins de deux ans pour les criminels qui annonçeroient de l'amendement, et sans bornes pour les autres) seroit suivie de celle du passage dans les dépôts établis au voisinage des ports de mer.

On suppose que ces dépôts seront de 500 hommes chacun la première année : on tiendra ces hommes dans des forts ou enceintes, fermés, sans être enchaînés, séparés dans di-

verses chambres ou ateliers de travail : on les y occupera à filer, à faire des toiles et des étoffes grossières, à tricoter des bonnets et des bas, et à d'autres objets destinés principalement à leurs propres habillemens ; on leur fera forger des outils, etc.

A chaque chambre ou atelier de 50 hommes, il y aura deux surveillans qui y maintiendront la police, et rendront compte à de certaines époques, nom par nom, de la conduite et du caractère des forçats, afin de donner aux chefs et directeurs de ces dépôts, et à un conseil qui se tiendra de temps en temps, les renseignements nécessaires pour faire le choix des hommes qui auront fait preuve d'amendement, pour être embarqués pour la Guiane.

Ces dépôts doivent naturellement diminuer chaque année dans une plus grande proportion que leur accroissement : ils seront par la suite réduits à très-peu de chose. On les supposera cependant constamment à 300 hommes chacun, et que (le produit de leur travail étant mis à profit) 100 livres de plus par homme fourniront à cette dépense. Ce sera pour les trois dépôts (supposés contenir ensemble 900 hommes) une somme annuelle de. 90000 liv.

<i>De l'autre part</i>	90000 liv.
Frais de régie ou surveillance, ensemble.	30000
Le voyage des départemens au port de mer, de 450 hommes ou environ chaque année, pour recruter les dépôts, à 50 liv. par homme, prix moyen.....	12500
Le voyage et la conduite cha- que année, de 50 femmes, pour embarquer aussi, à 100 livres chaque.....	5000
Le passage de 100 hommes et de 50 femmes par an, dans la colonie, coûtera au plus 100 liv. par personne, soit sur les na- vires d'approvisionnement, soit sur des avisos ou corvettes....	15000
Le passage de 50 familles de nécessiteux, autres que les for- çats.....	10000
La nourriture, l'habillement et l'entretien, pendant la première année, de 250 personnes, en y comprenant 50 familles de né-	

De cette part 162500 liv.

Ci-contre

Ci-contre 162500 liv.

cessiteux ou mendians valides ,
jusqu'à ce que par leur travail ils
se soient procuré des vivres et
des moyens de subsistance , à
300 liv. par personne, et pour
250 personnes 75000

Dépense annuelle, en avances
de bétail, d'outils, d'instrumens
d'agriculture, aux familles de
nouveaux colons, et à ceux des
forçats qui ayant subi un certain
temps d'épreuve, auront mérité
d'obtenir un lot de terre, de se
marier et de s'établir séparément
pour leur compte; ensemble une
somme de..... 75000

312500 liv.

*Dépense de l'administration
de cet établissement.*

Appointemens du gouverneur
civil, y compris tous frais de
secrétariat, etc 20000

Appointement d'un trésorier,

P.

<i>De l'autre part</i>	20000 liv.
d'un garde-magasin, et de quelques économes	12000
<i>Idem</i> , de deux arpenteurs..	6000
Dépense de 240 hommes de troupe	144000
Dépense de chirurgiens et d'hôpitaux.....	20000
Dépense d'ouvriers et divers entretenus, et nouveaux logemens	16000
Dépense de pilotes, maîtres de ports, barques, et entretien de quelques bâtimens de mer.....	35000
Frais de nouveaux établissemens.....	15000
	<hr/>
	268000 liv.
Dépense de l'établissement..	312500
	<hr/>
TOTAL.....	580500

R É S U M É

Des dépenses proposées, comparées avec celles d'à-présent.

Comparons la dépense qui résultera des projets ci-dessus pour mettre en valeur trois

immenses cantons séparés de la Guiane, sous trois points de vue différens, chacun également important au bien de l'état, avec la dépense ancienne. Nous poserons d'abord celle qui existe dans le moment actuel pour l'administration de la Guiane, qui est d'environ..... 750000 liv.

Celle qui a lieu pour les chiourmes, et dont une bonne moitié au moins sera fondue dans les présens projets, est de quatre millions au moins, dont on économisera la moitié. 2000000

TOTAL de la dépense actuelle. 2750000

Dépense à venir.

La dépense de l'administration et de l'établissement du premier canton de la Guiane, entre les Portugais et l'Oyapoc, est de..... 142000 liv.

Celle de la colonie actuelle.. 215000

Celle des trois dépôts des forçats et de l'établissement du troisième canton de la Guiane, entre Iracoubo et Marony..... 580500

937500

De l'autre part..... 937500 liv.
 Celle des armemens extraordinaires supposés nécessaires pour la protection et secours de ces trois établissemens, en gabarres, corvettes ou avisos, et autres dépenses extraordinaires relatives à ces trois établissemens..... 120000 liv.

TOTAL de la dépense annuelle proposée..... 1057500

La dépense actuelle, y compris la moitié de celle des chiourmes, que l'on propose de fondre dans le présent projet, est de... 2750000.

Il y aura donc pour les finances de la République, une économie à peu-près de..... 1692500.

Il faut observer encore que quand on supposeroit comme nulle une si grande économie; la somme de 1057500 liv. qui n'excède guères celle qu'on dépensoit ci-devant pour laisser cette colonie dans la nullité, même pour la voir dépérir, sera couverte en grande partie par les recettes de l'habitation des épiceries, et autres citées dans les explications qui précèdent. Quant à moi, j'estime que tout bien

considéré, ce projet bien exécuté, procurera à la France une économie de plus d'un million et demi; ce qui donnera des secours et moyens d'émigration à des mendiants ou des nécessiteux des deux sexes, qui demanderoient à passer dans l'un des trois cantons de la colonie, avec le vœu de leurs départemens : cette ressource tireroit de la misère un nombre d'individus, en agissant petit à petit et avec précaution.

Par l'adoption de ces divers moyens, on verroit en peu d'années la Guiane prospérer; et cette colonie, dont la nullité faisoit la honte de l'ancien régime, deviendra digne des nouvelles institutions françaises.

Soulager les peuples d'une partie des impôts, diminuer la dépense de l'état, favoriser l'agriculture, augmenter l'industrie nationale et les débouchés du commerce, donner de l'activité aux spéculations maritimes, former plusieurs belles et intéressantes colonies, procurer à la marine des bois plus durables et des vaisseaux de meilleure qualité, faciliter nos colonies des Antilles par des fournitures de bois, de fers, de bestiaux et de vivres, acquérir à la nation et civiliser une population nombreuse de nations indigènes; tels seront les fruits de cette combinaison nouvelle sur la Guiane. Le Directoire exécutif, qui a porté ses vues sur toutes les

parties de la République avec le plus brillant succès, ne laissera pas long-temps celle-ci dans sa nullité.

Que sera-ce si, en faisant déposer les armes aux tristes restes de la coalition, la République française reprend ses anciens droits sur ce continent, et fixe au Portugal pour bornes dans ces contrées, le cours du fleuve des Amazones, limites naturelles, et justes, au lieu de celles vagues, incertaines et trompeuses du traité d'Utrecht ?

La navigation de ce fleuve et la possession de son bord septentrional, nous donneront l'entrée dans tout l'intérieur de ce vaste continent, et la communication avec les nombreuses nations de l'intérieur. Une portion immense du continent de l'Amérique méridionale si riche en productions les plus précieuses, sur laquelle nous avons eu jusqu'à présent une possession illusoire de plus de deux cent cinquante lieues d'étendue, qui n'étoit pour nous qu'un nom sans effet, prendra enfin une utile réalité. C'est alors que notre Guiane pourra reprendre avec honneur le nom de FRANCE ÉQUINOXIALE.

F I N.

T A B L E

D E S M A T I È R E S .

I N T R O D U C T I O N ,	page j
<i>Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane. — Preamble,</i>	
	1
<i>Etendue de la Guiane ,</i>	2
<i>Sa description géographique ,</i>	ibid.
<i>Bornes avec les Portugais ,</i>	3
<i>Bornes avec la République Batave; cours de la rivière de Maroni ,</i>	10
<i>Description des côtes ,</i>	11
<i>Rivière d'Araouari; peuplades de Macary et de Conani ,</i>	12
<i>Cap et rivière de Cassipour , cap d'Orange ,</i>	13
<i>Rivière de Couripi , et baie d'Oyapoc ,</i>	ibid.
<i>Oyapoc , Ouanari , établissement de la Compagnie du Sénégal ,</i>	14
<i>Poste d'Oyapoc , abandonné ,</i>	15
<i>Aprouague ; habitations dans les terres basses ,</i>	15 et 16

<i>Rivière de Kaw. Peuplades d'Indiens,</i>	pages 16 et 17
<i>Plaine de terres basses entre Kaw et Mahuri,</i>	17
<i>Projet pour la culture de ces plaines. Habitation de la Gabrielle plantée en gérosliers,</i>	17 et 18
<i>Ile de Cayenne,</i>	18
<i>Cayenne,</i>	19
<i>Kourou, quartier et paroisse de Macouria.</i>	
<i>Quelques Indiens,</i>	20
<i>Projet de Kourou, où 13000 hommes et 30 millions ont été sacrifiés,</i>	ibid.
<i>Iles du salut, leur port,</i>	21
<i>Sinamari. Savannes naturelles,</i>	ibid.
<i>Savannes entre Sinamari et Iracoubo; peuplades d'Indiens,</i>	22
<i>Iracoubo, Maroni, Mana,</i>	26
<i>Nègres marons, émigrés de Surinam,</i>	27
<i>Partie de 60 lieues seulement, occupée par les français sur cette étendue de 140 lieues de côtes,</i>	28
<i>Objections contre la Guiane,</i>	29
<i>Réponse,</i>	ibid.
<i>Climat de la Guiane, moins chaud qu'on ne le croit généralement,</i>	30

<i>Les forêts et les pays noyés ne sont pas mal-</i> <i>sains autant qu'on le pense ,</i>	page 31
<i>Qualité des terres , propres à la culture de</i> <i>toutes les denrées coloniales et à celle des</i> <i>épiceries ,</i>	32
<i>Distinction en terres hautes et terres basses ,</i>	33
<i>Terres basses ,</i>	ibid.
<i>Bancs de vase ,</i>	34
<i>Deux espèces de paletuviers ,</i>	35
<i>Vicissitude des vases et des sables apportés</i> <i>par la mer ; leurs effets ,</i>	ibid.
<i>Terres basses , les plus fertiles de toutes ,</i>	36
<i>Marques pour reconnoître les meilleures</i> <i>terres basses ,</i>	37
<i>Situations à préférer ,</i>	38
<i>Suite des indications des meilleures terres ,</i>	ibid.
<i>Nature du sol et du terrain qui le recouvre ,</i>	39
<i>Terres basses de qualité inférieure ,</i>	40
<i>Moyens qu'ont eu les Hollandais pour éta-</i> <i>blir les terres pareilles dans leur Guiane ,</i>	41
<i>Crédits que les comptoirs de Hollande font</i> <i>aux habitans de leurs colonies ,</i>	42
<i>Inconvéniens de ces crédits ,</i>	43

<i>Fonds nécessaires pour la culture des terres basses : nature des travaux à faire pour les dessécher et cultiver ,</i>	page 44
<i>Terres hautes ; leurs distinctions , leurs avantages et propriétés ,</i>	50
<i>Hattes , ou ménageries de gros bétail ,</i>	53
<i>Mines de fer à la surface de la terre , dont le minerai rend jusqu'à 80 pour 100 ,</i>	54
<i>Bois pour la marine ; leur abondance dans la Guiane : définition et distinction de leurs espèces , qualités , poids spécifique. Local où il conviendrait d'en faire une exploitation ,</i>	55
<i>Détail et calculs d'une exploitation de bois pour la marine ,</i>	66 à 68
<i>Avantages généraux que peut procurer la Guiane ,</i>	69
<i>Population actuelle de la Guiane ,</i>	74
<i>Indiens ; leurs différentes nations ; leurs mœurs , leurs usages. Manière dont ils ont été traités par le gouvernement ,</i>	75 à 98
<i>Suite des Indiens. Opinions de quelques Auteurs et Voyageurs sur ces peuples ,</i>	78 à 120
<i>Résumé de ce qui précède et de ce qui reste à traiter dans cet ouvrage ,</i>	120

<i>Saisons des pluies et de la sécheresse,</i>	p. 120
<i>Marées,</i>	124
<i>Abord des côtes et atterrage,</i>	ibid.
<i>Apperçu des causes principales du manque de réussite de la Guiane,</i>	130
<i>Moyens tentés pour l'amélioration de cette colonie; ce qu'on a tenté pour les Indiens,</i>	137 à 151
<i>Gens de couleur; idées sur cette population,</i>	151 à 163
<i>Blancs ouvriers, ou autres sans propriétés foncières,</i>	163 à 168
<i>Nègres esclaves; effets d'un traitement raisonnable,</i>	168
<i>Portrait d'une habitation bien réglée, et ensuite celui d'une habitation mal conduite et en désordre,</i>	170 à 182
<i>Causes du dépérissement de la population des Nègres. Idées pour y remédier,</i>	182
<i>Marronage,</i>	183
<i>Asyles de Nègres mârons, détruits par voie de conciliation,</i>	185
<i>Habitations conduites avec raison et humanité,</i>	186
<i>Traitement des Nègres dans la Guiane,</i>	ibid.

<i>Les petits habitans les traitent en général moins bien que les grands,</i>	page 187
<i>Utilité des principes humains, et inconvéniens de l'insouciance ou de la dureté envers les Nègres,</i>	188 à 196
<i>Projet d'émigration à la Guiane des Caraïbes de Saint-Vincent,</i>	198
<i>Conduite du ministère au sujet de la Guiane,</i>	200
<i>Passage de Raynal, qui fait le tableau des causes qui ont arrêté les progrès de cette colonie,</i>	201
<i>Espoir de voir à présent prendre la Guiane en considération,</i>	204
<i>MOYENS NOUVEAUX de mettre en valeur la Guiane,</i>	206
<i>Proposition d'y émigrer des gens de couleur,</i>	ibid.
<i>Difficulté de communiquer d'une partie de la Guiane à l'autre ; d'où on conclut qu'il convient d'y faire des établissemens séparés les uns des autres,</i>	208
<i>1^{er}. Canton, colonie nouvelle,</i>	
<i>2^e. Canton, colonie actuelle,</i>	211
<i>3^e. Canton, entre Iracoubo et Maroni,</i>	212

<i>Projet de déportation de forçats et de criminels amendés ,</i>	page 213
<i>Apperçu de la dépense de ces trois cantons ou colonies séparées ,</i>	217
<i>Dépense du 1^{er}. canton ,</i>	ibid.
<i>Dépense de la colonie actuelle, ou du 2^e. canton ,</i>	218
<i>Observations. Objets dont la nation peut disposer dans cette colonie ; emploi à en faire ,</i>	220
<i>Dépense du 3^e canton ,</i>	222
<i>Résumé des dépenses proposées avec celles d'à-présent , économie pour l'état d'un million et demi ,</i>	226
<i>Réflexions finales ,</i>	228

Fin de la Table.



CARTE
DE LA
GUIANE FRANÇAISE
Dressée sur les Observations
les plus récentes
l'An VI. de la République

Longitude Occidentale du Méridien de Paris

DEPARTEMENT DE LA GUYANE

BIBLIOTHEQUE

A. FRANCONIE

8° 5118

